

Un village de trois mille âmes étouffe dans la poussière

Petits mémoires

M. Bourassa au théâtre national français

(20 octobre 1901)

La mort du regretté Georges Gauvreau a fait lever dans la mémoire des anciens d'abondants souvenirs. On s'est particulièrement rappelé — et c'était tout naturel — les initiatives prises par le défunt dans le domaine du théâtre français.

Plusieurs se souviennent tout de même que la salle de la rue Sainte-Catherine n'accueillit point que des acteurs plus ou moins brillants. Certains, et l'un d'eux, très jeune alors, nous le rappelait hier même, n'ont pas oublié que c'est au Théâtre National français, alors dirigé par M. Gauvreau, que celui qu'on appelait dans le temps le jeune député de Labelle fit l'une de ses premières et de ses plus retentissantes conférences politiques, à Montréal.

M. Bourassa avait été mis très en vedette par son opposition à l'intervention canadienne en Afrique-Sud. Il avait, sur ce point, défendu le gouvernement et son propre parti. Pour manifester avec plus d'éclat son opposition et pour permettre, dans la mesure où cela dépendait de lui, un appel au peuple, il avait même démissionné comme député de Labelle.

On n'avait point, dans les sphères officielles, osé relever le défi, on avait préféré le laisser réélire par acclamation; mais l'incident n'en avait pas moins eu beaucoup de retentissement.

A l'été de 1901, M. Bourassa avait fait en Angleterre un voyage qui lui avait permis d'étudier sur place l'état de l'opinion, de prendre contact avec nombre d'hommes politiques de là-bas, notamment avec Lloyd George.

Il était, comme bien l'on pense, revenu au Canada, riche d'observations et d'informations de toute première main, plus fermement ancré que jamais d'ailleurs dans ses idées nationalistes.

Il n'est point de ceux qu'amollit le contact de l'adversaire.

C'est à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la fondation du *Pionnier*, qui venait de passer de Sherbrooke à Montréal, que M. Bourassa prit la parole. On comptait évidemment que son nom ferait salle comble. L'espoir des organisateurs ne fut point déçu.

A côté d'hommes politiques comme M. Royal, l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ouest, qui s'était fait, ainsi que M. Laurendeau le rappelait récemment, le champion de l'idée républicaine, toute une jeunesse sautait, acclamait l'homme qui, plus que tout autre probablement, incarnait à ce moment les sentiments profonds de la foule canadienne-française.

M. Bourassa n'a jamais parlé pour le simple plaisir de parler, et n'a jamais eu la phobie des sujets dangereux. Aussi donna-t-il tout simplement pour titre à sa conférence: *Grande-Bretagne et Canada*. C'était la promesse implicite que la question des relations anglo-canadiennes serait abordée de front, dans la lumière, assez crue, des événements contemporains.

La promesse fut largement tenue. On n'aurait, pour s'en convaincre, qu'à feuilleter la brochure, publiée sous ce même titre, et qui contient le texte même du discours, accompagné de la bagatelle de quelque cent trente pages de pièces justificatives.

Nous pouvons donner à ces propos quelques détails qui ne sont point, comme l'on dit, dans le domaine public.

Suivant son habitude, l'orateur n'avait rien écrit. Il s'était contenté de préparer un schéma détaillé, sa feuille de route, comme il disait. « Il a toujours été d'avis que cette façon de travailler, en laissant à l'orateur une plus grande liberté dans les détails, en lui permettant d'utiliser tous les incidents, compense largement pour le manque de fini qui peut en résulter. Du reste, il était assez sûr de sa facilité de parole pour ne point redouter de rester en panne à un moment quelconque ».

Mais un incident survint qui fit que ce discours du Théâtre National est probablement le seul, avec celui que, l'estrade ayant été prise d'assaut par les *loyalistes*, il n'a pu prononcer au Russell, à Ottawa, que l'orateur ait jamais écrit d'un bout à l'autre.

A ce moment, les Nationalistes ne disposaient dans la presse montréalaise d'aucun journal quotidien, mais ils y avaient des relations. Il y avait là, aussi, des professionnels qui savaient l'importance, du point de vue nouvelles, d'un discours de Bourassa sur un pareil sujet.

Comment les choses se passèrent-elles? je ne le sais pas très bien; mais Asselin nous dit: *Beauchesne m'affirme que si nous pouvions lui donner le texte de la conférence dans l'après-midi de dimanche* (M. Bourassa parlait le dimanche soir), il le publiera en entier dans le *Journal du matin*. Il a pris ses dispositions pour cela.

Beauchesne, c'était l'actuel greffier de la Chambre des Communes, alors l'un des gros

bonnets du *Journal*, quotidien français et conservateur du matin.

Nous étions à la fin de la semaine et M. Bourassa, qui habitait alors Papineauville, venait, par bonheur, d'arriver à Montréal. On lui fit part de l'offre.

Elle était à la vérité magnifique. Elle garantissait au discours une publicité de premier ordre, avec l'assurance que ni le texte, ni le sens n'en seraient déformés.

— *Je vais essayer d'écrire*, dit donc le député de Labelle. Il se mit aussitôt à l'oeuvre. Mais l'on n'aura qu'à se reporter au texte de la brochure commémorative pour constater que la conférence devait couvrir plus de trente-cinq pages, grand format. L'auteur dut tôt se rendre compte qu'il ne réussirait jamais à écrire directement tout son texte.

— *Pouvez-vous me fournir des sténographes?* dit-il alors à ses amis.

On lui amena deux experts, auxquels il acheva de dicter sa matière.

Le dimanche après-midi, la copie, dûment revue et corrigée, était toute prête pour le journal.

Du samedi matin à ce dimanche après-midi, l'orateur avait-il pu dormir une heure seulement? Nous en doutons fort.

Mais le soir, au Théâtre National, il paraissait aussi en verve que jamais. Nulle trace, apparemment, ne subsistait de cet énorme effort.

On se rappellera, d'ailleurs, qu'à ce moment-là l'homme avait à peine trente-trois ans, et qu'il était en pleine vigueur physique. C'était un familier de la montagne et celui-ci lui était singulièrement bienfaisant.

La conférence est l'une des plus substantielles qu'ait prononcées l'orateur.

C'est d'abord une grande page d'histoire qui révèle l'homme d'étude qui vivait à la campagne, au milieu de ses livres et des grandes publications contemporaines, en contact avec les esprits les plus élevés, qui avait non seulement le goût, mais le temps de méditer cette abondante matière.

Pas un cri de haine, pas un mot de rancœur.

L'orateur a du reste toujours manifesté, à l'endroit d'un certain nombre d'Anglais, une très vive admiration. Quant à la politique de la Grande-Bretagne, il l'a toujours aussi jugée avec la même liberté que celle de tout autre pays.

Il ne prétend point que les Anglais soient des anges ou des démons; il les voit tout simplement comme des hommes, avec les qualités et les défauts des hommes et qui servent habituellement ce qu'ils jugent être les meilleurs intérêts de leur pays.

La seule passion dont l'on trouve trace dans ce texte, c'est l'amour du pays canadien et le souci d'assurer sa grandeur.

C'est à peine si, de-ci de-là, une boutade souligne certains faits, du reste bien connus du public d'alors.

L'orateur ne cachait point son sentiment quant à l'avenir qui doit être celui du Canada. Il se déclarait nettement favorable à l'indépendance, mais il n'entendait ni hâter, ni brusquer les choses.

— *Ce que je voudrais, disait-il en terminant, c'est qu'entre la vieille frégate anglaise qui menace de sombrer et le corsaire américain qui se prépare à recueillir ses épaves, nous manoeuvrions notre barque avec prudence et fermeté, afin qu'elle ne se laisse pas engloutir dans le gouffre de l'une, ni entraîner dans le sillage de l'autre. Ne rompons pas la chaîne trop tôt, mais n'en rions pas follement les anneaux.*

Ces paroles datent, ne l'oublions pas, du 20 octobre 1901. Elles sont donc antérieures de treize et de trente-huit ans aux deux formidables guerres qui nous ont coûté si cher, plus cher que n'osaient le redouter les plus pessimistes d'alors.

Et c'est à la lumière de ce double fait qu'il faut lire le paragraphe suivant, qui fut presque le dernier de la conférence:

— *Je ne parle pas de la situation que nous imposerait le triomphe des idées impérialistes. Si les partisans de cette thèse prenaient le dessus, oh! alors, je dirais, en avant! soyons indépendants, sans hésiter. Un peuple ne doit pas courir de risques inutiles; mais il ne doit pas craindre d'affronter les dangers de l'inconnu plutôt que de revenir sur ses pas et s'asservir de nouveau.*

Ce discours, plus tard traduit en anglais, et fortifié des abondantes pièces justificatives que nous avons dites, eut un très grand retentissement.

Il reste aujourd'hui encore une pièce à consulter et à méditer, l'une de celles dont il faut ardemment souhaiter la réimpression.

LETRE D'OTTAWA

Dominion et République

Les modifications que l'on veut apporter au titre du Roi

Ottawa, 12. — Les dépêches de Londres nous rapportent que l'on songe à changer le titre du Roi à la suite de la proclamation de la république en Irlande. Georges VI porte actuellement le titre de « Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers ». On a supprimé de ce titre les mots « empereur des Indes » l'an dernier à la suite de l'émancipation de l'Inde. On remplacerait maintenant les mots « Roi d'Irlande » par les mots « Roi de l'Irlande du Nord » pour donner satisfaction à l'Irlande du Nord qui veut demeurer attachée à la Grande-Bretagne et ne pas être confondue avec la république d'Irlande.

Ces dépêches ajoutent que l'on pourrait profiter de la circonstance pour apporter une autre modification au titre du roi et remplacer les mots « Dominions britanniques au delà des mers » par le mot « Commonwealth ». On ajoute qu'il s'agit de donner satisfaction à l'opinion assez répandue dans certains Etats du Commonwealth où l'on n'aime pas le mot « Dominion » et l'on précise que le Canada se trouve parmi ces Etats.

Il est vrai qu'il existe parmi les parlementaires libéraux une école qui rejette le mot « Dominion » comme un terme péjoratif. A la session de 1946, M. Phillipps Côté, député de Matapédia-Matane, avait fait faire adopter un projet de loi qui aurait modifié la désignation du 1er juillet de « fête du Dominion » à « fête du Canada ». A la session de 1947, M. Eugène Marquis, député de Kamouraska, avait présenté une résolution qui demandait précisément que le titre du roi fut modifié de façon à supprimer le mot « Dominion ». Et

M. Bona Arsenault, député de Bonaventure, a fait campagne pour que le mot « Dominion » disparaisse de tous nos textes de loi.

M. Saint-Laurent, qui n'était pas encore premier ministre au moment où fut débattue la résolution Marquis, avait manifesté une certaine sympathie envers cette école. On avait admis que le mot « Dominion » comportait un certain sens péjoratif surtout si l'on se reportait à la version latine qui parle de « terrarum extramarinarum quae sunt in insula Anglorum — des terres au-delà des mers qui sont sous la domination des Anglais ».

Et il est significatif que les textes de lois et les documents officiels rédigés au cours des dernières années évitent presque toujours l'emploi du mot « Dominion » pour se contenter du mot « Canada ».

La solution proposée par M. Eugène Marquis, nous paraît plus acceptable que celle qui est mise aujourd'hui de l'avant à Londres.

Il suggère que le titre du Roi énumérât les divers Etats du Commonwealth — « Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, du Canada, d'Australie, etc. » — Et cela nous paraît bien préférable à l'emploi du terme collectif de Commonwealth: cela dégage mieux l'individualité de ces divers Etats.

C'était d'ailleurs la formule utilisée lors du sacre du roi Georges VI. L'expression « Puissance du Canada », si chère à Georges-Elie Cartier, est tombée en désuétude. La désignation « Dominion du Canada », qui fut si longtemps en usage, et qui est encore employée dans certains documents officiels, est en train de disparaître.

Constitutionnellement, le Canada est un Royaume; c'est en vertu de son allégeance au roi de Grande-Bretagne et du préliminaire principe de la divisibilité de la couronne.

Personne ne veut cependant employer le mot « Royaume » et ceux qui rejettent le mot « Dominion » se contentent de parler du Canada ou de l'Etat canadien. La seule désignation qui serait parfaitement claire et entièrement satisfaisante serait celle de république du Canada.

Pierre VIGEANT

La Haye et le complot indonésien

Batavia, 12 (A.P.). — Les autorités hollandaises d'Indonésie viennent de publier le texte d'un projet de résistance continue à leur domination, qu'elles attribuent au gouvernement républicain indigène de ce pays. On assure que les auteurs de ce projet venaient à peine d'en terminer la rédaction quand ils ont été capturés par l'armée néerlandaise, au début de sa campagne de réoccupation en Indonésie. Le projet demandait à tous les Indonésiens et particulièrement aux fonctionnaires parlementaires et travailleurs industriels de bloquer et saboter toute tentative des Hollandais pour consolider leur régime dans le pays en nuisant à la production des denrées désirées par la Hollande et à l'établissement d'un futur Dominion indonésien selon les vœux de La Haye. Les autorités hollandaises ajoutent que les chefs républicains indonésiens avaient même préparé une série de causeries radiophoniques exposant le détail de ce projet et qu'on a pu saisir celle que devait prononcer le président Soekarno.

Le projet demandait à tous les Indonésiens et particulièrement aux fonctionnaires parlementaires et travailleurs industriels de bloquer et saboter toute tentative des Hollandais pour consolider leur régime dans le pays en nuisant à la production des denrées désirées par la Hollande et à l'établissement d'un futur Dominion indonésien selon les vœux de La Haye. Les autorités hollandaises ajoutent que les chefs républicains indonésiens avaient même préparé une série de causeries radiophoniques exposant le détail de ce projet et qu'on a pu saisir celle que devait prononcer le président Soekarno.

Le projet demandait à tous les Indonésiens et particulièrement aux fonctionnaires parlementaires et travailleurs industriels de bloquer et saboter toute tentative des Hollandais pour consolider leur régime dans le pays en nuisant à la production des denrées désirées par la Hollande et à l'établissement d'un futur Dominion indonésien selon les vœux de La Haye. Les autorités hollandaises ajoutent que les chefs républicains indonésiens avaient même préparé une série de causeries radiophoniques exposant le détail de ce projet et qu'on a pu saisir celle que devait prononcer le président Soekarno.

(par P. S.)

BLOCS-NOTES

(par P. S.)

Les réfugiés
A mesure que les semaines passent, l'on se demande ce qu'il va advenir des fugitifs qui sont encore dans les camps de concentration d'Allemagne, et dont l'O.I.R. ne sait que faire. Divers pays, dont le Canada, ont accepté des contingents choisis de ces personnes déplacées, notamment des ouvriers aptes aux travaux de la terre, des mines, des camps de bûcherons, des constructions de barrages, ou qui peuvent être domestiques.

Mais il en reste beaucoup d'autres, en dehors de ces catégories, qui ne peuvent guère trouver d'asile dans le cadre actuel des lois sur leur admission, chez nous et ailleurs. D'abord les cas les plus difficiles: environ 148-000 qui sont indigènes à l'immigration ou que ce soit parce qu'il

s'agit de vieillards, d'enfants ou de malades.

Chose assez surprenante à première vue, le même ostracisme frappe maints travailleurs qualifiés et professionnels. Par exception, Ottawa a permis l'entrée d'un certain nombre d'ouvriers du vêtement. Il paraît que cette interdiction qui frappe les professionnels et ouvriers qualifiés est le résultat de pressions de la part des organisations professionnelles canadiennes, et que c'est là une attitude traditionnelle de ces milieux qui veulent protéger leurs membres contre une concurrence extérieure. Sans ces restrictions, il pourrait nous venir, parmi les réfugiés désespérés, comme des ombres indistinctes, Or M. Le Doux rappelle qu'à la longue, respirer cette poussière conduit à la mort.

A part un système de ventilation insuffisant, on ne fait pas le moindre effort pour tenir la

Dans le temps, la *Gazette* publia de la conférence du Théâtre National un compte rendu partiel et fort injuste.

Cela valut à l'auteur de ce compte rendu, de la part du *Journal*, qui finit par le nommer en toutes lettres — c'était Austin Mosher — une superbe fessée de bois vert.

Mosher, qui n'avait pas l'excuse de l'erreur possible — il parlait magnifiquement le fran-

çais —, n'avait probablement rien reçu d'aussi raide depuis le jour où M. Royal, homme courtis par excellence, lui avait dit en face: *Mosher, you are the most contemptible enemy that we, French Canadians, have amongst us — Mosher, vous êtes le plus méprisable ennemi que nous, Canadiens français, ayons parmi nous.*

Omer HEROUX

East Broughton et l'amiantose

Un poignant document de M. Burton LeDOUX
(Lire en pages 5, 6, 7 et 8)

Les graves accusations de M. LeDoux contre la «Quebec Asbestos Corporation» et le gouvernement provincial du Québec — Un manque révoltant d'hygiène élémentaire — Le village et l'usine — Le dossier de plusieurs ouvriers — L'inaction du ministère de la santé

L'AMIANTOSE EST INCURABLE, MAIS EVITABLE

Dans un récit tragique, que nous publions aujourd'hui en pages 5, 6, 7 et 8, M. Burton LeDoux porte des accusations graves contre la *Quebec Asbestos Corporation* et le gouvernement provincial du Québec.

Il accuse la compagnie d'avoir établi, et le gouvernement d'avoir toléré un véritable «abattoir humain» sur la colline d'East Broughton.

Dans un long document, M. LeDoux établit que l'hygiène la plus élémentaire est violée dans la mine et surtout dans l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* à East Broughton. Il affirme et prouve que dès 1944 au moins, le gouvernement était au courant de la situation et que depuis 1947 le dossier de la compagnie est devant le procureur général de la province, M. Maurice Duplessis.

Pourtant à date, aucune réforme n'a été accomplie, soutient M. LeDoux.

Bref il s'agit d'un scandale social qui ressemble étrangement à celui de Saint-Rémé d'Amherst, et qui paraît même avoir plus d'envergure.

La région de l'amianto

East Broughton est un village de 3,000 âmes environ, situé dans cette région des Cantons de l'Est où l'on trouve les plus riches gisements d'amiante de l'Amérique du Nord. C'est toute l'Amérique du Nord qui utilise 90% de l'amianto qu'ils utilisent. «On voit par conséquent, comment M. LeDoux, la position extrêmement forte qu'occupe la province de Québec dans ce domaine, puisque l'industrie américaine doit venir chercher dans Québec l'amianto dont elle a besoin» — et elle en a un besoin extrême.

M. LeDoux affirme que dans toute cette région «les conditions d'hygiène sont effroyablement mauvaises». Elles varient d'une ville à l'autre. Il étudie cette fois le cas d'East Broughton.

L'amiantose

Mais avant d'aborder son sujet, l'enquêteur étudie «la nature de la maladie, ou plutôt des maladies de l'amianto, quand on ne prend pas de précautions pour préserver (les ouvriers) des dangers inhérents à leur travail».

L'amiantose est une maladie pulmonaire qui résulte de la respiration de la poussière d'amianto. M. LeDoux en décrit le cours long, sinueux et irrégulier. Celui qui en est atteint souffre, comme des années; il finit par mourir étouffé.

C'est une maladie incurable, mais qu'on peut prévenir en contrôlant la poussière.

East-Broughton

L'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* est située à l'extrémité d'East Broughton. De ses quinze cheminées, nuit et jour, quinze arrêts sauf le dimanche, elle crache sa lourde et mortelle poussière d'amianto.

Tout le côté ouest du village est inondé. Chacun doit tenir portes et fenêtres fermées; et malgré tout la poussière s'insinue dans les maisons. Une école, fréquentée par 170 enfants, reçoit, en plus, le courant de poussière.

L'usine

Mais cela n'est rien auprès des conditions que M. LeDoux décrit dans la mine et surtout l'usine.

Dans cette usine, où travaillent 127 ouvriers, il n'y a pas un coin où la poussière ne soit concentrée. Dans quelques parties, «l'air est à tel point saturé... que les ouvriers et les machines apparaissent à faible distance, comme des ombres indistinctes». Or M. Le Doux rappelle qu'à la longue, respirer cette poussière conduit à la mort.

A part un système de ventilation insuffisant, on ne fait pas le moindre effort pour tenir la

poussière sous contrôle pour la supprimer. La compagnie ne fournit pas de masques à ses employés, qui vivent continuellement dans cette atmosphère mortelle.

L'usine n'est pas chauffée, même en hiver par temps glacial. La «sueur à manger» est d'une saleté provocante, tous les microbes de toutes les maladies peuvent s'y développer à l'aise, à travers les millions de millions de particules d'amianto qui flottent dans l'air.

Un dossier pénible

Aussi les résultats de ce manque d'hygiène élémentaire sont-ils meurtriers.

M. LeDoux raconte l'histoire de cinq ouvriers qui ont longtemps travaillé à l'usine. Trois sont morts après de longues souffrances, les deux autres sont gravement malades. Pères d'enfants nombreux, leur famille vit dans la misère; plusieurs enfants souffrent déjà de tuberculose pulmonaire.

Par exemple, un Léon Cinq-quante-trois a travaillé depuis sa jeunesse l'usine d'East Broughton dans des conditions pénibles que M. LeDoux décrit. Six enfants, malade depuis 1940, passe cinq mois à un hôpital de Québec, ne revient ni guéri ni encore malade. Meurt en l'attente, en rentrant de l'ouvrage, après avoir laissé sur la route une large traînée de sang. (Dossier 53.)

Maurice Quatorze a longtemps travaillé à l'usine, dans les parties les moins empoisonnées. Tombé malade en 1940; le médecin déclare qu'il est asthmatique. Sa maison était dans le chemin de la poussière d'amianto. Certaines nuits, toussant, s'étouffant, n'en pouvant plus, il criait: «Ouvrez les fenêtres!», et passait la nuit dehors, dans la chambre, enroulé dans une couverture. Quitta son emploi trois mois avant sa mort. (Dossier 14.)

Alphonse Cent-cinq a travaillé douze ans de suite à la *Quebec Asbestos Corporation*, comme «chargeur», besogne très «poussièreuse». Les médecins parlent d'un «grossissement du cœur». Il meurt à 45 ans, laisse quatre enfants dans la misère la plus noire. Son fils aîné travaille maintenant dans la même usine et les mêmes conditions. (Dossier 105.)

Louis Soixante-dix-neuf, quarante ans, malade après onze ans à la *Quebec Asbestos Corporation*. Sa femme travaille un peu dans le village. Ils sont dans la pauvreté. Les taxes de sa petite maison ne sont pas payées... (Dossier 79.)

Adélard Quatre-vingt-sept a d'abord été «empocheur» douze heures par jour. Puis sur une ferme. Puis dans la cour de l'usine, dans un lieu que les ouvriers appellent d'un mot juste: «le calvaire». Les derniers temps, l'effort de se rendre au travail l'esquintait; pour reprendre son souffle, il se couchait, dans la poussière. — Adélard souffrait affreusement malade; deux fils tuberculeux; un vrai foyer de contagion. (Dossier 87.)

Ces hommes étaient entrés jeunes et robustes à l'usine. Ils en sont sortis des loques humaines. La plupart n'ont jamais entendu parler d'amiantose ou de Commission des Accidents du travail. Ils ont presque tous des enfants malades. Foyers de misère.

Un bon truc

Vingt-quatre «empocheurs» et «pileurs» vivent dans la zone la plus dangereuse de l'usine. Par un truc légal, ils ne sont pas employés de la *Quebec Asbestos Corporation*, mais d'un vague «entrepreneur». (Cette acrobatie juridique intéressera en particulier tous les avocats.)

M. LeDoux décrit leur fonction: ils sont en pleine poussière tout le temps de l'ouvrage. Mais qu'un jour, gravement malades, ils veillent revenir contre leur employeur, la compagnie pourra dire: «Je ne connais pas ces hommes». L'entrepreneur, un ancien ouvrier, n'aurait pas le moyen de leur payer d'indemnités.

Huit «chargeurs» sont engagés dans les mêmes conditions, très mal à l'aise, mais qui peuvent devenir accusés pour les ouvriers.

Prévenir

D'ailleurs, M. LeDoux revient souvent là-dessus: le vrai problème n'est pas tant de prévoir des indemnités pour les amianteux, même pas de détecter, généralement trop tard, leur maladie (malgré l'extrême importance de ces deux démarches). Le vrai problème, c'est de prévenir la maladie en supprimant sa cause: c'est-à-dire en tenant la poussière sous contrôle.

Tout le long de l'exposé, la même remarque revient comme un glas: L'amiantose est une maladie mortelle; mais l'amiantose est évitable.

Il existe des moyens de contrôler la poussière: la *Phillip Correy Mfg Co*, propriétaire de la *Quebec Asbestos Corporation*, les a utilisés aux Etats-Unis, avec succès semble-t-il. Cette compagnie américaine a tiré de sa mine et de son usine d'East Broughton d'énormes profits. Pourquoi n'en a-t-elle pas utilisée une partie pour protéger la vie des ouvriers canadiens?

M. LeDoux ne s'occupe pas aux profits de la compagnie, mais à l'événement et à la cupidité qui l'ont empêchée de dépenser l'argent nécessaire à la protection des êtres humains qui s'enrichissent. L'auteur dénonce ce qu'il appelle une négligence criminelle — négligence dont le gouvernement de Québec est également responsable.

Abandonnés

La population d'East Broughton s'est sentie abandonnée, livrée sans secours à des maîtres impitoyables.

Le gérant de la compagnie, pendant un quart de siècle, M. E. Spafford, a brisé sa résistance en laissant un jour planer la menace de fermer l'usine — seul gagne-pain de la population ouvrière.

Plus tard, des citoyens ont lancé des appels successifs à Québec. Depuis 1944, ils ont écrit lettre sur lettre; d'abord au ministère de la Santé, puis au ministre lui-même, M. Paquette, puis au chef du gouvernement, M. Duplessis.

Où l'ont trouvé de l'aide?

Non. On a tenté de les endormir. Il faut parcourir ce triste dossier où s'étalent l'impuissance des fonctionnaires et l'irresponsabilité des politiciens.

Tout ce temps-là, des hommes respirent la poussière qui les rendra malades, d'autres souffriront et mourront, la misère fera de nouvelles victimes. Québec redigeait de belles lettres d'explication...

Un jour le sous-ministre de la Santé, le Dr Grégoire, adressa un ultimatum à la compagnie. Puis il annonça qu'il déposait tout le dossier au bureau du Procureur général. C'était le 15 octobre 1947.

East Broughton, «village semi-fermé», reste toujours sous la domination d'une compagnie qui en abuse, et ne sait même pas le nom du mal qui lui tue ses hommes.

Appel au peuple du Québec

M. LeDoux montre alors ce que le gouvernement aurait dû faire, et qu'il n'a pas même essayé d'accomplir: prévenir la population du danger permanent que la menace, d'interdire l'école située dans le chemin de l'amianto, montrer que la poussière de l'usine est meurtrière, soutenir la lutte, forcer la compagnie à dépenser l'argent nécessaire pour établir des instruments de protection, etc.

La loi du Québec, dans ce domaine, est insuffisante, dit M. LeDoux. Mais on ne l'a même pas appliquée. Il faut, conclut-il, porter la lutte aux hommes qui administrent la menace. Le document se termine par un appel à l'action:

«Aux Etats-Unis, et particulièrement dans l'Ohio, le gouvernement et le peuple américains ont imposé leur volonté à ce groupe d'industriels, et l'ont contraint à maintenir de saines conditions de travail. La situation est différente dans le Québec, où ce groupe d'hommes a imposé SA volonté au gouvernement provincial. Pour corriger cette situation, il faudra que le peuple du Québec sorte de cette léthargie qui a permis l'existence d'un abattoir humain sur la colline d'East Broughton.»

CONTREBANDIER REPENTANT



Edward Garron, 41 ans, de Vancouver, assure que la contrebande ne régit plus son homme... surtout depuis que la police locale a mis fin à son petit jeu.

Changements à notre corps diplomatique

Ottawa, 12 (C.P.) — On attend d'un moment à l'autre la révélation de plusieurs changements au ministère des Affaires étrangères.

C'est ainsi que la nomination de M. W.-F.-A. Turgeon comme président de la Commission royale d'enquête sur les Transports laisse vacant le poste de haut-commissaire en Grèce.

Il est question que M. Charles Hébert, actuellement ministre à Cuba, soit nommé ambassadeur au Mexique pour remplacer M. S. D. Pierce, le nouveau sous-ministre du ministère du Commerce.

La rumeur veut aussi que les postes vacants depuis longtemps de ministre en Tchécoslovaquie et en Pologne soient remplis par ceux qui font actuellement fonction de chargés d'affaires dans ces deux pays.

Au Club de Réforme

Cinq ministres fédéraux seront conférenciers

Cinq ministres fédéraux seront conférenciers au Club de Réforme au cours des prochains semaines. Le premier sera l'hon. Joseph Jean, c.r., Solliciteur général du Canada et directeur de l'organisation libérale fédérale au Québec.

Partie de cartes des Loisirs Saint-Pierre-Claver

La grande partie de cartes annuelles des "Loisirs Saint Pierre Claver", aura lieu le 18 janvier 1949 à 8 heures précises, dans le sous-sol de l'église, angle rue Dorvalier et Blvd St-Joseph.

Avis de décès

MELANCON — A Montréal, le 11 janvier 1949, est décédée Mme Ernestine Tremblay, épouse de M. Jean Melancon, professeur de diction.

Conférence de la Société de géographie

Le secrétaire de la Société de géographie de Montréal annonce trois conférences sur le Nouveau-Québec; la première sera donnée ce soir, le 12 janvier, par M. Jacques Rousseau, directeur du Jardin botanique de Montréal.

Le ministre de la défense, M. Brooke Claxton, plaide pour la canalisation du Saint-Laurent

Il y voit des avantages considérables, pour le Canada et les Etats-Unis, des points de vue du commerce, du transport, de la production hydro-électrique et de l'exploitation des mines de fer de l'Ungava

Sault-Ste-Marie, Ontario, 12 (C.P.) — Le ministre de la défense, M. Claxton, a déclaré hier soir que le projet de canalisation du Saint-Laurent devrait être réalisé le plus tôt possible, en vue de la défense nationale et de la sécurité internationale.

Nouvelles des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 12 (D.N.C.) — Par décision de Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, deux nominations ecclésiastiques viennent d'être annoncées.

C'est la seconde fois que l'abbé Jacob assume la direction spirituelle de l'Union catholique des cultivateurs. Il avait été nommé de cette association professionnelle de 1931 à 1938.

Né à Sainte-Geneviève de Batiscan, le 15 mars 1895, d'Ernest Jacob, cultivateur et industriel, et de Victoria Massicotte, M. l'abbé Jacob fit ses études classiques au séminaire des Trois-Rivières, puis au grand séminaire de Québec.

Les frères James Jesson, 24 ans, et Vincent Jesson, 20 ans, ont été arrêtés par la police locale alors qu'ils se trouvaient en possession d'une automobile volée.

Shawinigan. — La construction depuis onze ans, c'est-à-dire depuis 1938, a représenté une valeur de \$16,433,421. Elle a permis la construction de 2,411 logements et de 141 magasins.

La Tuque, 11 (D.N.C.) — Le conseil municipal de La Tuque s'est déclaré contre la demande de l'Union des municipalités et a révoqué le maintien du droit à l'arbitrage et à l'affiliation syndicale pour des employés municipaux.

Québec, 12 (D.N.C.) — M. Walton C. Ferris, membre du corps diplomatique des Etats-Unis, a été nommé consul général à Québec, entré en fonctions ces jours derniers.

Deux individus de Toronto, Mme Ernestine Melancon (née Tremblay), épouse du professeur de diction Jean Melancon, est décédée en sa demeure, 5722, avenue du Parc, le 11 janvier 1949.

Outre son époux, Jean Melancon, elle laisse sept enfants: ses filles, Marcelle (Mme Emile Brocard), Marie, Evangéline, Marie, Lucille (Mme Soeur Marcelline-Agnès, des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie), Odile (Mme Larry Mosher); son fils, Jacques, gérant général des ventes de United Auto Parts Ltd.

Le dévoué mortel est exposé à l'Hôtel-Dieu de Montréal (salle Jeanne-Mance), 3830, rue Saint-Urbain, les funérailles auront lieu en l'église Saint-Georges, coin St-Urbain et Bernard, vendredi, le 14 janvier, à 9 h. Le convoi funéraire partira de l'Hôtel-Dieu et le point de ralliement sera à la demeure de la famille, 5722, avenue du Parc (coin Bernard).

Le R. P. Lorenzo Gauthier, C. S. V., qui, avec M. Louis-Philippe Lussier de la Commission Scolaire de Montréal et Mme Léopold Desrosiers (Michelle, Le Normand), adressera la parole jeudi soir, le 13 janvier, à 8 h.15, à la conférence-concert donnée au Plateau à l'occasion de la Semaine des Fidèles.

Pensée du jour (Texte préparé par la Société catholique de la Bible)

En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui n'entre point par la porte dans la bergerie, mais y monte par ailleurs, est un voleur et un brigand. Mais celui qui entre par la porte est le pasteur des brebis. C'est à lui que le portier ouvre et les brebis entendent sa voix. (Jn 10, 1-3)

Notre-Seigneur est le véritable pasteur des fidèles. Aussi fait-il son œuvre en plein jour, n'a pas besoin, comme le voleur, de se cacher pour agir.

président Roosevelt et le premier ministre Mackenzie King avaient conclu, en 1941, un accord pour la canalisation du Saint-Laurent, pour activer le commerce en temps de paix et faire de cette voie navigable une ligne de communication pour la défense du continent.

"Si l'état désirait en 1941 que nous fissions la canalisation pour fins de transport et de production d'énergie, les récents événements ont montré que la chose est encore plus désirable aujourd'hui, a-t-il dit. S'il était désirable de faire des ouvrages de défense en 1941, rien n'a diminué cette nécessité depuis."

La canalisation du Saint-Laurent aurait, selon M. Claxton, les avantages suivants: 1) Elle activerait l'économie, en augmentant ainsi notre puissance de défense.

2) Elle permettrait de transporter plus vite les ressources de l'intérieur sur les lignes de combat, de faire plus rapidement la mobilisation industrielle, de construire plusieurs vaisseaux

de tonnage moyen dans les centres industriels des rives des Grands Lacs. Elle nous donnera en même temps un système de transport qui pourra suppléer au chemin de fer.

3) Elle permettrait l'exploitation hydro-électrique du St-Laurent. Le Canada et les Etats-Unis ont tous deux besoin d'énergie électrique.

4) Elle constituerait une route sûre pour le transport du fer du Labrador aux aciéries des deux pays.

Le comité conjoint de défense a recommandé la canalisation, l'an dernier, pour les raisons susmentionnées.

"Dans les circonstances, il n'est pas surprenant que les deux gouvernements, sous les conseils de ses principaux avocats militaires et civils, demandent l'autorisation de faire la canalisation, dans un but de transport et d'exploitation hydro-électrique, pour la prospérité dans la paix et la sécurité dans la guerre."

blème exige un remède exceptionnel, et que l'on doit attendre avant de mettre à l'admission des réfugiés, les Etats-Unis vont leur ouvrir la porte plus grande.

Le sénateur Neely, qui a défilé l'un des auteurs de la loi sur l'immigration des DP, a annoncé qu'il présentera un bill pour l'entrée de 400,000 réfugiés d'ici deux ans.

Les Nations Unies ne pourront pas régler ce problème par des moyens provisoires comme l'O.I.R. La société internationale va-t-elle attendre que les vieillards meurent et que les enfants soient assez âgés pour travailler? Lui faudra-t-il organiser des hospices et des orphelins?

Dans son allocution de Noël 1948, le Souverain Pontife a prononcé les paroles suivantes (nous traduisons de la version anglaise): "Ces causes (les causes de la guerre) sont, entre autres, principalement le manque de territoire national et le manque de matières premières. Par conséquent, au lieu d'envoyer des aliments, à grands frais, à des groupes de réfugiés, entassés dans des endroits disponibles les plus appropriés, pourquoi ne faciliterait-on pas l'émigration et l'immigration de familles en les dirigeant vers des pays où elles trouveront plus commodément les aliments dont elles ont besoin?"

Si les grandes puissances veulent établir une paix stable, elles ne peuvent pas laisser de tels problèmes sans solution adéquate. Cette tâche urgente ne devrait pas dépasser les moyens de pays qui trouvent des milliards pour les armements, il faudrait aussi que tous les pays capables de le faire assument une partie de ce fardeau international, qui est un résultat direct de la victoire de 1945 et de l'expansion soviétique qu'elle a comportée.

De plus, il faudrait écouter les autres recommandations que le Pape formulait dans le même paragraphe, pour une meilleure distribution des matières premières dans le monde, et contre les limitations artificielles dans la production des aliments. Il paraît assez difficile de concilier ces recommandations avec le maintien de niveaux de vie aussi différents que ceux qui existent dans le moment; mais même si l'effort pour lever les conditions de vie des peuples meurtris par la guerre devait temporairement exiger des restrictions dans les zones d'abondance, ce ne serait pas payer trop cher l'établissement de la paix.

Les personnes maigres engraisissent de 5, 10, 15 liv. Recouvrez entraînement, énergie, vigueur

Quelle transformation! Les os ne paraissent plus, les chairs s'affaiblissent, les visages s'arrondissent, plus de souplesse, plus de vitalité, plus de confiance, plus de joie, plus de santé. Des milliers de jeunes filles, hommes et femmes, qui ne pouvaient engraisser sont devenues belles et saines.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

Blocs-notes

(suite de la première page)

Comme M. Truman a dénoncé pendant sa campagne électorale les restrictions que l'ancien Congrès avait mises à l'admission des réfugiés, les Etats-Unis vont leur ouvrir la porte plus grande.

Le sénateur Neely, qui a défilé l'un des auteurs de la loi sur l'immigration des DP, a annoncé qu'il présentera un bill pour l'entrée de 400,000 réfugiés d'ici deux ans.

Les Nations Unies ne pourront pas régler ce problème par des moyens provisoires comme l'O.I.R. La société internationale va-t-elle attendre que les vieillards meurent et que les enfants soient assez âgés pour travailler? Lui faudra-t-il organiser des hospices et des orphelins?

Dans son allocution de Noël 1948, le Souverain Pontife a prononcé les paroles suivantes (nous traduisons de la version anglaise): "Ces causes (les causes de la guerre) sont, entre autres, principalement le manque de territoire national et le manque de matières premières. Par conséquent, au lieu d'envoyer des aliments, à grands frais, à des groupes de réfugiés, entassés dans des endroits disponibles les plus appropriés, pourquoi ne faciliterait-on pas l'émigration et l'immigration de familles en les dirigeant vers des pays où elles trouveront plus commodément les aliments dont elles ont besoin?"

Si les grandes puissances veulent établir une paix stable, elles ne peuvent pas laisser de tels problèmes sans solution adéquate. Cette tâche urgente ne devrait pas dépasser les moyens de pays qui trouvent des milliards pour les armements, il faudrait aussi que tous les pays capables de le faire assument une partie de ce fardeau international, qui est un résultat direct de la victoire de 1945 et de l'expansion soviétique qu'elle a comportée.

De plus, il faudrait écouter les autres recommandations que le Pape formulait dans le même paragraphe, pour une meilleure distribution des matières premières dans le monde, et contre les limitations artificielles dans la production des aliments. Il paraît assez difficile de concilier ces recommandations avec le maintien de niveaux de vie aussi différents que ceux qui existent dans le moment; mais même si l'effort pour lever les conditions de vie des peuples meurtris par la guerre devait temporairement exiger des restrictions dans les zones d'abondance, ce ne serait pas payer trop cher l'établissement de la paix.

Les personnes maigres engraisissent de 5, 10, 15 liv. Recouvrez entraînement, énergie, vigueur

Quelle transformation! Les os ne paraissent plus, les chairs s'affaiblissent, les visages s'arrondissent, plus de souplesse, plus de vitalité, plus de confiance, plus de joie, plus de santé. Des milliers de jeunes filles, hommes et femmes, qui ne pouvaient engraisser sont devenues belles et saines.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

CLUB INTERNATIONAL DE COORDINATION DES RELATIONS CHOISIES

AMIS CANADIENS

Des amis et amies de FRANCE, Belgique, Suisse, et du monde entier, recherchent parmi vous des correspondants et correspondantes: amitiés, littérature, théâtre, cinéma, musique, beaux-arts, sciences et techniques, sports, voyages, modes, langues étrangères, philatélie, relations commerciales, etc. Renseignements gratuits.

La couleur du temps...

La science moderne vient de plus en plus souvent au secours des particuliers comme des communautés. Récemment, Ottawa faisait l'expérience d'un bon moyen de venir à bout des sonnettes de fausse alarme. Il consistait à recouvrir toutes les boîtes de signaux d'une poudre invisible qui s'attache à la main des fauteurs et qui réagit par phosphorescence sous l'éclairage d'une lampe spéciale.

Vers le même temps, on nous signalait que deux chasseurs égarés dans le comté d'Algoma, en Ontario, ont pu retrouver leur chemin grâce aux avis qu'un particulier leur avait transmis par haut-parleurs, à six milles de distance.

Le directeur d'une école publique de Grande-Bretagne se propose de créer une ligue enfantine de propagande contre les châtiments corporels. Ce directeur, Herbert Copping, a d'ailleurs récemment donné à ses élèves l'occasion de faire valoir leur point de vue et le sien sur la question. Un fabricant de foudres et de règles à bâtonner s'était hasardé dans l'école de Horsley Hall. Mais, au moment où il précisait quel nombre de coups de bâton convient d'appliquer à chaque faute, quelle espèce de fouet on doit employer, les élèves, agissant sur les instructions préalables de Copping, l'ont empoigné et lui ont appliqué une dose de sa propre médecine, pour la plus grande joie des photographes de journaux, mandés spécialement pour l'occasion.

Buenos-Ayres, 12 (A.P.) — Des intimes du président de l'Argentine, le général Juan Peron, révèlent qu'un des amendements à la constitution qui se débattaient au parlement de Buenos-Ayres obligerait les étrangers vivant en ce pays depuis deux ans et plus à se faire naturaliser, sous peine d'avoir à quitter la contrée immédiatement. La constitution actuelle, datant de 1853, ne comportait aucun obligation de ce genre mais au contraire seulement une permission de réclamer la citoyenneté argentine, après un séjour de deux ans.

Par ailleurs, on peut prévoir que la nouvelle constitution se montrera plus sévère à l'égard des communistes, car on propose de mettre hors la loi les groupements politiques qui s'opposent aux libertés individuelles reconnues comme constitutionnelles. Le parti communiste jouit là-bas d'une existence légale depuis 1945 et s'est classé troisième à la dernière élection générale, sans toutefois pouvoir s'assurer un seul siège.

Paris, 12 (Reuter) — Les milieux politiques français se demandent si le premier ministre russe Joseph Staline n'aurait pas ordonné aux partis communistes de l'ouest de l'Europe de modifier leur attitude présente et de collaborer à la création d'un esprit d'entente et de tolérance entre le Bloc Rouge et celui des Etats démocratiques. On en voit du moins une preuve dans le discours prononcé hier, à l'ouverture de la session du Parlement français, par le doyen d'âge et le président du parti communiste de France, le député Marcel Cachin.

Ce dernier a particulièrement insisté sur la conviction de ses partisans qu'une nouvelle guerre mondiale, cette fois entre l'Est et l'Ouest, n'est pas inévitable. "Staline, rappelle-t-il, a déjà exprimé plusieurs fois la même opinion; et il continue de croire qu'en dépit de divergences de système entre les deux blocs d'Etats, il n'existe aucun motif sérieux de querelle entre eux. Ces deux blocs ne sont pas irréductiblement opposés l'un à l'autre et peuvent même en venir à une collaboration dans la paix. S'il a été possible pour eux de s'entendre pour la conduite de la dernière guerre, il doit l'être encore plus de collaborer au maintien de la bonne entente internationale."

A Paris, dans les cercles gouvernementaux, on soutient que Cachin n'aurait pas prononcé de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas. Mlle Williams fera profiter de son art, ou de sa science, les autres instructeurs de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas. Mlle Williams fera profiter de son art, ou de sa science, les autres instructeurs de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas. Mlle Williams fera profiter de son art, ou de sa science, les autres instructeurs de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas. Mlle Williams fera profiter de son art, ou de sa science, les autres instructeurs de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas. Mlle Williams fera profiter de son art, ou de sa science, les autres instructeurs de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas. Mlle Williams fera profiter de son art, ou de sa science, les autres instructeurs de telles paroles ni fait allusion

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible. Forrestal explique que, selon l'usage, le 20 du mois courant, jour de rétrocession de M. Truman comme président des Etats-Unis, il remettra sa démission formelle mais qu'il s'attend de la voir refusée.

LES MEDICINS RECOMMANDENT NOS BANDES HERNIAIRES... Une spécialité de la PHARMACIE MONTREAL Charles Duquette propriétaire

Moscou voudrait encore collaborer avec l'Ouest, dit M. Marcel Cachin

"Un nouveau conflit mondial n'est pas inévitable" — "Ballon d'essai"

Paris, 12 (Reuter) — Les milieux politiques français se demandent si le premier ministre russe Joseph Staline n'aurait pas ordonné aux partis communistes de l'ouest de l'Europe de modifier leur attitude présente et de collaborer à la création d'un esprit d'entente et de tolérance entre le Bloc Rouge et celui des Etats démocratiques.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas.

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas.

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas.

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas.

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas.

à l'espoir persistant d'une rencontre entre MM. Truman et Staline sans en avoir d'abord reçu l'ordre de Moscou. Il s'agirait donc ici d'un nouveau "ballon d'essai" soviétique, précurseur d'une autre offensive diplomatique d'importance.

Washington, 12 (A. P.) — Le Secrétaire de la Défense, aux Etats-Unis, James Forrestal, a fait savoir, après un entretien avec le président Truman, que non seulement il n'entend pas démissionner mais qu'il est même désireux de rester à son poste le plus longtemps possible.

Mlle Lucie Williams, institutrice de natation au bain public de Notre-Dame-de-Grâce, est de retour de Hollywood où les autorités municipales l'ont envoyée pour suivre un cours, suivant les méthodes les plus nouvelles enseignées là-bas.

à l



LESAGE
SAINTE-TERESE P.Q.

M. DREW EST ASSERMENTÉ COMME DÉPUTÉ FÉDÉRAL

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI 12 JANVIER 1949

Tirage certifié par
l'Audit Bureau of Circulations

CE TACOT SURVIVRA-T-IL A L'EXPLOIT PROJETÉ ?



Le nouveau chef national de l'opposition conservatrice-progressiste au Parlement fédéral, M. George Drew, est devenu officiellement un membre des Communes cette semaine, quand le greffier de la Chambre basse, M. Arthur Beauchesne, lui a fait prêter serment et l'a fait signer au rôle, comme on le voit ici. (Photo C.P.)

A VERDUN

Le Conseil municipal opposé à la demande de la Commission scolaire

La Commission scolaire veut demander à la Législature provinciale une portion du revenu annuel provenant de la taxe de vente

Le Conseil municipal de Verdun s'est réuni hier soir sous la présidence du maire Edward Wilson. Le conseil a décidé de s'opposer à la demande de la Commission des écoles catholiques de Verdun qui s'adressera à la Législature provinciale à sa prochaine session pour l'adoption d'une loi aux fins d'obtenir une portion du revenu annuel de la taxe de vente municipale échéant à la cité de Verdun.

Le conseil a aussi décidé de demander au Dr J.-F.-A. Gaillet, député de Maison-Neuve à la Législature provinciale, et à M. Raoul Grohé, conseiller législatif, de bien vouloir accepter d'être les parrains du bill de Verdun à la Législature et au Conseil législatif.

Au cours de cette même réunion, le conseil a reçu une lettre de la Ligue des propriétaires de Verdun demandant un meilleur service pour l'enlèvement des ordures ménagères sur les rues commerciales. Cette recommandation a été transférée à l'ingénieur de la cité avec instruction d'améliorer le service si possible, particulièrement pour ce qui est de l'enlèvement des vidanges de ces rues, de bonne heure le matin.

La ville de Verdun sera représentée par l'échevin Wilcox et l'ingénieur de la cité à une assemblée des officiers en construction, qui sera tenue à Ottawa le 28 février au 1er mars prochain.

Le conseil a délégué aussi le maire Wilson à la réunion annuelle de la Fédération des maires américains, qui sera tenue à Washington du 21 au 23 mars prochain.

Enfin, l'échevin J. Lennon a

été nommé maire-suppléant pour les trois prochains mois à compter du 15 janvier prochain.

Avant de terminer la séance, le conseil a aussi adopté une résolution de l'échevin Jeanneau, appuyé par l'échevin Joannette, à l'effet de demander à l'Union des municipalités de prier le premier ministre de la province, le ministre des Affaires municipales et le ministre du Travail, d'insérer dans la loi des relations ouvrières et la loi des différends entre les services publics et leurs salariés les dispositions nécessaires pour donner effet aux suggestions suivantes:

- 1) Qu'une ou des commissions d'arbitrage spéciales et permanentes soient établies pour s'occuper seulement des ententes collectives entre les conseils municipaux et leurs employés, ces commissions devant être composées de personnes compétentes en affaires municipales;
- 2) Que l'avis de dénonciation d'une entente collective par l'une ou l'autre des parties soit donné pas plus tard que le 1er juillet de chaque année, et tout changement de l'entente existante devra être déposé à l'autre partie dans les quinze jours suivant l'avis de dénonciation;
- 3) Que la commission d'arbitrage soit prête à rendre une décision pas plus tard que le 1er novembre de chaque année, afin de permettre les appropriations requises dans les budgets civils pour l'année suivante;
- 4) Que les décisions d'une commission d'arbitrage, sur toute question impliquant des dépenses, s'appliquent seulement à l'entente collective qui entrera en vigueur le 1er janvier suivant la date de toute décision.

Au moins un des avions anglais a été abattu sur le sol palestinien

Son pilote en témoigne à Tel-Aviv — Londres riposte que le combat a commencé en Egypte — Envois d'armes — Plainte à l'O.N.U. — Renfort canadien à Israël

Tel-Aviv, 12 (Reuter) — Un des avions britanniques abattus vendredi dernier par les Israéliens au Moyen-Orient, l'officier-pilote Frank Harvey Close, a confié aux journalistes, à l'hôpital militaire de Tel-Aviv, qu'il se trouvait au-dessus du sol palestinien quand la canonade juive a mis le feu à son appareil et l'a lui-même forcé à descendre au sol en parachute. Blessé à la tête dans son atterrissage, ce qu'il explique son hospitalisation, Close explique qu'il est sûr d'avoir traversé la frontière entre l'Egypte et la Palestine parce qu'avant d'être abattu, il a eu le temps de reconnaître des points de repère qui lui étaient familiers en Palestine. Il dit ignorer toutefois si son chef d'escadrille s'était lui aussi rendu compte du fait et si cet officier avait ou non reçu l'ordre de traverser la frontière. Close ajoute qu'il n'a relevé la présence d'aucune troupe juive entre la base de la R.A.F. au canal de Suez, d'où il est parti, et la frontière mais que, celle-ci passée, il en a par contre aperçu une forte quantité. L'aviateur assure qu'il avait reçu comme ses camarades l'ordre d'éviter tout combat avec les avions juifs.

Londres, 12 (A.P.) — Le ministre britannique de l'air affirme que l'aviation juive a déclenché son attaque contre les cinq avions de la R.A.F. abattus vendredi dernier au Moyen-Orient alors que ceux-ci se trouvaient encore au-dessus du sol égyptien. Le ministre reconnaît toutefois que la lutte a pu se poursuivre au-dessus du sol palestinien dans le cas d'un ou deux de ces appareils.

Londres, 12 (Reuter) — Le Foreign Office nie que la Grande-Bretagne ait violé l'embargo des Nations Unies sur les envois d'armes en fournissant aux Etats arabes du Moyen-Orient depuis le 15 mai dernier. Downing Street ajoute à ce démenti que, par contre, Israël a commis lui-même la violation qu'il lui reproche et que personne à Tel-Aviv n'a encore contredit l'affirmation britannique que les Israéliens ont reçu dans le même temps une forte quantité d'armes de la Tchécoslovaquie. Le porte-parole du Foreign Office dit se baser pour cette réplique non seulement sur le témoignage de son gouvernement mais aussi sur le rapport du médiateur intérimaire de l'O.N.U., en Palestine, Ralph Bunche.

Une gare pour Verdun ?

Suggestion faite par l'échevin Poirier

Le conseil municipal de Verdun, qui siègeait hier soir sous la présidence du maire Edward Wilson, a décidé, à la suite d'une suggestion de l'échevin Poirier, appuyée par l'échevin Jeanneau, de s'adresser au ministre des transports, M. Lionel Chevrier, pour qu'une gare, qui porterait le nom de Verdun, soit construite sur le terrain vacant du Réseau National, au coin des rues Centre et Atwater. En faisant cette suggestion, l'échevin Poirier a souligné que les cours du C.N.R. à Saint-Henri, ne sont plus en opération, et que les travailleurs qui résident dans les municipalités de Verdun, Lachine, Ville Saint-Pierre, Ville LaSalle, et autres municipalités le long du lac Saint-Louis, doivent employer ou l'autobus ou le train et sont obligés ainsi de descendre à la gare Centrale ou au terminus d'autobus de la rue Dorchester, et de là prendre le tramway pour se rendre à leur travail, soit à Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, ou Pointe Saint-Charles. Une gare à l'intersection précitée, soit au coin des rues Centre et Atwater, rendrait grandement service à ces travailleurs.

Une copie de cette résolution sera envoyée aussi au député de Verdun aux Communes, M. P.-E. Côté, ainsi qu'à toutes les municipalités intéressées pour qu'elles accotent leur appui à la ville de Verdun, dans cette demande.

Le procès de Jules Sioui

Il aurait voulu former un gouvernement indien

Québec, 12. (D.N.C.) — Un jury a été formé très rapidement, hier, à la suite des objections soulevées, pour entendre la cause de M. Jules Sioui, accusé d'avoir conspiré avec des chefs indiens dans le but de semer la haine et le mécontentement parmi les sujets de sa majesté.

Comme premier témoin au procès de Jules Sioui, aux assises criminelles, le constable Gérard Houle, de la gendarmerie royale, a raconté qu'il a participé à des saisies opérées à Sept-Îles, chez Michel Vachon, le 7 juin 1948; à Maniwaki, chez John Chabot, le 3 juin 1948; à Bersimis, chez Michel Vachon, le 7 juin et le 6 mars 1948; à Loretteville, chez Jules Sioui. Chez Sioui, la gendarmerie a saisi un encadrement de la proclamation d'un gouvernement indien, copie de l'acte de constitution du gouvernement indien, des cartes d'enregistrement et des photos de chefs indiens dont celle de Jules Sioui, fondateur du mouvement.

En contre-interrogatoire, Jules Sioui, qui se défend seul, a fait admettre au témoin que l'accusé n'avait fait aucune obstruction aux perquisitions de la police et que les gendarmes n'avaient trouvé chez lui aucune arme à feu ni aucune arme susceptible de servir à un révolte.

La Pologne s'annexe l'Allemagne de l'Est

Depuis ce matin, les automobilistes qui se rendent dans le bas de la ville disposent d'un nouveau parc de stationnement. Il s'agit du carré Victoria où les autorités municipales ont aménagé de l'espace pour recevoir 65 voitures dans la partie du square entourant le monument de la reine Victoria.

LE CERCLE-O-JEUNES

Un club éducatif et récréatif pour les anciens des Grèves

Un moyen de prévenir la délinquance juvénile — Le 25ème anniversaire de l'Association des Anciens Colons des Grèves

L'Association des anciens colons des Grèves, fondée en 1924, a voulu marquer son 25ème anniversaire d'une réalisation qui prolongera l'action de la colonie de vacances jusqu'en ville même. Ceux qui s'intéressent le moins à la jeunesse savent d'expérience que les Grèves de Contrecoeur — l'une des colonies de vacances les plus grandes au monde — les enfants peuvent faire l'apprentissage de la vie loin des dangers de la ville, dans un cadre favorable à l'épanouissement de leur corps et de leur âme. Et cela depuis 1912.

Mais les Grèves ne sont actives que durant les mois d'été. Pendant les autres mois de l'année, qui s'occupera de préserver les enfants de la délinquance, en leur donnant cette formation indispensable à une vie saine, ici et là, qui s'occupent du problème, mais on s'accorde à reconnaître qu'elles sont loin d'être en sur-nombre.

L'Association des anciens des Grèves a donc songé à créer à Montréal une maison où comme aux Grèves — et mieux encore — les enfants trouveront le moyen de développer tous leurs talents, et de prendre conscience de leurs responsabilités et de leurs forces. Ce sera le Cercle-O-Jeunes.

Conçu selon la formule du "Boy's Club" américain, le Cercle-O-Jeunes amènera des cours pratiques de musique, d'art dramatique, de sports, il s'y greffera un service social, qui permettra de suivre les jeunes jusque dans leur milieu familial et d'apporter à ce milieu l'aide dont il a besoin pour remplir parfaitement sa mission.

La réalisation

Il ne s'agit pas d'un projet comme tant d'autres, destiné à rester sur papier. L'Association des anciens des Grèves a réuni hier en l'hôtel Queen's des représentants des autorités civiles et religieuses, des directeurs d'associations et des financiers, pour leur faire part du projet de leur demander leur appui.

La simple énumération des personnes qui avaient pris place à la table d'honneur donne une idée de l'appui qu'aura la nouvelle oeuvre.

On y remarquait M. Elphège Marier, député fédéral de Jacques-Cartier, représentant le premier ministre du Canada, M. Saint-Laurent; le notaire Jean-Marie Savigneau, conseiller municipal, représentant le maire Houde; M. Achille Racicot, président du Kiwanis Saint-Laurent; M. Taggart Smythe, directeur de la Banque d'Épargne de Montréal; M. Henri Ouimet, président de la Chambre de commerce du district de Montréal et M. J.-L. Davignon, gérant de la Banque Canadienne Nationale. Aussi, P. André-Marie Guillemette, O.P., directeur du Conseil des oeuvres du diocèse de Montréal, M. Edouard Gagnon, P.S.S., directeur général et trésorier des Grèves, M. Albert Charbonneau, président des anciens, présidait le dîner.

Ont prononcé des allocutions: MM. Marier, Savigneau, le R. P. Guillemette, et M. Gagnon.

Nous espérons que cette oeuvre trouvera rapidement à se réaliser, pour le plus grand bien des 30,000 anciens colons des Grèves.

Les chemins de fer n'auront pas facilement gain de cause

La Commission des transports leur inflige deux coups durs

Ottawa, 12 (C.P.) — Les chemins de fer canadiens ont reçu hier deux coups durs au cours de la lutte qu'ils ont entreprise pour faire hausser le prix du transport des marchandises.

La Commission fédérale des transports a d'abord refusé d'entendre l'évidence qui a trait à la seule augmentation intermédiaire recherchée par les chemins de fer; de plus, la Commission a ordonné à ces derniers de suspendre immédiatement — jusqu'à la fin de l'enquête — les augmentations qui avaient été ordonnées le mois dernier sur le transport de machines agricoles conduites de l'est à l'ouest.

La Commission a instruit aussi les compagnies de justifier la permission qu'ils avaient reçue l'année dernière d'augmenter leurs taux de 21%. On sait que sept provinces (Québec et Ontario exceptés) se sont opposées à une telle augmentation.

Un bail de 15 ans a été signé également hier entre les autorités de la ville et le Syndicat des horticulteurs. De plus le Syndicat a l'assurance de recevoir du gouvernement provincial un octroi de \$35,000 pour la construction de cette bâtisse. Toutefois, les membres ont manifesté l'idée de se rendre en délégation auprès de l'hon. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture dans le cabinet provincial, afin d'avoir un octroi plus élevé pour l'édification de ce centre agricole, qui coûterait dans les environs de \$30,000 à \$40,000.

Fritz Loosli est la vedette d'une séance de télévision

Québec, 12. — Fritz Loosli, directeur de l'école de ski du château Frontenac, quittait la vieille capitale, hier matin, pour un court voyage à New-York où il a été, hier soir, la vedette d'une séance de télévision.

Par Erik Elkins, chroniqueur du ski au grand quotidien américain "The New York Times". Après l'interview, il a eu la projection d'un film tourné au Lac-Beauport l'an passé et intitulé "Ski en parallèle". Cette projection était accompagnée des commentaires de Fritz Loosli.

calculé que plus d'un million de spectateurs en ont été témoins, à la maison ou dans les immenses publicités dotées d'appareils récepteurs.

Révu de son uniforme de skieur, Fritz a été interviewé par Erik Elkins, chroniqueur du ski au grand quotidien américain "The New York Times". Après l'interview, il a eu la projection d'un film tourné au Lac-Beauport l'an passé et intitulé "Ski en parallèle". Cette projection était accompagnée des commentaires de Fritz Loosli.

Fort opposition à la fabrication et à la vente de l'oléomargarine

Les producteurs laitiers de la province demandent au gouvernement fédéral de protéger par des droits d'accise sur l'entrée des huiles au pays notre plus vieille industrie agricole

A l'issue du congrès de l'industrie laitière, tenu hier à Montréal par l'U.C.C., congrès auquel prirent part plus de 300 producteurs laitiers de la province, plusieurs résolutions ont été adoptées qui indiquent que l'industrie laitière, dans la province, connaît actuellement une période de crise, ou, comme l'affirmait hier M. Abel Marion, une période de profonde évolution.

Remis en trois comités principaux, groupant les producteurs de beurre et de fromage, les producteurs de lait en nature, et les producteurs de laits concentrés, les délégués à ce congrès ont été unanimes dans leur forte opposition à la fabrication et à la vente de la margarine au pays et particulièrement dans la province.

Les délégués ont demandé au gouvernement fédéral d'imposer des droits d'accise sur l'entrée des huiles nécessaires à la fabrication de ce produit afin de protéger, comme il convient, la plus vieille industrie agricole du pays. Ils demandent également que la coloration de ce produit soit différente de celle du beurre afin d'éviter toute fraude possible.

Nous donnons ici les résolutions adoptées par les congrès régionaux et qui ont pour but de définir la politique générale de l'U.C.C., en matière d'industrie laitière. Voici ces résolutions:

L'U.C.C. demande au gouvernement provincial la passation d'une loi de convention collective; l'amendement de la loi des produits laitiers de façon à autoriser un prélèvement sur les répartitions lorsque les deux tiers des producteurs concernés se sont prononcés en faveur d'une telle mesure; l'établissement d'une politique d'encouragement à la construction de silos et à l'achat de machines à ensilage; d'étudier la possibilité d'améliorer la loi des S. C. A. de façon à ce que les coopératives puissent émettre des obligations pour financer leur développement; d'étudier la possibilité d'améliorer la loi des S. C. A. de façon à ce que la loi prévienne l'organisation de coopératives régionales et de mode de représentation des coopératives locales qui s'affilient aux coopératives régionales.

L'U.C.C. demande encore que l'on fasse des efforts, afin de limiter au minimum le ramassage et le transport du lait le dimanche; la formation d'un service de recherches économiques au secrétariat général de l'U.C.C.



Con Auguston, de Swan Lake, Manitoba, est peut-être le seul homme à croire que son coupé convertible de modèle 1919 peut encore accomplir la randonnée de 6,000 milles, de Winnipeg à San-Francisco, qu'il projette d'entreprendre à la fin de février. Lui et son compagnon de route, George Nelson, de Norquay, Saskatchewan, ont placé des sacs de sable sur le siège arrière de la voiture, "pour empêcher le derrière du tacot de rebondir trop fortement sur les bosses du chemin". (Photo C.P.)

On construit au marché Saint-Roch

Une bâtisse de \$40,000

Québec, 12 (D.N.C.) — Une bâtisse sera construite sur le marché Saint-Roch, cette année, à l'intention des cultivateurs qui y viennent vendre leurs produits depuis nombre d'années. Telle est la décision qu'ont prise, au cours de la journée d'hier, à l'Hôtel Victoria, les membres du Syndicat des horticulteurs de Québec, qui ont réuni en cette même circonstance M. Gérard Bourbeau, comme président de leur groupement.

Un bail de 15 ans a été signé également hier entre les autorités de la ville et le Syndicat des horticulteurs. De plus le Syndicat a l'assurance de recevoir du gouvernement provincial un octroi de \$35,000 pour la construction de cette bâtisse. Toutefois, les membres ont manifesté l'idée de se rendre en délégation auprès de l'hon. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture dans le cabinet provincial, afin d'avoir un octroi plus élevé pour l'édification de ce centre agricole, qui coûterait dans les environs de \$30,000 à \$40,000.

Le Semaîne des Fiancés

Les Fiancés au Plateau

Conférence-concert, demain soir — Présidence de monsieur le maire

"En regardant monter les jeunes", tel sera le titre de la conférence que se partageront M. Louis-Ph. Lussier, Mme Michel Le Normand et le R.P. Lorenzo Gauthier, C.S.V., demain soir au Plateau, à la grande "soirée de gala" organisée par le Service de Préparation au mariage à l'occasion de la Semaine des Fiancés.

Les anciens participants des cours de Préparation au mariage, les "fiancés", les jeunes qui se fréquentent ne devraient pas manquer d'entendre ces trois messages d'actualité et de très grande importance. Que diront-ils, au juste, sous le titre dénommé "On le saura en se rendant au Plateau, demain soir."

La soirée comprendra, en outre, un concert donné par la Mancelierie des Petits Chantiers à la Croix d'Érable du Collège Stanislas. Le maire de Montréal a été invité à présider la soirée. Sa présence devrait valoir à tous ceux qui seront présents des conclusions de soirée pélagantes et d'actualité. Admission générale à cinquante sous du billet.

La construction à Verdun

La construction va bon train à Verdun. On a appris en effet, hier, au cours de l'année 1948, 274 permis, d'une valeur totale de \$3,403,575 ont été émis l'année dernière. Ce qui comprend 579 unités de logement, d'une valeur totale de \$2,988,000. Les entrepôts, les garages privés, les postes de ravitaillement d'essence et les différentes alterations se chiffrent à \$415,575.

Depuis 1940, les statistiques de la construction à Verdun indiquent qu'il y a eu augmentation de 191 dans les unités de logement. En 1940, 388 unités avaient été construites et en 1948, il y en a eu 579. Depuis 1940, 3,645 unités de logements ont été construites. Les chiffres de cette année sont un record depuis 1930.

Il y aura un grand nombre de bills privés à la prochaine session

70 sont déjà inscrits — Gare aux retardataires

Québec, 12 (D.N.C.) — Le nombre des bills privés sera particulièrement considérable au cours de la prochaine session. Il ne serait pas impossible qu'il atteigne un record. Déjà 70 projets de loi ont été inscrits au greffe des bills privés de l'Assemblée législative et d'autres avis ont été donnés dans la Gazette officielle. Ayant annoncé deux mois et demi à l'avance la date de l'ouverture de la session, ce qui ne s'était jamais fait précédemment, le premier ministre a averti tous ceux qui ont l'intention de présenter des bills privés de remplir les formalités dans les délais fixés. Il faudra donc avoir de bonnes raisons pour arriver en retard. Sinon, le projet sera renvoyé à une autre année.

Mais on peut prévoir qu'il y aura encore quelques retardataires. C'est généralement le cas des villes, désireuses de faire amender leur charte et qui ne peuvent pas toujours facilement procéder avec rapidité. A tout événement, il faudra que l'intéressé bilie l'exige pour que les délais soient prolongés, ou qu'un bill soit accepté, même après paiement de l'amende réglementaire.

Le grand nombre de bills privés pose tout un problème pour l'opposition. On comprend que

huit députés — quelques-uns sans expérience parlementaire — n'auront pas la tâche facile pour se débrouiller avec les 25 ou 30 bills du gouvernement, présentés à l'ouverture de la session, le code du travail que M. Barrette doit également déposer dès les premiers jours de la session et l'avalanche de bills privés. Il y aura aussi les motions inscrites au feuilleton et qui provoqueront des débats, les réponses aux questions, le débat sur l'adresse et sur le budget, sans compter les multiples autres problèmes qui se posent quotidiennement pendant la session.

Le premier ministre a déjà déclaré qu'il faciliterait, en autant que raisonnablement possible, la tâche de l'opposition. La réunion veut qu'en conséquence la Chambre siège le mardi, mercredi et jeudi, ainsi que le vendredi matin. Les soirées seraient consacrées à l'étude des bills privés. Le gouvernement accordera aussi à l'opposition les services d'un avocat de son choix pour l'étude de la législation.

La session ne devrait pas durer plus de six à huit semaines. Elle s'ouvrira dans huit jours exactement, soit mercredi prochain, le 19 janvier.

Le pacte de l'Atlantique demeure quand même notre meilleure assurance contre un conflit — Au même banquet libéral, M. Garson discute des accords sur les droits de taxation

La guerre est moins probable maintenant qu'il y a six mois

(M. PEARSON)

Winnipeg, 12 (C.P.) — Au dire de notre ministre des affaires étrangères, M. Lester Pearson, une guerre entre le bloc soviétique de l'est et le bloc démocratique de l'ouest est maintenant moins probable qu'il y a six mois.

Il n'en a pas moins conclu, au banquet de clôture du congrès annuel de l'association libérale-progressiste du Manitoba, que les Canadiens ont "tous les raisons valables de craindre que l'Est et l'Ouest ne finissent par provoquer un conflit."

M. Pearson attribue le relâchement qui s'est produit depuis six mois dans la tension des rapports internationaux à la levée générale de boucliers contre le communisme qui s'est produite lors de l'Assemblée des Nations Unies à Paris l'autome dernier.

Le ministre croit que, si la tension a pu diminuer en Europe à propos de Berlin, bien que la situation y demeure "explosive", c'est grâce au ravitaillement par les puissances allemandes et à la décision de ces dernières de placer le cas berlinois devant le Conseil de Sécurité.

"Mais, a-t-il ajouté, tout autant qu'il est peu sage de réagir trop violemment dans un moment de crise, il est dangereux de se montrer trop optimiste et de croire qu'une crise a disparu parce qu'aucun incident n'est survenu depuis un certain temps en ce domaine. Le projet de pacte de l'Atlantique-Nord reste par suite notre meilleure assurance contre le risque de guerre."

M. Pearson a eu aussi un mot à dire au sujet de notre commerce avec la Grande-Bretagne. "Nous devons, a-t-il déclaré, rappeler doucement mais avec persistance que notre but en concluant avec elle des accords préférentiels n'est pas de lui permettre d'améliorer sa situation économique au point qu'elle puisse ensuite se passer entièrement de nos produits agricoles."

Ce même banquet présentait aussi comme orateur invité l'an-

La nomination du recorder en chef

Elle serait faite aujourd'hui par le cabinet provincial

À sa réunion d'hier, le comité exécutif de Montréal a adopté une résolution demandant au gouvernement provincial de nommer un recorder pour la ville de Montréal, afin de remplir la vacance créée par la retraite de M. Amédée Thouin, recorder en chef.

En fait, on apprend que le nom du nouveau recorder sera connu aujourd'hui même, puis que le cabinet provincial le désignerait au cours de la journée.



Les chats de Perse, tout comme les moutons ou les schafs de ce beau pays, ont une renommée mondiale, des attrait particuliers et des qualités rares. Ils sont toujours nombreux dans toutes les expositions et il en vient même des contrées lointaines quand il y a des prix importants.

La Sainte-Famille fêtée à Saint-Zotique

Pour commémorer la fête de la Ste-Famille, le service d'éducation familiale de la paroisse St-Zotique, organise une grande soirée récréative, jeudi le 13 janvier prochain, à 8 h. 30, à la salle de l'école Esther-Blondin, 95 Parc G.-E. Cartier.

Mlle Duchesneau au poste C.B.M.

Mlle Claire Duchesneau, élève de l'École supérieure de musique d'Outremont, est invitée au programme Singing Stars of Tomorrow à Toronto, au poste C.B.M., dimanche le 16 janvier, à 5 h. de l'après-midi.

Souffrez-vous du MAL DE DOS?

Quand vous ressentez des élanements à chaque mouvement brusque—vous n'avez pas envie de travailler. Demandez à n'importe quelle ménagère de ce que c'est que de repasser ou de balayer quand on a peine à se redresser à cause d'un mal de dos.

Laine advertisement for L.J. Parent and Fils Ltee, 4906, Boul. St-Laurent. Includes text about wool products and contact information.

LES FIANCÉS par Alexandre Manzoni. Traduit de l'italien par le marquis de MONT-GRAND, adapté par Clément SAINT-GERMAIN.

81. (Suite) Quelques-uns qui étaient restés, étaient ensuite parties surchargées de monde; et l'on disait que, par cet excès de poids et les mauvais temps, elles risquaient à tout moment de périr.

Page FEMININE

Des recettes qui plaisent

VIELLE RECETTE PAYSANNE

Prendre un plat allant au four, y mettre une couche de jus de rôti, des pommes de terre coupées en rondelles très minces, parsemer d'ail haché, ajouter quelques petits dés de lard maigre; une autre couche de pommes de terre, parsemer de nouveau de morceaux de lard, saler, poivrer. Couper une feuille de laurier en 7 ou 8 petits morceaux, ajouter un grand verre d'eau et un peu d'extrait de viande. Faire cuire au four pendant trois heures.

VOL AU VENT AU POULET

- 2 tasses de poulet en cubes
1 tasse de sauce blanche
1/2 tasse de champignons
2 cuillères à table de persil
1 cuillère à table de beurre Sel

Faire étever les champignons dans le beurre et le persil, ajouter les assaisonnements. Ajouter la sauce blanche aux champignons, verser sur le poulet. Remplir la tôle. Garnir de pointe à diamants de gelée d'airelles.

MUFFINS

Les Muffins font le repas! Enrichis de fromage, raisins ou baies.

- 2 tasses de farine tamisée
3 cuillères à thé de poudre à pâte "Magic"
1/2 cuillère à thé de sel
1 cuillère à soupe de sucre
2 œufs bien battus
1 tasse de lait

Si désiré ajouter: 1 tasse de fromage râpé ou 1/2 tasse de baies (saupoudrées de farine); ou 1/2 tasse de raisins hachés.

Tamisez ensemble les ingrédients secs; ajoutez les œufs, le lait, le tout rapidement. Ajoutez le fromage ou les baies, etc. Coulez environ 20 minutes au four chaud (400 d. F.). Dans des moules à muffins graissés. (12 muffins environ).

TARTE MERINGUEE AUX POMMES

- 2 grosses pommes
2 jaunes d'œufs
1/2 tasse de sucre
1 tasse de lait
2 blancs d'œufs
2 cuillères à table de sucre

Doublez d'une abaisse une assiette à tarte de 9 pouces. Pelez, enlevez le coeur, tranchez les pommes et mettez-les dans l'abaisse.

Battez les jaunes d'œufs, ajoutez le sucre et le lait. Versez ce mélange sur les pommes. Faites cuire dans un four chaud, 425 degrés F. pendant 10 minutes, puis diminuez la température jusqu'à 325 degrés F. et faites cuire pendant encore 30 minutes. Garnissez d'un mélange fait de 2 blancs d'œufs et de 2 cuillères à table de sucre. Remettez dans un four modéré, 325 degrés F. pour dorer la meringue. Suffisante pour une tarte de 9 pouces.

A l'École ménagère provinciale

Il y aura jeudi, 13 janvier, à 7 h. 30, à l'École ménagère provinciale (entrée 3420 Berri), une démonstration culinaire. Au programme: les bonbons.

Petits fruits à la pâte d'aman-de — Tarte à l'ananas — Bonnes de blé d'inde caramélisées — Pâte de guimauve (marshmallow) — Dattes farcies à la pâte d'aman-de — Les petits clowns — Fudge au beurre d'arachides.

Retraites fermées

Au Couvent de Marie Réparatrice, 1025 ouest, rue Mont-Royal, il y aura retraites fermées en janvier aux dates suivantes: du 17 au 20, pour dames, prêchée par le R. P. Lorenzo Gauthier, C.S.V.; du 27 au 31, retraite de piété prêchée par le R. P. J. M. Blain, C.S.S.R., pour dames et demoiselles. On peut s'inscrire d'avance en écrivant ou en téléphonant DO. 0776.

OEUF A LA KING

- 3 cuillères à table de beurre
1/2 tasse de champignons tranchés
1/4 tasse de lait
1 jaune d'œuf
Sel et poivre au goût
2 c. à table d'oignon émincé
1 cuillère à table de piment vert haché, ou 1/2 tasse de petits pois verts
6 œufs cuits durs
3 cuillères à table de farine

Faites cuire l'oignon dans le beurre, pendant 5 minutes. Ajoutez les champignons, le piment vert ou les pois, et faites cuire jusqu'à ce que soit délicatement brun. Mélangez ensuite dans la farine. Ajoutez le lait et faites cuire, en brassant constamment, jusqu'à épaississement du mélange. Faites cuire 10 minutes. Ajoutez les œufs durs coupés en quartiers. Jetez un peu de sauce sur le jaune d'œuf battu et brassez dans la sauce. Faites cuire une minute. Servez sur des tranches de pain rôti.

Style pour les climats chauds

Sydney, Australie (C. P.). — Daniel Gorin, un expert de la mode parisienne, remarque que l'influence française inspire les vêtements des Australiens, mais sous une forme modifiée, de façon à convenir au climat chaud. Les femmes d'Australie ont un traditionnel amour de la liberté et du grand air.

Vous pourriez bien me donner un coup de main dans un moment tel que celui-ci, au lieu d'être toujours sur mes talons à pleurnicher et m'empêcher de faire ma besogne.

Sur ces entrefaites, Agnese entra, portant aussi sa petite boîte sur ses épaules, et avec l'air de quelqu'un qui vient faire une proposition importante.

— Tout à l'heure je vais avoir fini de mettre ceci en sûreté, et puis nous ferons comme les autres.

Don Abbondio voulait la retenir et raisonner avec elle sur les divers partis qui pouvaient être à prendre; mais la gouvernante, affairée, pressée, avait d'ailleurs sa part d'effroi et tout le dépit que lui causait l'effroi de son maître, était, dans cette circonstance, moins traitable que jamais.

CARNET MONDAIN

Le vingtième bal annuel des disciples d'Esculape sera tenu dans la salle de bal et le salon rose de l'hôtel Windsor, le 12 février prochain. Mlle Marielle La-voie assume la présidence du comité féminin. Mlles Thérèse Boucher, Madeleine Lathier, Marielle Caron, Marthe Chausse, Sybil MacPherson prêtent aussi leur concours à l'organisation de cet événement social.

GALA ARTISTIQUE

La Ligue de la Jeunesse bibliothécaire présentera un gala artistique à la salle du Gesù, mercredi, 26 janvier; M. Raoul Jobin, ténor de l'Opéra Métropolitain, et quelques autres artistes bien connus, seront au programme.

COMITE CITE NOTRE-DAME

Le Comité "Cité Notre-Dame" recevra M. l'abbé Georges Brillant, de Cléchy, France, au salon bleu de l'hôtel Ritz-Carlton, jeudi, le 13 courant, à 3 h. Tous les amis de l'abbé Brillant, et toutes les personnes désireuses de connaître son oeuvre, sont cordialement invités.

CLUB RICHELIEU

C'est demain, jeudi, 13 janvier, qu'aura lieu, à 12 h. 15, dans le salon espagnol de l'hôtel Queen's, le grand déjeuner mixte du Club Richelieu. Présenté par M. Jacques Melançon, le conférencier, M. J.-Emile Boucher, sera remercié par M. Jules Trudeau. L'artiste invité sera M. Jacques Normand.

RECEPTION

M. le Juge Hector Perrier et Mme Perrier ont reçu un groupe d'amis à l'occasion de la Noël. Les invités étaient Me Roger Brossard et Mme Brossard, MM. et Mmes Paul Gauthier, Romain Gauthier, Rosaire Loyer, Gabriel Bilodeau, Mme Manolita Del Vayo Gallagher et Mlle Jeannette Bergeron.

MARIAGE

Samedi, le 15 janvier, à 10 h., sera béni en l'église Saint-Étienne-Jésus de la Pointe-aux-Trembles, le mariage de Mlle-Anne Trépanier et M. Louis-Philippe Lussier, le Père Lorenzo Gauthier, C.S.V., et Mme Léo-Paul Desrosiers.

LA MODE DU JOUR



Rien n'habille plus délicieusement une fillette qu'une robe à bretelles avec une jolie petite blouse. Sans compter que ce patron peut donner aussi une robe-solaire.

Le patron No 9425 est offert pour les âges de 2, 4, 6, 8 ans. La grandeur 6, robe, requiert 1 1/2 verge d'un tissu de 35 pouces de largeur; la blouse, 1 verge.

Ce patron est en vente au prix de 30 au Service des patrons. "Le Devoir", 430 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'indiquer un bon de poche ou un reçu, seule mesure de 30. Aucun timbre n'est accepté. Centre d'abonnement, nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et le grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

"Où tendre est un art"

emporter avec elle, il lui souvenait que l'innomé, en les lui envoyant, les avait fait accompagner de ses offres de service les plus étendues; elle se rappela ce qu'elle avait vu raconter de ce château situé dans un lieu si sûr et où les oiseaux seuls pouvaient arriver, ce n'était pas à elle de se faire résoudre à aller demander asile. Elle chercha comment elle pourrait se faire reconnaître de ce seigneur, et don Abbondio lui vint aussitôt à la pensée. Elle jugea qu'au milieu d'un tel désordre, le pauvre homme devait être encore plus qu'elle dans l'embarras et dans l'effroi, que le parti qu'elle prenait pourrait, par conséquent, lui paraître fort bon à suivre pour lui-même: elle venait le lui proposer.

— Qu'en dites-vous, Perpetua? demanda don Abbondio. — Je dis que c'est une inspiration du ciel, et qu'il faut, sans perdre de temps, se mettre en route.

Don Abbondio alla, revint un moment après, avec son bréviaire sous le bras, son chapeau sur la tête et son bâton à la main; et ils sortirent tous trois par une porte de derrière. Perpetua ferma, plutôt pour la forme que

La mode du printemps à New-York

New-York, (A.P.) — Les femmes vont s'épanouir comme des fleurs, le printemps prochain, déclare Pauline Trigère, dessinatrice, avec des pétales dépliés qui onduleront doucement sous forme de légères corolles, les jolies manches, drapés sur la poitrine.

Tel est le thème de sa collection 1949 présentée à quelques cent vingt-cinq invités, chroniqueurs de modes et journalistes de tout le continent. L'intérêt se concentre surtout sur la partie au-dessus de la ceinture, autrement dit sur le corsage. Les jupes ont la silhouette crayon ou faiblement évasée et les lignes sont subtilement arrondies.

Il n'y a aucun rappel de l'exagération des deux dernières saisons, quand les femmes devaient envisager l'effrayant "new look" et se demandaient si réellement elles devaient rembourrer leurs hanches pour être à la mode. Les robes ce printemps sont sveltes, gracieuses et pratiquent tout en étant strictement féminines dans les détails et la silhouette.

Le clou de la collection de Trigère est le mantelet, une autre version de la cape courte qui flotte dans le dos et qu'on voit à peu près dans chaque collection. Elle la présente sous différents aspects, un des plus brillants étant celui de peau de daim blanc, porté sur une robe de faille ble marine.

La "manche renaissance" est une autre des notes importantes de la collection Trigère. C'est une manche avec un léger drapé allant de l'emmanchure au coude, légèrement ajusté du coude au poignet. Elle donne la douceur au-dessus de la ceinture, tel que le veut le thème de cette exposition du printemps.

Les costumes pour la parade de Pâques, tels que montrés par Trigère ont des jupes ajustées, sveltes, ouvertes et boutonnées sur un côté.

Les costumes pour la parade de Pâques, tels que montrés par Trigère ont des jupes ajustées, sveltes, ouvertes et boutonnées sur un côté.

Chapelle de Marie-Réparatrice

Jeudi, le 13 janvier, heure sainte de 8 h. à 9 du soir, à la chapelle de Marie-Réparatrice. Les membres, zélateurs et zélatrices, sont cordialement invités. Le Père Lemay, S.S.S., prêchera. Prière d'apporter sa carte de présence.

Projet abandonné

La Ligue de la Jeunesse féminine désire informer le public que pour des raisons majeures, elle ne prendra aucune part à la première du film Un homme et son péché.

Pas si dangereux

Montréal (C.P.) — Le Dr Hamilton Baxter, expert en chirurgie plastique, dit que les opérations pour fissures palatines et des lèvres ne sont pas dangereuses et que les accidents mortels par suite de ces interventions sont rares. On compte un de ces cas par 800 naissances et il n'a aucun rapport avec la frayeur, les chutes ou le "mauvais sang".

CHAPELLE DE MARIE-REPARATRICE

Sont invités à l'Heure Sainte mensuelle en la Chapelle de Marie Réparatrice, tous les membres de l'Heure Sainte, jeudi soir de 8 h. à 9 h. Le R.P. Lemay, s.s.s., présidera. Prière d'apporter sa carte de présence.

BRONCHITE RHUMES

Soulagez vos souffrances avec le VICKS VAPORUB

Merveilleux!

Où, vraiment merveilleuse est la méthode suivie par Léveillé pour tenir votre garde-robe toujours fraîche et propre... tout en majorant la valeur de votre argent.

Téléphone: CH.2152

Léveillé

TEINTURIERS ET DEGRAIS-Bureau: 4504, rue Parthenais SEURS DE CONFIANCE Ateliers: 4371, ave Lafrance

CLINIQUE PARENTS de l'École des D U Q U E B E C

Durété ou mollesse? Q. — Mon mari et moi, nous ne nous entendons pas du tout à propos des enfants. Il est dur et raisonne comme s'il n'avait pas de coeur. Moi, je suis très sensible, un rien me blesse. Nous avons quatre enfants: deux filles et deux garçons. Ils sont aussi sensibles que leur mère, surtout les fillettes. Or la cadette de mes filles, qui a huit ans, est couverte de poils. Quand il n'est pas content d'elle, mon mari la traite de poltre, ce qui la chagrine énormément. Et son petit frère commence à imiter son père qui l'approuve en affirmant que c'est un bon moyen d'endurcir les enfants pour ne pas en faire un mouton comme leur mère. Que faire?

R. — C'est évidemment votre attitude qui est la bonne vis-à-vis de l'enfant. Il n'est jamais bon, sous prétexte d'aggraver l'enfant qui souffre d'un défaut physique, de s'en moquer, d'y faire sans cesse des allusions blessantes. C'est ainsi que l'on peut marquer toute une vie pleine d'humiliations et d'aigreur. De là à développer un complexe d'infériorité, il n'y a qu'un pas. Il faut agir tout autrement: apprendre à l'enfant à dominer ce défaut, se mettre au-dessus de lui, en sorte que l'entourage imite cette attitude et néglige le vilain côté.

Seulement, il vous faudra reconnaître que la pitié n'est pas plus à conseiller. Donc sous prétexte d'être tendre, évitez de vous apitoyer.

Ajoutons aussi que cette croissance exagérée du système pileux est possiblement due à un trouble glandulaire que certains traitements peuvent corriger, traitements qu'un endocrinologue vous conseillera.

Quant à votre mari, armez-vous de patience et cherchez à lui faire sentir l'humiliation que ses taquineries causent dans le coeur de l'enfant. Sans quoi, il risque fort de se trouver un jour ou l'autre devant un enfant qui le détestera, peut-être bien jusqu'à la haine. Mais quand, devant tout le monde, vous reprochez à votre fils de suivre les mauvais exemples de son père et que votre mari vous blâme de votre conduite qu'il juge trop molle, vous comprenez que de pareilles discussions en présence des enfants sont terriblement pernicieuses.

Le continuel désaccord chez les parents produit chez les enfants un sentiment d'insécurité qui peut à la longue fausser leur développement émotif et les empêcher d'acquiescer une personnalité normale. Le sentiment de sécurité est l'un des grands besoins de l'enfance. Précisément parce qu'il est faible, dénué, l'enfant a besoin de se sentir en sûreté, protégé, défendu, aimé. Et les parents sont pour lui, toute cette protection. Non pas un parent seulement, mais les deux; car l'enfant a besoin des qualités différentes des deux époux et de leur harmonieuse conjugaison dans la vie de famille.

On ne répètera jamais trop la nécessité vitale dans chaque foyer de créer un climat de famille heureuse.

Docteur et madame REMY

Toutes communications à ce courrier doivent être adressées comme suit: Clinique de l'École des Parents, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. L'École des Parents du Québec a son siège social à Montréal, possède une charte provinciale et son nom est légalement enregistré.

Retraites fermées

Au Couvent de Marie Réparatrice, 1025 ouest, Mont-Royal, il y aura en janvier retraites fermées aux dates suivantes: du 17 au 20 pour dames, prêchée par le R.P. Lorenzo Gauthier, C.S.V.; du 27 au 31, retraite de piété pour dames et demoiselles, prêchée par le R.P. J. M. Blain, C.S.S.R. On peut s'inscrire d'avance en écrivant ou en téléphonant: DO. 0776.

Ecole de réhabilitation

Montréal, (C.P.) — La première convention biennale du "Women's Canadian O.R.T." (organisation de réhabilitation par éducation) sera tenue à Montréal, les 30 et 31 janvier.

Les orateurs étrangers comprendront Mrs. H. Kaplan et Mrs. Anna Center Schneiderman, respectivement présidente nationale et vice-présidente du "Women's American O.R.T." L'O.R.T. maintient des écoles spécialisées pour les Juifs dans plus d'une vingtaine de pays.

Heures d'affaires: 9.30 a.m. à 5.30 p.m. du lundi au vendredi. Le magasin ferme à 1 heure le samedi

SPECIAUX EN PANTOUFLES

Modèle des plus en vogue offert à ce bas prix!

Fin cheveau dans une élégante teinte de brun

Empiègues larges, confortables... pour les heures de détente

Semelles et talons en cuir durable

Pointures 6 à 12

Spécial jeudi, la paire, Chaussures pour hommes, au deuxième (237)

PANTOUFLES EN FEUTRE POUR HOMMES

Vous aimerez ces pantoufles en souple feutre, si confortables. Semelles en cuir souple et talons ballon. Pointures 6 à 9 seulement.

Spécial jeudi, la paire, Chaussures pour hommes, au deuxième (237)

THE T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL

Eaton advertisement for shoes. Includes text: 'Eaton', 'Heures d'affaires: 9.30 a.m. à 5.30 p.m. du lundi au vendredi. Le magasin ferme à 1 heure le samedi', 'SPECIAUX EN PANTOUFLES', 'Modèle des plus en vogue offert à ce bas prix!', 'Fin cheveau dans une élégante teinte de brun', 'Empiègues larges, confortables... pour les heures de détente', 'Semelles et talons en cuir durable', 'Pointures 6 à 12', 'Spécial jeudi, la paire, Chaussures pour hommes, au deuxième (237)', 'PANTOUFLES EN FEUTRE POUR HOMMES', 'Vous aimerez ces pantoufles en souple feutre, si confortables. Semelles en cuir souple et talons ballon. Pointures 6 à 9 seulement.', 'Spécial jeudi, la paire, Chaussures pour hommes, au deuxième (237)', 'THE T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL'.

Advertisement for Vicks VapoRub. Includes text: 'Soulagez vos souffrances avec le VICKS VAPORUB'.

Advertisement for Léveillé. Includes text: 'Merveilleux!', 'Où, vraiment merveilleuse est la méthode suivie par Léveillé pour tenir votre garde-robe toujours fraîche et propre... tout en majorant la valeur de votre argent.', 'Téléphone: CH.2152', 'Léveillé', 'TEINTURIERS ET DEGRAIS-Bureau: 4504, rue Parthenais SEURS DE CONFIANCE Ateliers: 4371, ave Lafrance'.

L'AMIANTOSE

Un village de trois mille âmes étouffe dans la poussière EAST BROUGHTON

L'histoire tragique qu'on va lire raconte la maladie et la mort lente d'ouvriers et de familles d'ouvriers que l'imprévoyance du gouvernement et la cupidité d'une compagnie réduisent à la plus grande misère --- Un document social et humain de première valeur

(Par Burton LeDOUX)

Les gisements d'amianté des cantons de l'est du Québec sont les plus étendus et les plus riches de toute l'Amérique du Nord. Grâce à eux, le Canada occupe, depuis 1890 environ, le premier rang dans la production mondiale de ce précieux minéral. La demande d'amianté n'a cessé de grandir depuis vingt-cinq ans; l'industrie lui trouve constamment de nouveaux usages; et comme le Québec en possède d'énormes réserves encore inexploitées, tout indique que la production connaîtra un développement encore plus considérable. Il est donc urgent d'examiner dans quelles conditions vit et travaille le peuple de cette région.

Entièrement l'élargissement du cœur. Finalement, l'effort à fournir pour assurer la circulation du sang à travers des poumons en partie rongés par la poussière d'amianté devient tellement excessif qu'on meurt d'une maladie de cœur — mais d'une maladie de cœur directement causée par l'amiantose.

Signes, symptômes et conclusions

Les principaux signes et symptômes d'une amiantose en évolution ont déjà évolués sont les suivants: irritation du nez, de la gorge, et des voies respiratoires supérieures; essoufflement; toux, parfois humide et parfois sèche; perte d'appétit et diminution de poids; affaiblissement qui mine la capacité de travailler; douleurs de poitrine. À son début, la maladie ne se révèle que par quelques-uns de ces symptômes; un cas avancé les montre ordinairement tous. Quand l'ouvrier de l'amianté toussait souvent et s'aperçoit qu'il s'essouffle facilement, ce doit être pour lui un sérieux avertissement que déjà la maladie est en train de s'installer dans son organisme. Ce qu'il doit faire, c'est de sortir de la poussière le plus vite possible et à n'importe quel prix. Néanmoins, la maladie est incurable. Si la fibrose de ses poumons a atteint un certain développement, l'éloignement de la poussière ne le sauvera pas, mais l'aidera probablement à prolonger ses jours.

L'individu qui a respiré assez de poussière d'amianté pour développer des tissus fibreux mourra tôt ou tard de cette maladie et (ou) de ses complications, à moins qu'il ne soit emporté par un accident ou par une maladie complètement étrangère. Il est prouvé qu'il suffit parfois de travailler dans une atmosphère saturée de poussière d'amianté durant un temps relativement court — deux ou trois ans — pour développer une grave fibrose des poumons. Il faut généralement quelque cinq ans à la maladie pour se fixer et évoluer chez un individu exposé à la poussière d'amianté; parfois il faudra jusqu'à dix ans, parfois même jusqu'à quinze, vingt ou vingt-cinq ans. La marche de la maladie dépend de la quantité de poussière respirée et de la constitution physique de l'individu lui-même. Cette maladie frappe les jeunes ouvriers plus vite que les hommes d'âge moyen; mais nul n'est à l'abri de son atteinte. On est moins renseigné sur l'amiantose que sur la silicose. Néanmoins, tout ce qu'il faut savoir pour assurer la protection et le bien-être de ceux qui sont exposés à la poussière d'amianté est bien connu dans les cercles industriels et médicaux de l'Amérique du Nord depuis une quinzaine d'années.

Il s'est fait peu de travaux de recherche autour de l'amiantose dans le monde médical au Canada; les ouvrages qui ont autorité en la matière viennent surtout de Grande-Bretagne et des États-Unis. Fait remarquable, ces ouvrages semblent décrire des situations où les ouvriers de l'amianté étaient exposés à la poussière beaucoup moins gravement que ceux du Québec.

L'amiantose et la tuberculose

Les autorités médicales d'Angleterre sont généralement d'avis que l'amiantose et la tuberculose pulmonaire sont étroitement liées l'une à l'autre; elle engendre l'autre ou l'aggrave sérieusement. Aux États-Unis, les médecins sont portés à rejeter cette opinion. Les faits constatés dans le Québec pèsent d'un poids énorme en faveur des recherches très poussées menées par les savants anglais. La tuberculose pulmonaire est un fléau dans la région québécoise de l'amianté; elle atteint un degré presque incroyable.

Par exemple, la très grande majorité des ouvriers à Theford-les-Mines travaillent presque continuellement dans une atmosphère saturée de poussière d'amianté. Une large partie de la population est exposée à la poussière jusqu'à un certain point, parce qu'il y en a beaucoup dans la ville et les environs. D'autre part, la population et les ouvriers de Sorel et de Granby ne sont nullement exposés à la poussière d'amianté. Comparons maintenant le taux de mortalité officiellement attribuable à la tuberculose pulmonaire dans les trois villes qui ont entre elles plusieurs points de comparaison.

Taux officiel de mortalité attribuable à la tuberculose pulmonaire (PAR 100,000)

Table with 4 columns: Year, Sorel, Granby, Theford-les-Mines. Data for 1942, 1943, 1944.

On obtiendra des résultats semblables si on compare le taux de mortalité par tuberculose à Theford-les-Mines avec celui de n'importe quelle ville québécoise, mais à l'exception (1) des villes où les gens sont exposés à la poussière d'amianté et (2) des endroits comme Saint-Rémiland d'Amherst où des conditions particulières expliquent sans le moindre doute la fréquence extraordinairement élevée de cette maladie contagieuse.

Devant les ravages causés par la tuberculose à Theford-les-Mines, la profession médicale et le gouvernement provincial sont pris, tous deux, dans le dilemme suivant: ou bien la respiration de la poussière d'amianté favorise et aggrave la tuberculose pulmonaire, ou bien plusieurs points de comparaison attribuent à la tuberculose provenance d'une autre cause, en réalité l'amiantose. Autrement on ne peut expliquer pourquoi la tuberculose fait des ravages si effarants à Theford-les-Mines. La population de cette ville ne peut tout de même pas patienter jusqu'à ce que la profession médicale et le gouvernement provincial aient jugé à propos de se prononcer: il faut prendre des mesures immédiates pour contrôler et faire disparaître la poussière.

Il n'a pas été possible d'obtenir des statistiques officielles sur le taux de la mortalité pulmonaire à East Broughton. Il est certainement aussi élevé qu'à Theford-les-Mines et peut-être davantage. Les quelques dossiers suivis jusqu'à présent considèrent comme des types et non comme des exceptions, démontrent que les conditions de travail à la mine et à l'usine de la Quebec Asbestos Corporation sont propres à causer l'amiantose et à favoriser la tuberculose pulmonaire, séparément ou conjointement.

L'AMIANTOSE EST INCURABLE, MAIS ON PEUT LA PRÉVENIR.

EAST BROUGHTON

Le village

La vue d'East Broughton à la tombée du jour, lorsque le train approche le village, produit une impression d'horreur sur le visiteur plus ou moins au courant de la nature de l'amiantose. À l'extrémité du village, aux trois quarts du flanc de la colline, se dresse un gros bâtiment d'apparence laide. Du toit et des murs de cet édifice ou, voit jaillir ce qui semble être une fumée épaisse et sale, si lourde et si abondante

qu'elle cache en partie l'édifice et toute la partie ouest du village. La lumière qui jaillit de l'intérieur par les fenêtres donne à la "fumée" toute proche une couleur rosâtre; la première impression qu'on a est celle d'un incendie formidable faisant rage dans la bâtisse. Le visiteur doit faire un effort pour écarter cette impression d'"incendie" et s'habituer à l'idée que cette "fumée" est en fait de la poussière mortelle d'amianté. En descendant du train et en pénétrant dans le village, on trouve l'air rempli de poussière. De courts et minces fils d'amianté tombent comme une pluie serrée sur les rues et les maisons. Cette poussière est, si épaisse que les lampes des rues, allumées dès la tombée du soir, en sont obscurcies, pendant que les maisons, même à faible distance, paraissent comme enveloppées d'un brouillard.

Plus tard, on apprend qu'en divers points de la toiture de l'édifice situé sur la colline, il y a quinze cheminées, d'un pied de diamètre environ, qui, nuit et jour sans arrêt, sauf les dimanches, vomissent une épaisse pluie de poussière d'amianté dans l'air. Outre ces quinze cheminées, il y en a une autre beaucoup plus grosse, collée à l'édifice, qui ajoute, elle aussi, sa part à l'énorme nuage de poussière qui entoure le bâtiment. Cette masse de poussière sans cesse renouvelée est emportée par le vent qui la charrie selon son caprice. La plus grande partie de l'année, le vent et les courants d'air viennent de l'ouest, transportant cette éternelle masse de poussière sur et dans le village placé tout près en contrebas. Heureusement, la direction du vent et les accidents du terrain environnant sont tels qu'à peu près la moitié seulement du village se trouve enveloppée par ce nuage de poussière. La poussière qui ne tombe pas dans les rues et sur les maisons de l'extrémité ouest du village est emportée vers les terres de la vallée que traverse la grande-rue du village.

Cent cinquante familles, comptant à peu près 880 personnes, vivent dans la partie du village qui est exposée à la pluie presque continue de poussière d'amianté. La poussière sur les trottoirs et dans les rues est la plupart du temps tellement épaisse que les piétons et les automobiles laissent des traces de leur passage. La poussière pénètre en abondance dans les entrées des maisons, surtout quand les enfants jouent au dehors. Et dans leurs yeux, ils s'élèvent à chaque pas de légers nuages de poussière dans l'air qu'ils respirent.

Plusieurs de ces familles cultivent de petits jardins derrière leurs maisons. Il est tombé sur le sol tellement de poussière d'amianté que la terre est appauvrie. Les fermiers de la vallée se sont plaints, au printemps, de dommages que la poussière cause à leurs terres. L'un d'eux, qui voulait construire une laiterie sur sa propriété, a été empêché par un Bureau agricole du Gouvernement; la raison invoquée fut encore la poussière d'amianté qui tomberait dans le lait en trop grande quantité. Le Bureau aurait pu ajouter que cette poussière fait tort aussi aux animaux, soit qu'ils la respirent ou qu'ils la mangent, ou les deux à la fois.

On ne peut ouvrir les fenêtres des maisons, dans cette partie du village, sans laisser entrer la tempête de poussière d'amianté qui fait rage à l'extérieur la plupart du temps. Parfois, quand le vent se lève, on met le vent soufflé loin du village la poussière est délogée jour et nuit. On se permet alors d'ouvrir un peu les fenêtres. Mais si le vent change au cours de la nuit et ramène la poussière dans le village, les gens s'éveillent leurs visages, leurs couvertures et leurs logis tout couverts de poussière.

En règle générale, on tient les fenêtres des maisons fermées étanches, parfois pour des jours et des nuits d'affilée, parfois pour une pleine année d'opération, soit de minuit et demi le lundi matin jusqu'à minuit le samedi suivant. Mais malgré ces précautions, la poussière d'amianté s'introduit abondamment dans les maisons. Après une nuit où la poussière d'amianté avait déferlé sans arrêt sur la maison, l'habitants, j'ai passé le doigt sur le bord inférieur de ma fenêtre. Bien que toutes les fenêtres de la maison, y compris la mienne, aient été fermées durant toute la nuit, mon doigt ramassa une quantité considérable de poussière d'amianté. Or, la veille au soir, j'avais pris soin d'éponser sur la surface extérieure de la poussière. Il faut donc croire que la poussière fut composée de fils microscopiques, invisibles à l'œil nu, mais qui pénètrent dans les plus dommageables à la santé. Évidemment, il s'était accumulé au point de devenir visible.

La mine

Cette mine d'amianté ressemble à un énorme trou dans le sol. Pour dégager l'amianté bruté qui se trouve incrustée dans les parois et le fond de ce trou, il faut avoir recours aux forages mécaniques et à la dynamite. Ces deux opérations soulèvent beaucoup de poussière, ainsi que le chargement des morceaux de minerais et le transport vers l'usine. Pour des raisons qui nous paraissent obscures, les études sur l'extraction de l'amianté laissent croire que la poussière produite dans les mines est négligeable et généralement en trop petite quantité pour être dangereuse pour les ouvriers. En face d'une telle attitude, il faut rester incrédule jusqu'à ce qu'on ait fait une étude précise des poussières visibles et invisibles dans chaque carrière en particulier.

La carrière d'East Broughton a plusieurs centaines de pieds de profondeur. Il est certain que dans le fond l'air est stagnant. Un certain nombre d'hommes y travaillent plusieurs heures d'affilée. Au moment de notre visite, ils ne portaient aucun masque protecteur contre la poussière. On y pratique le forage à sec. C'est un travail très dur. Celui qui manie la foreuse doit se tenir penché sur son outil, très près de l'endroit précis d'où la poussière s'échappe. Il doit donc respirer (profondément) dans une atmosphère saturée de poussière d'amianté, et cela, plusieurs heures d'affilée. Notons au passage que le forage à sec coûte bien moins cher aux propriétaires de la mine que les autres procédés. Nulle part dans cette carrière on n'a recours à l'eau, à l'huile ou à des appareils pour capter la poussière en vue de protéger les ouvriers.

La fibre d'amianté est en si grande demande depuis quelques années que le travail dans la mine se fait nuit et jour par n'importe quel temps. Quand ils le peuvent, les hommes se mettent à l'abri de la pluie, de la neige ou du froid, dans une petite hutte près de l'endroit où ils travaillent. Cette hutte leur sert aussi de salle à manger. Elle est mal ventilée et pleine de poussière, de sorte que les ouvriers, même au repos, respirent de la poussière. On ne prend aucune précaution dans cette carrière pour protéger les hommes contre la poussière. Les conditions y sont idéales pour contracter l'amiantose et la tuberculose pulmonaire. On n'emploie d'ordinaire dans ces carrières que des jeunes hommes robustes, car d'autres travailleurs ne pourraient supporter longtemps le travail dur, l'humidité excessive et le froid.

Il y a dans l'usine de la Quebec Asbestos Corporation et sur les terrains qui l'entourent, environ 125 ouvriers et 2 ouvrières au travail. Il n'est pas nécessaire de décrire les différents procédés par lesquels on sépare la fibre d'amianté de la roche. Il suffit de dire ici que la matière première est introduite dans des concasseur qui brisent cette roche en morceaux de plus en plus petits. Au cours de cette opération, la fibre se dégage progressivement. Ces différentes opérations soulèvent des quantités énormes de poussière d'amianté, tant visible qu'invisible. Il n'y a pas un coin de l'usine d'East Broughton où l'on ne trouve de lourdes concentrations de poussière. Dans la plus grande partie de l'usine, l'air prend une teinte d'un gris brumeux à cause de la poussière qui s'y trouve en suspension. Ailleurs, l'air est à tel point saturé de poussière que les ouvriers et les machines apparaissent, à faible distance, comme des ombres indistinctes. Le système de ventilation est tout à fait insuffisant, même s'il vomit constamment à l'extérieur de l'édifice une incroyable quantité de poussière. A part de ce système de ventilation totalement inefficace, on ne fait absolument aucun effort pour supprimer ou tenir sous contrôle la poussière que le fonctionnement de l'usine produit à tous les instants. La compagnie ne fournit aux ouvriers aucun masque. Comme on peut s'y attendre, les machines, les planchers et les escaliers de l'usine se trouvent entièrement recouverts par une couche épaisse de poussière d'amianté.

L'usine

Il y a dans l'usine de la Quebec Asbestos Corporation et sur les terrains qui l'entourent, environ 125 ouvriers et 2 ouvrières au travail. Il n'est pas nécessaire de décrire les différents procédés par lesquels on sépare la fibre d'amianté de la roche. Il suffit de dire ici que la matière première est introduite dans des concasseur qui brisent cette roche en morceaux de plus en plus petits. Au cours de cette opération, la fibre se dégage progressivement. Ces différentes opérations soulèvent des quantités énormes de poussière d'amianté, tant visible qu'invisible. Il n'y a pas un coin de l'usine d'East Broughton où l'on ne trouve de lourdes concentrations de poussière. Dans la plus grande partie de l'usine, l'air prend une teinte d'un gris brumeux à cause de la poussière qui s'y trouve en suspension. Ailleurs, l'air est à tel point saturé de poussière que les ouvriers et les machines apparaissent, à faible distance, comme des ombres indistinctes. Le système de ventilation est tout à fait insuffisant, même s'il vomit constamment à l'extérieur de l'édifice une incroyable quantité de poussière. A part de ce système de ventilation totalement inefficace, on ne fait absolument aucun effort pour supprimer ou tenir sous contrôle la poussière que le fonctionnement de l'usine produit à tous les instants. La compagnie ne fournit aux ouvriers aucun masque. Comme on peut s'y attendre, les machines, les planchers et les escaliers de l'usine se trouvent entièrement recouverts par une couche épaisse de poussière d'amianté.

victimés plus ou moins avancées de l'amiantose; d'autres enfin, affligés à des degrés divers de maladies pulmonaires contagieuses. Tout ce monde confondu toussait et crachait à profusion un peu partout. Ils crachaient parce que l'atmosphère de la pièce est empuisée; ils crachaient parce qu'ils souffrent à la gorge, des bronches, ou des poumons (tuberculose), ou des deux à la fois) qui souffrent d'amiantose ou sont en train de la contracter. Et tout cela se répète jour après jour dans une "salle à manger" qui n'a été ni repeinte ni même nettoyée depuis des années. Des douzaines d'hommes, dont certains sont déjà morts, d'autres mortellement atteints par l'amiantose ou ses complications (ou ses deux à la fois) ont séjourné dans cette cabane pestilentielle. Il y a longtemps que la compagnie et le gouvernement auraient dû la balayer de la surface de la terre. D'autres ouvriers, qui travaillent dans l'usine ou dans les cours, ont choisi pour réfectoire l'atelier du ferblantier. Mais les conditions n'y sont guère meilleures que dans le reste de l'édifice.

Les toilettes de l'usine sont infectées, abominables, et comme toutes les autres pièces saturées de poussière. Après des années de négligence, on a cependant repeint ces pièces récemment. Deux jeunes femmes, d'environ dix-huit ans, travaillent dans une petite salle où la poussière de l'usine pénètre aisément. Leur travail consiste à préparer et réparer les sacs dans lesquels la fibre d'amianté est expédiée. Elles soulèvent donc beaucoup de poussière et les traités sur l'amiantose soulignent les dangers de leur travail. Les vêtements des ouvriers sont eux-mêmes encroûtés de poussière à couleur gris-vert et sale. Pendant toute la durée de leur travail, la poussière recouvre inégalement les mains et les visages des travailleurs. Elle s'accumule en quantité appréciable sur leurs sourcils, leurs lèvres, leur nez, leurs oreilles et leurs cheveux.

Conclusions sur l'usine

Il n'y a pas un seul endroit, dans cette usine, où les ouvriers puissent s'abriter contre la poussière durant toute leur journée de travail. Et qui plus est, pendant la plus grande partie de l'année, ils ne peuvent même pas fuir la poussière en sortant dans la cour. Si extraordinaire que cela



Vous croquez que ces arbres sont chargés de glure? Non! Ces arbres d'East Broughton sont comme les hommes: ils dépérissent lentement sous l'avalanche de poussière d'amianté.

Tous les ouvriers de l'usine d'East Broughton toussent beaucoup durant leur travail, et quelques heures après leur sortie de l'usine. Incontrôlable, cette toux est un effort instinctif de l'organisme pour rejeter la poussière aspirée. Elle est suivie de crachements abondants et la matière dont se composent les crachats est décolorée par la poussière d'amianté. À la longue, cette toux produit une irritation et une inflammation sévères et chroniques des voies respiratoires supérieures. Les fils microscopiques, les plus dangereux de tous, pénètrent dans les poumons plus aisément et rendent l'individu très sujet aux infections, tout particulièrement à la tuberculose pulmonaire qui fait à East Broughton des terribles ravages.

Les cinq étages de l'usine sont garnis de nombreuses cheminées. Par temps doux, elles sont généralement ouvertes. Mais durant la saison froide et quand il vente fort toutes les fenêtres sont fermées. L'édifice n'est pas chauffé; la température est donc humide, froide ou glaciale durant la plus grande partie de l'année. Les gens du Québec comprennent pourquoi.

À chaque étage, on trouve une petite cabane (de 5 à 10 pieds carrés) chauffée par un petit poêle où les hommes se mettent à l'abri. Naturellement, ils s'entassent dans cette cabane chaque fois qu'ils le peuvent; et étant donné la nature de leur travail, certains en ont souvent le loisir.

Cette pièce est mal bâtie; de la poussière d'amianté, visible et invisible, s'y infiltre constamment. Elle s'y engouffre dès qu'un ouvrier pousse la porte pour entrer ou sortir. Au toit, il y a une petite ouverture. Quand l'atmosphère devient irrespirable, les hommes ouvrent la petite fenêtre. Ils créent ainsi un courant d'air qui élimine une partie des poussières. Mais l'atmosphère ne s'en trouve pas complètement purifiée; comme n'importe quel ingénieur pourra en témoigner. Ainsi le prétendu refuge devient un piège.

Sauf en été, les ouvriers prennent leur repas du midi ici ou là, par leur guise, dans le coin de l'usine qui leur plaît. Une cabane spéciale, qui mesure environ 20 pieds par 10, sert de salle à manger à plusieurs d'entre eux. Mais cette "salle à manger" se trouve parfois si remplie à l'heure du repas que certains doivent manger debout. Cette pièce est extraordinairement malpropre. Les murs n'ont pas été repeints depuis plusieurs années. Au plancher, colle une couche épaisse et fétide de crachats, de saletés et d'ordures qui s'accumulent depuis des années. Il y a quelque temps, les hommes ont demandé à la Quebec Asbestos Corporation de la faire nettoyer et peindre. La compagnie leur refusa. Les hommes prièrent qu'on leur fournisse la peinture, ajoutant qu'ils feraient eux-mêmes le peintage. La compagnie refusa de nouveau.

paraisse, l'avalanche de poussière qui sort des cheminées, des fenêtres et des portes sature l'atmosphère de la cour jusqu'à la rendre aussi dense que dans certaines parties de l'usine. Quinze minutes seulement après mon arrivée dans cette cour, j'avais peine à respirer; je commençais à tousser et à cracher.

Les conditions de travail infligées aux ouvriers de la Quebec Asbestos Corporation sont telles que très peu d'hommes peuvent y travailler longtemps sans souffrir gravement dans leur santé, sans contracter l'amiantose et (ou) ses complications, y compris la tuberculose pulmonaire. Ni la compagnie ni le gouvernement provincial ne prennent la moindre précaution pour protéger la santé de ces gens. Et la meilleure façon de le montrer, c'est peut-être de raconter le cas de quelques-uns des malheureux qui y ont travaillé ou qui y travaillent encore.

III

QUELQUES CAS D'OUVRIERS

Dossier no 53

Léon Cinquante-trois mourut en 1946, à quatre-vingt ans. Vers l'âge de quatorze ans, il entra à l'emploi de la Quebec Asbestos Corporation. Sauf erreur, il n'a jamais travaillé à l'intérieur de l'usine. Il exerça ses fonctions dans un long couloir recouvert qui part de l'édifice et s'avance dans la cour.

Ce couloir servait d'abri à un convoyeur, une machine qui sert à transporter les rebuts d'amianté quelque part à côté de l'usine et qui les y enfasse, comme cela se fait partout ailleurs. Dans ce couloir, qui n'est ni ventilé ni chauffé, l'atmosphère contient toujours beaucoup de poussière. On comprendra aussi que, sans chauffage ni ventilation, l'air y soit humide, froid et glaciale durant la plus grande partie de l'année.

C'est dans ce couloir que Léon travaillait douze heures, et souvent seize heures, par jour, pendant de longues années. Il n'avait aucune protection contre la poussière.

Tout au cours de sa jeunesse, Léon jouissait d'une excellente santé. On ne trouve aucun cas de tuberculose ni dans la famille de sa mère, ni dans celle de son père. Il se maria à l'âge de 19 ans. Comme tous ses camarades de travail, qu'ils soient ou ne soient pas en santé, Léon toussait souvent, mais personne n'y faisait attention: n'était-ce pas la règle commune?

Vers l'année 1940, sa santé se détériora qu'il toussait plus fréquemment. Sa toux était parfois sèche, parfois grasse; elle continua d'augmenter en fréquence et en intensité. Léon se rendit compte qu'il se fatiguait facilement, surtout quand il montait la côte pour se rendre à l'usine. Il arrivait à bout de souffle. Il perdit du poids. Le moindre effort sortait un peu de l'ordinaire, suffisait à l'essouffler.

Comme c'était fatal (ET ON AURAIT PU LE PRÉVOIR PLUSIEURS ANS AVANT), Léon tombe gravement malade, si gravement qu'il (suite à la page 6)

L'AMIANTOSE

(suite de la page 5)

dut abandonner son travail. On le conduisit alors dans un hôpital de Québec, où, d'après le témoignage de sa femme, les médecins ne lui apprirent pas grand-chose sur sa maladie. Comme il n'éprouvait aucun mieux après cinq mois d'hospitalisation, il se décida à revenir à la maison. A son départ, les autorités de l'hôpital ne lui fournirent aucun renseignement susceptible de le guider dans le traitement de sa maladie.

La maison de Léon occupait un site malsain; l'été surtout, l'usine déversait sur elle une quantité de poussière considérable. Le malade dut quand même s'y reposer trois mois, après son retour de la ville. Mais les choses n'allaient pas mieux. Léon n'avait rien gagné. Comme il avait une femme et sept enfants à nourrir, il dut ne tenir aucun compte de sa maladie et reprit du travail à la *Quebec Asbestos Corporation*.

Cette fois, on lui confia de petits ouvrages « pas fatiguants », dans la cour et les petits hangars de l'extérieur. Mais comme nous l'avons noté plus haut, l'atmosphère de la poussière, aussi présente toujours surchargée de cette cour est saturée que la maison, laissant sur ses pas une longue trace de sang sur la neige.

Une femme le rencontra sur le seuil. Il avait le visage blanc comme du plâtre et barbouillé de sang. Sa femme envoya les enfants chercher le prêtre et le médecin tandis qu'elle soutenait son mari dans la cuisine. Elle le fit asseoir près de l'évier. Elle lui tint un bassin sous le menton tandis que de ses lèvres, le sang coulait à profusion. Quelques instants plus tard, il tombait dans ses bras, mort.

Même aujourd'hui, cette famille ne sait pas encore de quoi Léon est mort. Le médecin qui arriva sur les lieux après sa mort, et qui vraisemblablement eut à remplir le certificat de décès, ne leur fournit aucune explication. La famille n'a jamais demandé aucune indemnité, ni de la Compagnie, ni du gouvernement. Toutefois, la femme de Léon soupçonnait vaguement un certain rapport entre la mort de son mari et la poussière d'amiante. Elle avait entendu déjà quelques vagues allusions à la « compensation » — un grand mot.

Mais l'idée d'une indemnité pour la mort de son mari lui parut fantastique, car elle savait bien que ni la *Quebec Asbestos Corporation*, ni ceux dont le cas était semblable. Elle s'informa toutefois, à gauche et à droite, mais vainement, jusqu'à un jour où elle fit la rencontre d'un notaire.

Il faut dire en effet que pour épargner et pour protéger sa famille, Léon avait pris une police d'assurance-vie au montant de \$7,000. Si l'on considère le taux minime des salaires payés par la *Quebec Asbestos Corporation* avant la guerre, on se demande comment Léon parvint à faire vivre sa famille tout en versant les primes sur sa police d'assurance. Il le fit tout de même. La nouvelle des \$7,000, qui revenaient à sa veuve fit rapidement le tour du petit village.

était maintenant saturée. Dans une chambre voisine se trouvait son fils. Les maux d'estomac et les opérations que ce dernier dut subir plus tard sont généralement attribués à l'inquiétude.

La maladie de Maurice — son emploi, que que trois mois avant sa mort. Il souffrait de la toux et fut transporté dans un hôpital de Québec. D'après sa femme, on lui aurait dit à l'hôpital qu'il souffrait d'un « grossissement du piler » et qu'il n'en guérirait jamais. On lui dit aussi qu'on ne connaissait pas au juste sa maladie et que les médecins ne pouvaient pas affirmer qu'il avait la silicose ou l'amiantose. Peu de temps après, Maurice mourut.

Comme les certaines d'autres ouvriers québécois, malades de silicose ou d'amiantose, Maurice connut son sort quelque temps avant sa mort. Il savait qu'il allait mourir, qu'il était condamné. Il mourut, son cas devenant un exemple de ce qui se passe quand on ne rend pas compte, à sa connaissance, dans aucun autre cas d'ouvriers à East Broughton.

Avant de mourir, Maurice conseilla fortement à sa famille de réclamer une indemnité de la compagnie et du gouvernement provincial. Comment avait-il appris que sa famille avait droit à une indemnité? Pourquoi ne s'est-il pas pressé de ce droit durant sa maladie? Je ne pourrais l'expliquer. Le fait brutal, c'est qu'il mourut de Maurice, les ouvriers d'East Broughton et leurs familles n'ont jamais su qu'ils possédaient un tel droit en vertu des lois statutaires et du droit commun.

Personne n'a renseigné ces gens là-dessus: ni les médecins, ni les avocats, ni les autorités provinciales, ni les politiciens, au pouvoir ou dans l'opposition, ni les journaux, ni les magazines; personne. Après de nombreuses conversations avec des ouvriers du village et leurs familles, le fait est encore ressorti: personne ayant la moindre idée des droits que tous les citoyens possèdent sous ce rapport.

Quoi qu'il en soit, la veuve de Maurice réclama une indemnité de la Commission des accidents. Sa réclamation fut rejetée définitivement et on donna pour raison qu'il n'était pas prouvé que Maurice eût contracté une maladie industrielle pendant son travail. La lettre de la « Commission des accidents » informait la veuve que le cas de son mari était clos.

La veuve de Maurice n'a pas droit à la pension des mères nécessiteuses: ses enfants ont tous dépassé l'âge limite de seize ans. Sa fille a maintenant atteint sa dix-neuvième année. Elle n'a pas encore trouvé d'emploi dans le village. L'un des fils est pratiquement invalide à la suite de maux d'estomac et d'opérations dont il a été victime précédemment. L'autre fils, un jeune homme robuste et en pleine santé, s'est présenté à plusieurs reprises à la *Quebec Asbestos Corporation* pour obtenir du travail. (A toutes fins pratiques, cette industrie est la seule source d'emploi dans le village d'East Broughton). Pour des raisons obscures, la compagnie lui a toujours refusé de l'emploi; elle exige beaucoup d'autres ouvriers dans le même temps. Cette famille de quatre personnes est donc réduite à la pauvreté.

Dossier no 105

Alphonse Centeing mourut en 1942, à l'âge de quarante-cinq ans. Entré à dix-huit ans à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*, il y travailla un certain nombre d'années. L'engagement ensuite dans une autre entreprise semblable du voisinage, où il

venu de la famille pour toute une année. Voici donc une famille condamnée à la plus extrême pauvreté. Chaque année, depuis, l'un des enfants a atteint et dépassé l'âge de seize ans. Par conséquent, le montant reçu du bureau des « Mères nécessiteuses » a diminué progressivement, pendant que le coût de la vie continue à grimper.

Les conditions de vie de cette famille se sont légèrement améliorées depuis deux ans. L'aîné des filles mourut en 1945. À l'âge de 21 ans, d'une maladie pulmonaire ou d'une sous-alimentation joue un grand rôle. Deux autres filles ont quitté la maison et sont en service dans des hôtels de la région. (Trois de moins à nourrir et à élever). L'aîné des garçons travaille depuis quelque temps à la *Quebec Asbestos Corporation* même temps que son père. Deux autres de ses plus jeunes enfants, trouvent à l'occasion du travail dans le village et rapportent à la maison quelques précieux dollars.

Dossier no 79

Louis Soixante-dix-neuf est aujourd'hui âgé de quarante ans.

Il n'y a aucun cas de tuberculose pulmonaire dans sa famille, ni du côté paternel, ni du côté maternel. Dans sa jeunesse, encore en pleine santé, il a travaillé dans différentes mines et usines d'amiante durant qu'il travailla à la *Quebec Asbestos Corporation* durant onze mois. Cette dernière compagnie confia d'abord à Louis un emploi dans sa mine à ciel ouvert. Il aidait aux opérations de forage qui se faisaient toujours à sec.

Louis raconte qu'à plusieurs reprises il a travaillé à percer la paroi de la mine pour y creuser de longs tunnels ou lui-même et ses compagnons devaient travailler durant des heures. La poussière était si dense dans ces tunnels que les hommes se voyaient à peine les uns les autres. La Compagnie ne leur fournissait aucun masque et personne n'a jamais prévenu Louis que cette poussière était dangereuse.

Après avoir travaillé dans la mine à ciel ouvert durant une année environ, Louis fut transféré à l'intérieur de l'usine, où il travailla à « cleaner ». Il se fatiguait trois fois par jour, amassant en tas la poussière accumulée sur les escaliers et le plancher qu'il avait à nettoyer. Pour accomplir cette besogne, il se servait d'une brosse sèche et d'une pelle. Tout ce temps, il devait respirer dans une atmosphère où la poussière était extrêmement dense. Puis, quand il avait des moments libres, le seul refuge qu'il nous avons dit, était la petite cabane de son étage qui nous avons décrit comme un endroit toujours saturé de poussière.

Parmi les fonctions que Louis devait remplir, il en est une qui prend une grande importance dans l'état de choses qui sévissait à cette usine d'East Broughton.

La chambre où retombe une partie de la poussière des ventilateurs se remplissait rapidement. Deux fois la semaine, Louis devait y entrer pour la nettoyer. Cela il le devait avant que la poussière ne se colle et adhère aux surfaces. Il se servait alors d'une espèce de râteau ou d'une brosse sèche. L'atmosphère de la pièce était saturée de poussière à tel point que l'ampoule électrique du plafond n'éclairait plus du tout. La Compagnie ne le nuisait d'aucune protection contre la poussière.

Aucun homme ne peut subir impunément une telle situation longtemps. Louis tomba malade; toux excessive, crises d'étouffement, faiblesse, incapacité de travailler et malaise général, et tous ces maux devinrent progressivement plus aigus avec le temps. Enfin, il dut abandonner son travail et y en environ six ans.

Il se reposa chez lui pendant six mois environ et se releva ensuite dans son emploi. Après un an, il dut quitter de nouveau. Il se reposa quelque temps, puis trouva dans un autre village un petit emploi qui ne lui demandait pas grand effort. Mais peu de temps après, il dut abandonner même ce petit emploi. Depuis, il reste à la maison, incapable de travailler, et très malade.

Quand Louis tomba sérieusement malade, il se présenta à la clinique de Theford-les-Mines où on lui fit une radiographie pulmonaire. On lui apprit qu'il avait des taches et des ombres aux poudrons, qu'il souffrait probablement de tuberculose. Louis raconte que les médecins ne semblaient pas d'accord sur la nature de sa maladie mais que par la suite on vint à la conclusion que Louis souffrait de « silicose simple ». Sur les conseils des médecins, il réclama une indemnité à la Commission des accidents. Toujours d'après Louis, la Commission des accidents répondit qu'elle accordait une indemnité dans les cas de « silicose double » et non dans les cas de « silicose simple »; pour cette raison sa demande fut rejetée mais on lui conseilla de se présenter à un certain hôpital de Montréal pour un examen plus complet.

Louis se confessa aux avis de la Commission des accidents et se présenta à l'hôpital montréalais. Trois mois plus tard, les médecins de l'hôpital déclarèrent qu'ils ignoraient la nature de sa maladie. Depuis lors, il consulte de temps en temps les médecins de la région. Cent vingt différents médecins ont prescrit le sanatorium. Louis sait que la mort est proche. Il ne veut pas mourir loin de sa famille et refuse d'aller au sanatorium. Sa maison reçoit de l'usine beaucoup de poussière d'amiante, qui s'infiltre en dépit des fenêtres fermées et de tous les efforts de sa femme pour en empêcher l'entrée.

En 1944, Louis, sa femme et leur unique enfant (qui lui est né) ont été inscrits sur les listes de secours de la province, par le truchement ordinaire des « Mères nécessiteuses ». Depuis, la famille a reçu une allocation mensuelle de \$20,00, somme qu'on a augmentée à \$30,00 en octobre 1947.

La mère s'est trouvée dans le village du travail qui occupe la majeure partie de son temps, et elle gagne ainsi quelques dollars. La famille est pauvre. Les consultations médicales et les remèdes prescrits ont coûté cher. De plus — qui pourrait le lui dire? — Louis a acheté l'un après l'autre plusieurs remèdes brevetés, efforts désespérés pour améliorer son sort, et ces remèdes ont coûté cher aussi.

Les taxes municipales sur la petite maison très humble qu'ils possèdent n'ont pas été payées depuis près de trois ans. Ils n'ont pas d'argent pour les payer. Ils sont donc menacés de perdre leur logis car le Conseil municipal a fait vendre habituellement les maisons quand les retards dépassent trois ans.

Dossier no 87

Adélaïde Quatre-vingt-sept est un homme brisé, fini; à cinquante-trois ans, il lui reste très peu de temps à vivre.

Adélaïde est en excellente santé quand il prit son premier emploi à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*. Il n'y a pas de tuberculose pulmonaire ni dans la famille de son père, ni dans celle de sa mère. Il a d'abord été employé dans une mine, puis dans une usine de fabrication de produits chimiques. Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques.

Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques. Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques.

Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques. Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques.

Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques. Il fut employé dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques, puis dans une usine de produits chimiques.

vallier sur une ferme. Mais environ dix ans plus tard, il revenait travailler à la *Quebec Asbestos Corporation*. Cette fois, il a été employé en dehors de l'usine, au sommet de ce que les ouvriers canadiens-français appellent le « calvaire ». Ce mot « calvaire » est une corruption du mot anglais « culvert », et jamais le don bien connu de la classe populaire pour franciser les mots anglais n'a trouvé de terme plus approprié (Avis aux professeurs de langues).

Travailler « sur le calvaire », c'est travailler le long et au bout d'une espèce de route qui court au sommet du gigantesque tas de déchets d'amiante, caractéristique, de toutes ces usines d'amiantose dans le Québec. Longeant le sommet, un convoyeur transporte le matériel de rebut de l'usine, et le déverse à l'extrémité du tas qui finit par prendre l'ampleur d'une petite montagne. C'est au bout du « calvaire », à une hauteur d'environ deux cent cinquante pieds, qu'Adélaïde a rencontré son sort final.

Le déversement continu de ces rebuts par le convoyeur, et le fait de les étendre où de les jeter plus loin à la pelle, produisent un épais nuage de poussière, que les grands vents pressés constants à l'extrémité du « calvaire » rejettent à la figure d'Adélaïde.

La compagnie n'a jamais fourni de masque à Adélaïde. Il s'acheta lui-même une paire de lunettes pour se protéger les yeux. Il ne connaissait pas les dangers de la poussière mais comme il trouvait très désagréable à respirer, il s'acheta de temps à autre au magasin du village un masque dont il se recouvrait le nez et la bouche. Mais il dut bientôt cesser parce qu'il ne pouvait pas faire son travail avec un masque.

Après six mois sur le « calvaire », Adélaïde commença à se sentir malade. Il éprouvait une sensation d'étouffement après un effort physique violent. Il se fatiguait à rien et commença à tousser fréquemment, à une toux sèche. Il ressentait une vague découragement.

Il consulta un médecin du village qui diagnostiqua une maladie de cœur. On lui conseilla de se présenter à la clinique de Theford-les-Mines pour un examen aux rayons-X. Quelque temps après, il se présenta à la clinique et le rapport de l'examen fut transmis à son médecin. Adélaïde apprit ainsi qu'il avait un « voile » sur les poudrons, mais que sa maladie n'était pas contagieuse. (L'amiantose sans complications n'est pas une maladie contagieuse).

Bien qu'il fut vraiment malade, Adélaïde continuait à travailler. Le pauvre homme avait une femme et de nombreux enfants dont quelques-uns étaient malades. Il lui fallait à tout prix gagner de l'argent. Mais il vit un moment deux ou trois ans plus tard, où il dut abandonner tout travail. Le matin, quand il avait marché jusqu'au bout de la longue et pénible route du « calvaire », il était si essouffé et épuisé qu'il ne pouvait plus travailler le reste de la journée. Il restait là, épuisé, étendu dans la poussière. On a fini par lui dire de ne pas retourner au travail.

Abattu, il se présenta encore une fois à la clinique de Theford. On lui dit cette fois qu'il souffrait de troubles cardiaques et de tuberculose et que sa maladie était contagieuse. Selon son témoignage, jamais aucun médecin ne mentionna en sa présence le mot « amiantose ».

Depuis, Adélaïde a passé un temps, assis ou couché, dans une maison délabrée et misérable, qu'on tient fermée le plus possible à l'avalanche de poussière qui descend de l'usine. Il y a longtemps que sa toux sèche est devenue grasse; aujourd'hui, il toussait et crachait à profusion, affreusement malade.

Jamais le mot « indemnité » n'a été mentionné à Adélaïde; ni par le médecin, ni par aucun fonctionnaire officiel du gouvernement municipal ou provincial, ni par les fonctionnaires de la compagnie. Il ne connaît absolument rien de la « Commission des accidents », et n'a jamais demandé d'indemnité, ni à la commission, ni à la compagnie. Le nom de cette famille a été inscrit il y a environ un an, sur la liste des « Mères nécessiteuses ». Voici quel a été le sort de cette famille depuis la mort de son mari.

La famille des fils tient maison pour toute la famille depuis la mort de la maman, emportée il y a six ans par une maladie pulmonaire. L'un des fils, âgé de dix-neuf ans, est au sanatorium depuis trois mois; il toussait beaucoup, et on dit à la maison, qu'il est atteint de pleurésie et d'inflammation pulmonaire.

Un autre garçon, qui souffrait lui aussi d'une maladie quelconque des poudrons, entra au sanatorium à l'âge de vingt et un ans. Mais il se fatigua de cet isolement et après trois ans, il revint à la maison. Lors de sa visite en septembre dernier, il était très malade mais encore debout. Il devait mourir deux ou trois semaines plus tard d'une maladie pulmonaire. Deux autres garçons travaillaient actuellement « dans le bois » et je ne connais rien de leur état de santé. Il reste encore à la maison un garçon de seize ans, sans travail, et trois petits enfants qui vont à l'école.

Ma dernière visite à cette famille date de septembre 1948. C'était un jeudi, vers quatre heures de l'après-midi. Il faisait froid et le vent projetait de l'usine sur la maison d'épais nuages de poussière. Toutes les fenêtres étaient fermées; on ne les avait pas ouvertes depuis quatre jours et quatre nuits. Malgré tout, la poussière d'amiante s'était infiltrée dans la maison. On voyait des traces sur les fenêtres, ici et là sur le plancher, en dépit du fait que la maison était fermée à clé.

Dans la cuisine où le feu rec, l'atmosphère était chaude et oppressante. Le pauvre papa Adélaïde était assis près du poêle. En dépit de tous ses efforts pour se contenir, il toussait et crachait souvent. Les fils qui devaient mourir peu de temps après d'une maladie de cœur, étaient debout devant le poêle. Il chancelait de faiblesse, toussait et crachait.

Les trois plus jeunes entraient de l'école. Ils avaient amené des petits amis. Dans un coin de cette pièce où ils étaient tous dangereusement exposés à la contagion, ils s'installèrent tous ensemble, sept ou huit pour jouer.

Conclusion de ces dossiers

L'amiantose conduit presque toujours à la tuberculose pulmonaire ou à la maladie de cœur, ensemble ou séparément. Les usines où sont morts de tuberculose pulmonaire ou d'une maladie de cœur. Mais quand on connaît dans quelle atmosphère de poussière d'amiante ils ont travaillé durant cinq, dix et jusqu'à vingt-cinq ans, on a la certitude qu'ils ont été victimes de l'amiantose et de ses complications. C'est la poussière d'amiante qui a abrégé leur vie.

Or, ces ouvriers, malades ou morts d'une maladie industrielle, n'ont jamais reçu d'indemnité ni en vertu du droit commun, ni en vertu de la Loi des accidents du travail.

Ils n'ont jamais reçu d'indemnité en vertu du droit commun parce qu'ils n'en ont jamais réclamé; ils n'en ont jamais réclamé, parce que personne ne leur a jamais expliqué ce qu'est l'amiantose. Aucune des nombreuses personnes que nous avons interrogées, ouvriers malades, veuves ou enfants d'ouvriers décédés, n'a pu fournir le moindre renseignement sur cette maladie.

Elle repose la responsabilité des médecins de la région. Comment expliquer que ces médecins n'aient pas averti les ouvriers d'East Broughton des dangers qu'ils couraient en travaillant dans l'usine et dans la mine? Comment expliquer qu'ils n'aient pas averti les ouvriers malades qu'ils souffraient d'amiantose et que par conséquent ils avaient droit à une indemnité? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons, c'est qu'un de ces médecins déclarait il n'y a pas longtemps: « Si nous disions aux ouvriers d'East Broughton qu'ils souffrent d'amiantose, cela coûterait bien trop cher à la compagnie ».

Les ouvriers ou les veuves d'ouvriers d'East Broughton n'ont jamais tenté des poursuites à la compagnie. S'ils l'avaient fait, cela aurait peut-être donné lieu à d'autres « procès des veuves ».

Les ouvriers d'East Broughton et leurs familles n'ont jamais touché aucune indemnité de la Commission des accidents du travail. Les quelques réclamations qui ont été adressées à la Commission ont été écartées.

« La Commission n'accorde une indemnité que pour les cas de « silicose double » et non les cas de « silicose simple ». Ce terme de « silicose double » n'existe dans aucun traité de médecine. Il n'y a pas de maladie connue sous ce nom.

Dans leurs grandes lignes, les cas que nous avons étudiés ressemblent à ceux de Saint-Remi d'Amherst: une compagnie abuse de ses ouvriers en leur imposant des conditions de travail qui les conduisent inévitablement à une mort prématurée; la compagnie se soustrait totalement à ses responsabilités; le gouvernement de la province ne fait rien du tout pour modifier des conditions de travail qui connaît très bien; le gouvernement de la province rejette la requête des victimes qui demandent une indemnité en invoquant des raisons fallacieuses et condamne leur famille à la pauvreté en inscrivant leur nom sur la liste de secours aux mères nécessiteuses.

Des cas malheureux comme ceux-là, il y en a des centaines dans la province de Québec. La responsabilité en repose d'abord sur les compagnies qui abusent de l'ignorance de la population, sur certains médecins qui ne font pas leur devoir, sur le gouvernement qui tolère de tels abus, sur la Société qui n'élève pas les prestations qu'il faudrait.

Par conséquent, nous voulons indiquer ici les principaux buts à atteindre. La société doit forcer la compagnie et le gouvernement (1) à réparer dans toute la mesure du possible le tort causé aux familles d'East Broughton, et (2) à faire disparaître la poussière d'amiante de l'air que ces gens respirent. Si on ne réussit pas à atteindre le deuxième, ce la veut dire que des tragédies comme celles que nous venons de décrire vont se multiplier dans un avenir prochain.

— IV —

LES EMPOCHEURS

Dossier de vingt-quatre ouvriers — Ils travaillent à l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation*, mais ne sont pas employés de la compagnie

Dans cette usine, les tâches les plus « poussiéreuses », donc les plus dangereuses, sont accomplies par des hommes qui ne sont pas employés de la *Quebec Asbestos Corporation*. Pourquoi ces ouvriers ne sont-ils pas employés de la compagnie? Pourquoi ne sont-ils pas employés de la compagnie? Pourquoi ne sont-ils pas employés de la compagnie?

Ces vingt-quatre hommes sont les « pileurs » et les « empocheurs » de l'usine. L'histoire d'un empocheur, que nous appellerons Joseph, illustrera leur sort.

Joseph est un jeune ouvrier d'environ vingt-cinq ans, fortement constitué, vigoureux, et en excellente santé. Il travaillait, ces quatre dernières années, dans une grande pièce du premier étage. Dans cette pièce abouissent de nombreux tuyaux (chutes) qui y déversent la fibre d'amiante finie, prête pour l'emballage. La fibre d'amiante tombe continuellement dans l'usine fonctionnelle, et elle s'amasse en grandes quantités à chaque embouchure.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.

Joseph se tient debout près d'un tas de fibre, une pelle à la main. Il se penche sur le tas d'amiante, remplit sa pelle à débord, se retourne et déverse la pellette de fibre dans un sac qu'il ouvre qui tient un autre empocheur. Le sac est rempli de fibre, prêt pour l'emballage. La fibre d'amiante est prête pour l'emballage.



L'avalanche de poussière déferle sur le village. Il faut tenir portes et fenêtres hermétiquement closes durant des jours et des jours d'affilée.

Le notaire qu'elle consulta lui dit qu'elle ne pouvait pas réclamer d'indemnité étant donné qu'elle avait touché l'argent sur la police d'assurance de son mari. Cette lamentable réponse, complètement fautive, décida la veuve à abandonner toute réclamation. Il convient de noter qu'aucun agent des « Mères nécessiteuses » ne se présente à sa porte. La famille ne recut aucune aide de nulle part.

La famille s'est serré la ceinture. Jusqu'à date, elle a bien administré ses ressources. Les deux filles aînées (21 et 20 ans) sont institutrices. Une autre fille de seize ans étudie à l'École normale de Theford-les-Mines. Il reste encore trois enfants en bas de seize ans qui vont à l'école du village. Mais le fils aîné de Léon se trouve pratiquement dans un sanatorium, sérieusement malade: des ombres aux poudrons.

Dossier no 14

Maurice Quatorze est mort en 1946, à l'âge de 56 ans. Il avait travaillé vingt-cinq ans environ au service de la *Quebec Asbestos Corporation*, la plupart du temps dans certaines parties de l'usine où la poussière est moins dense. Toutefois, sa femme rapporte qu'il travailla « dans la poussière » à intervalles irréguliers. (Ces les gens du village, on dit « dans la poussière » quand il s'agit des endroits où l'atmosphère en est saturée). Elle ajoute qu'à son retour du travail, quand il entra à la maison, ses vêtements étaient couverts d'une poussière sale et grisâtre. Il en avait même les oreilles remplies et remarquait parfois: « Aujourd'hui, la poussière était tellement épaisse, là où je travaillais, qu'on aurait pu la couper au couteau ».

Cinq ou six ans environ avant sa mort, Maurice commença de se sentir faible. Il n'était plus capable de travailler, il se sentait déprimé au physique et au moral. Il toussait beaucoup. Le médecin qu'il consulta lui dit qu'il souffrait d'asthme et qu'il en reviendrait. Maurice garda son emploi.

Il vivait dans une petite maison, d'apparence très modeste, située sur la route même que suit l'avalanche de poussière pour s'abattre sur le village. Cette chute-torrent d'amiante est quasi continue. Dans une maison comme celle-là, il faut tenir les fenêtres constamment fermées pour se protéger contre la poussière. Maurice rapporte qu'il respirait très difficilement, s'étouffait souvent et toussait beaucoup. Elle rapporte que durant la nuit, il se réveillait étouffé. Pris d'angoisse, il criait: « Ouvrez les fenêtres! » Comme on ne peut rien refuser à un malade en pareille détresse, on ouvrait les fenêtres. Mais alors, un véritable tourbillon de poussière s'engouffrait dans la chambre, envahissait toute la maison.

Le malade avait obéi à son instinct; dans un tel état, on ne résiste pas à l'idée de « faire quelque chose », n'importe quoi, pour sortir de l'angoisse. Une fois les fenêtres ouvertes, Maurice se calma un peu, tombait sur le reste de la nuit de cette poussière mortelle d'amiante dont la maison

travailla plusieurs années. Là, les conditions étaient, dit-on, mauvaises. Alphonse revint travailler dans l'usine de la *Quebec Asbestos Corporation* où il resta sans interruption environ douze ans. Il cessa de travailler peu de temps avant sa mort.

À la *Quebec Asbestos Corporation*, Alphonse était « chargeur ». Son travail consistait à manipuler des sacs remplis de fibre d'amiante — un travail très poussiéreux. Cette besogne n'est pas un jeu d'enfant; elle exige beaucoup d'énergie. Par conséquent, le « chargeur » respire fortement, profondément, durant son travail.

Chaque fois qu'un sac est manipulé, il s'en échappe une quantité de poussière considérable, surtout de cette poussière très fine, invisible, et inévitablement fatale à celui qui respire pendant un certain temps.

La veuve d'Alphonse rapporte qu'un retour du travail, les vêtements de son mari étaient recouverts d'une poussière abondante. Durant plusieurs heures après chaque journée de travail, Alphonse toussait fortement et crachait « du coton ». Il faut noter que ses vêtements laissent échapper beaucoup de poussière dans cette maison dont les fenêtres étaient presque toujours hermétiquement closes et qui abritait onze enfants. Il était inévitablement Alphonse tomba malade. Sa femme rapporte que sa toux augmenta progressivement. Il eut recours pour se soigner à toutes sortes de remèdes de fabrication domestique. Il consulta aussi de temps à autre les médecins du village. Il dut toujours payer pour ses visites et pour les différents toniques et sirops qui lui furent prescrits. Il visita la clinique de Theford-les-Mines où il se fit radiographier. D'après sa femme, les médecins de la clinique ne lui dirent rien.

Finalement, les médecins du village conseillèrent à Alphonse de quitter le travail. Ils l'avertirent qu'il était très malade, qu'il souffrait du cœur. En d'autres termes, son cœur ne pouvait plus faire son travail. Sur l'avis de sa femme et dans l'espoir d'améliorer sa santé, Alphonse se fit admettre dans un hôpital de Québec. Les médecins lui dirent qu'il souffrait du cœur et les infirmières que le « grossissement » de son cœur était probablement dû à une « surprise ». Cette histoire de « surprise » a contribué à endormir cette famille sur les dangers de la poussière. Il resta un mois et demi à l'hôpital. Dix jours après son retour à la maison, il mourut à l'âge de quarante-cinq ans.

Sa veuve restait donc avec onze enfants dont l'aîné avait dix-sept ans, et le plus jeune trois ans. Elle n'a jamais réclamé aucune indemnité. Elle ne connaît absolument rien de ses droits ni des droits de sa famille à cet égard.

Un beau jour, quelque temps après la mort d'Alphonse, un agent des « Mères nécessiteuses » (organisation de secours du gouvernement provincial) se présenta mystérieusement à sa porte. Quelques mois après cette visite, c'est-à-dire quelques mois, très long quand on a douze personnes à nourrir et à vêtir — la famille se trouva à la charge de la province, et recut environ \$50,00 par mois. Cette misérable pitance fut le seul re-

(suite de la page 7)

L'AMIANTOSE

(suite de la page 6)

Arthur tousse beaucoup et selon les rapports, n'a pas encore fini d'expectorer le coton qu'il a aspiré durant son travail. Dans la langue du peuple, on dit "le coton" au lieu de la "fibre d'amiante". Les ouvriers reconnaissent sa présence dans les masses gluantes qu'ils crachent.

Quand le triste sort d'Arthur fut fixé, ce fut le tour de sa femme. Les médecins la déclarèrent atteinte de tuberculose pulmonaire; elle est allée rejoindre son mari au sanatorium. Joseph prit alors chez lui l'enfant de son frère. Même si sa maison est mal protégée contre la poussière, c'est quand même un toit pour le petit.

Personne, parmi les autorités, n'a prévenu Joseph que la respiration de la poussière d'amiante est dangereuse pour la santé. Il rapporte lui-même que les vieux employés de l'usine ne croient pas au danger de la poussière. Mais les jeunes sont sceptiques et mal à l'aise quand ils abordent le sujet.

Joseph est un garçon intelligent, agréable, et l'on peut en dire autant de ses 23 camarades de travail.

Ces ouvriers ne connaissent pas la vérité sur les conditions de travail qui leur sont infligées. Mais ils commencent quand même à se rendre compte de quelque chose, vaguement. Le groupe commence à ressentir une colère profonde et opiniâtre — heureux signe d'une émotion nécessaire à la protection de leur vie. Cette émotion peut mener le groupe à une action constructive — pourvu qu'elle soit tenue sous contrôle.

Mort à crédit

Un grand nombre d'hommes ont travaillé comme "empêcheurs" dans la zone de l'usine, durant des périodes de six mois à un ou deux ans, et ont dû cesser parce qu'ils ne pouvaient plus supporter la poussière. L'on peut prendre pour acquis que la résistance physique de ces hommes était diminuée au point qu'ils étaient extrêmement sensibles à diverses sortes de maladies. Peu nombreux peuvent travailler dans de telles conditions pendant cinq ou six ans, sans contracter une amiantose qui les conduira à une mort prématurée.

Revenons au cas particulier de Joseph, modèle de ceux des 23 ouvriers.

S'il continue de travailler "dans la poussière" durant deux, trois ou quatre ans, Joseph est condamné à une maladie imminente, à une misère abjecte, en attendant d'aller rejoindre son frère. A celui qui voudrait contester ce pronostic, nous dirions qu'il faut écarter le doute très minime qu'il comporte, comme c'est le cas dans tout pronostic: la vie d'un homme innocent et de sa famille est ici en jeu. Les médecins qui refusent d'admettre qu'un patient souffre d'amiantose tant que les rayons X n'en ont pas confirmé la présence commettent une grave erreur. Les rayons X ne donnent pas toujours une juste image de l'état de l'homme qui respire pendant un certain temps un air lourdement chargé de poussière d'amiante; car les débuts de la maladie échappent à la radiographie; souvent les rayons X ne révèlent pas l'évolution de la maladie, ni même sa présence après des ravages avancés.

De plus, c'est ce qui importe surtout, quand les rayons X révèlent la présence de l'amiantose chez un malade, il est trop tard, beaucoup trop tard, la maladie est déjà devenue incurable et d'une gravité mortelle.

Il n'existe qu'une solution raisonnable au problème de l'amiantose. Joseph va bientôt se rendre malade à mourir s'il continue à travailler "dans la poussière". Supprimer la poussière qu'il respire — on peut le faire — et il n'attrapera pas cette maladie dont les complications multiples sont presque toujours difficiles — et souvent impossibles — à distinguer l'une de l'autre au moyen des rayons X.

Ce que nous venons de dire de l'amiantose s'applique également à la silicose. Il n'est pas question de rappeler ici les réactions variées du gouvernement provincial à la suite de mon article sur "La silicose", paru dans *Relations*, mars 1948; mais il y a en une qui met en relief l'incompétence générale de ce gouvernement en matière de maladies professionnelles. Le gouvernement a créé une nouvelle commission avec charge d'étudier le problème de la silicose, et probablement celui de l'amiantose. Le premier geste connu de ladite commission fut d'envoyer un éminent médecin à l'emploi du gouvernement assister à des conférences devant être tenues à Londres et à Paris. Toujours le même vieux truc: l'emploi du gouvernement s'est servi pour répondre aux protestations que les gens d'East Broughton lui adressent depuis plus de quatre ans: l'annonce d'un voyage coûteux et d'un autre encore, ici, là, partout, accomplis par un fonctionnaire du gouvernement, aux frais du peuple, naturellement. On multiplie les promesses, en veux-tu, en voilà, avant et après chaque voyage; mais jamais on ne pose aucun geste efficace pour éliminer la poussière mortelle que respire cette population.

La situation d'East Broughton pose un problème aigu qui exige une solution immédiate, et non des voyages de luxe aux quatre coins de l'univers. L'amiantose, la tuberculose et la maladie de cœur accablent la population d'East Broughton; les faits sont là, dans toute leur horreur, et le gouvernement le sait. Depuis des années, le gouvernement possède ou peut se procurer aisément toute une littérature médicale et technique qui fait autorité quant au danger de la poussière d'amiante. Un refrain obsédant domine cette littérature: la maladie qui résulte de la respiration de la poussière d'amiante est incurable et mortelle; elle prend les formes les plus diverses, dont quelques-unes sont connues, d'autres non; c'est une maladie qu'on peut prévenir en éliminant la poussière; les moyens pour ce faire existent et peuvent être employés. Ces conclusions indiquent les moyens urgents qui seuls peuvent résoudre le problème. Tout ce qui pourra être accompli, aux conférences de Londres et de Paris, sur les raffinements de la maladie, cela peut bien attendre que l'on ait d'abord pris les mesures élémentaires déjà connues.

C'est que durant ces voyages, Joseph monte la côte vers l'usine, où le spectre de la Mort le rencontre chaque jour pour lui payer quelques dollars sur sa vie. Car lorsqu'il est entré à l'usine pour la première fois, il a en quelque sorte passé avec la Mort un contrat qui ressemble à une vente à tempérament. Ce jeune homme commence déjà à manquer de la denrée qu'il échange contre son salaire et bientôt il ne lui en restera plus.

"Pourquoi, Joseph, les "empêcheurs" et les "pileurs" ne sont-ils pas les employés de la Quebec Asbestos Corporation?"

Je ne tenterai pas de répondre à cette question. Mais je peux dire exactement ce qui résulte de cette étrange situation pour Joseph et ses compagnons, pour la Quebec Asbestos Corporation et pour le gouvernement.

Joseph, c'est-à-dire tous les "empêcheurs" et les "pileurs" de l'usine d'East Broughton, sont les employés de Lucien Nadeau, celui-ci a été l'employé de la Quebec Asbestos Corporation durant quelque 20 ans; puis, il devient incapable de travailler. Les gens du village disent couramment que M. Nadeau souffre de "silicose". (Dans toute la région de l'amiante, le mot "amiantose" semble tabou. La maladie que les hommes contractent à la mine et à l'usine, on l'appelle indifféremment tuberculose, maladie de cœur ou silicose; on évite en général l'usage d'un mot qui exprimerait un lien entre la maladie et l'amiante. Ce détour de langage sert à rassurer les ouvriers et leurs familles, en apaisant les craintes que pourrait leur causer le danger de la poussière d'amiante.)

Un beau jour, c'était quelque temps après avoir cessé de travailler, M. Nadeau fit une visite aux bureaux de la Quebec Asbestos Corporation. Un arrangement fut alors conclu d'après lequel la compagnie l'a établi comme "entrepreneur". Comme tel, M. Nadeau acceptait de mettre en poche toute la fibre d'amiante produite à l'usine et d'en préparer l'expédition. La com-

pagne consentait à lui payer une commission pour chaque poche de fibre préparée pour l'expédition, ce qui assurait à M. Nadeau un revenu assez convenable. Mais M. Nadeau n'avait pas d'argent pour payer les ouvriers qui feraient la besogne. A ors, la compagnie conclut de donner à M. Nadeau, après chaque quinzaine, et tout le temps qu'il durerait le contrat, un chèque dont le montant dépendrait de la somme qu'il lui faudrait pour payer leur dû aux "empêcheurs" et aux "pileurs", au taux courant des salaires, sans oublier sa propre commission. C'est ainsi qu'à la fin de chaque quinzaine, depuis le temps où il est devenu "repreneur", M. Nadeau a reçu un chèque de la compagnie. Il paie ses hommes avec la monnaie que la banque fait de son chèque et il retient le reste. M. Nadeau n'est donc pas un homme d'affaires indépendant, puisque sa fonction d'"entrepreneur" est financée par la compagnie. En d'autres termes, le rôle d'"entrepreneur" assumé par Lucien Nadeau n'est qu'un trompe l'oeil. Mais devant la loi, les hommes qui travaillent pour lui sont ses employés. Le bénéfice que retire M. Nadeau n'est que le faire vivre, lui et sa famille. Mais il ne lui permet pas. Il est donc incapable d'offrir à ses employés la protection à laquelle ils ont droit et qui lui permettrait, advenant une poursuite, d'établir son innocence à une accusation... de négligence criminelle. D'ailleurs, il ne sait à peu près rien des dangers mortels que comporte la poussière d'amiante, comme des moyens qui pourraient l'éliminer; au mieux, même s'il était renseigné là-dessus, il n'aurait toujours pas d'argent pour défrayer l'achat et l'installation de moyens préventifs.

Entrée en scène de M. E. E. Spafford qui, il y a quelques mois encore, occupait depuis plus de 5 ans le poste de gérant général de la "Quebec Asbestos Corporation"

M. E. E. Spafford est le beau-frère de M. Hugh O'Donnell, lui-même avocat-conseil de la Quebec Asbestos Corporation et rendre du premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent.

M. O'Donnell est celui qui agit, en juin et juillet dernier, comme avocat-conseil du "groupe Timmins" impliqué dans "l'affaire de la silicose". Cette "affaire" avait commencé par mon article à *Relations*, LA SILICOSE, DE SAINT-REMI D'AMBERST A L'UNGAVA. Par la suite, *Relations* irait une "mise au point", des déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins" de la revue et le même. Cette prétendue "rectification", et le refus obstiné de publier ma réplique aux déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins", ont été de tout autre. Le brio et l'habileté de cet avocat d'affaires sont d'ailleurs bien connus de toute la profession légale au Canada.

En certaines occasions, dans le passé, Joseph et ses camarades de travail se sont plaints à M. Spafford des conditions dans lesquelles ils travaillaient. Joseph me dit que M. Spafford lui répondait: "Vous ne travaillez pas pour la Quebec Asbestos Corporation," ou bien: "Je ne vous connais pas", ou encore: "Je n'ai rien à faire avec vous". Du point de vue légal, l'attitude de M. Spafford est inattaquable. Mais un bon jour, il y a quelques temps de cela, Joseph, avant d'être terminée sa journée, se rendait à un autre endroit de l'usine, tout en tirant de sa poche une cigarette qu'il alluma. Il est défendu de fumer à l'usine. M. Spafford, qui passait par là à ce moment, aperçut Joseph — ce qui eut pour effet immédiat de faire perdre son emploi à Joseph. Celui-ci se rendit trois ou quatre fois au bureau de M. Spafford, après s'être bien entendu, par son dit à l'ouvrier qu'il pouvait retourner à l'ouvrage. Il semble bien, par conséquent, que M. Spafford avait le pouvoir de congédier sommairement les "empêcheurs" et les "pileurs" et de les engager, quoiqu'ils ne fussent pas à son emploi.

Naturellement, ces hommes ne vont pas porter plainte auprès de leur employeur légal, Lucien Nadeau, qui est aussi impuissant qu'eux.

L'expérience américaine

Avant d'aborder un autre point d'importance, il faut commencer par dire un mot de l'histoire des maladies professionnelles aux Etats-Unis. Les Américains se sont occupés de cette question pendant plus de 40 ans. Et même si, les conditions de travail, aux Etats-Unis, sont encore loin de l'idéal, on a tout de même fait de grands pas vers la solution du problème. Ce progrès est dû en très grande partie au fait que les ouvriers ont exercé leur droit de poursuivre en dommages un employeur qui maintenait des conditions de travail malsaines dans son entreprise. Un tel ou telle compagnie se trouva soudain poursuivie en cour par un, deux, ou même 10, 15 ou 25 employés ou par leurs familles, chacun réclamant des sommes qui pouvaient aller jusqu'à \$15,000 ou \$25,000. Dans un grand nombre de cas, les poursuites se terminèrent par un jugement en faveur de l'employé ou de la société tout entière soutenue et encouragée, tout le monde ou presque reconnaissant en effet que de tels procès servent le bien commun en même temps que chacun des intéressés. L'employeur, lui, en sortait du mieux qu'il pouvait, ce qui, en maintes instances, lui coûtait fort cher. Il cherchait dans la suite à corriger les conditions de travail dont avaient souffert ses employés, de façon à éviter de se faire poursuivre de nouveau. Et s'il n'avait pas le bon sens d'en venir là de son propre gré, la compagnie d'assurance à laquelle il confiait ses affaires l'y forçait de façon décisive. Dans l'industrie et l'assurance, on apprend rapidement dans quel sens la situation évolue et nombre de patrons se mirent spontanément à redresser dans leurs propres établissements les situations qui risquaient de leur causer des poursuites et des frais. Il en résulta que les conditions de travail, par tout le pays, s'améliorèrent considérablement et que l'on évita de la sorte des cas innombrables de maladie et de misère. Il est certain que les employeurs et les compagnies d'assurance aux Etats-Unis sont parfaitement au courant de cette question depuis bon nombre d'années.

L'arrangement conclu entre la Quebec Asbestos Corporation et Lucien Nadeau arrache aux "empêcheurs" et aux "pileurs" le droit que les Américains, quand leur travail comporte des risques, ont exercé avec tant de succès. En d'autres mots, la Quebec Asbestos Corporation fut et demeure presque entièrement à l'abri, grâce à cet arrangement, de toute poursuite de la part des ouvriers qui accomplissent précisément la besogne la plus exposée à la poussière et la plus dangereuse.

Un bon nombre d'hommes qui ont travaillé comme "empêcheurs" et "pileurs" à East Broughton, auraient selon le droit commun des réclamations légitimes à faire valoir en justice pour les torts irréparables qu'on leur a infligés; et les conditions de travail dans l'usine sont telles que leur nombre va augmenter notablement dans des prochaines années. Certains de ces hommes sont morts, et leurs droits à intenter des poursuites pour dommages-intérêts appartiennent aujourd'hui à leurs familles. Mais, à supposer que ces pauvres gens, qui sont pratiquement sans le sou, auraient l'argent voulu pour payer les services d'un avocat, ils ne réussiraient probablement pas à trouver un avocat qui consentirait à intenter une poursuite en leur nom.

Un nid à procès interminables

Pour illustrer ce qui précède, revenons au cas de Joseph. Supposons que dans quelques années Joseph devienne invalide et gravement malade, comme il le deviendra s'il continue de respirer autant de poussière d'amiante que durant ces quatre dernières années. S'il décide de prendre des poursuites en dommages, il devra faire un procès à celui qui est légalement son employeur, Lucien Nadeau. Mais s'il gagne sa cause, il ne pourra toucher les \$15,000 ou \$25,000 que les tribunaux des Etats-Unis accordent habituellement en semblable cas, car M. Nadeau n'a pas les moyens de payer même une fraction de cette somme, pourtant insignifiante en échange

De St-Remi d'Amherst à East-Broughton

M. E. E. Spafford est le beau-frère de M. Hugh O'Donnell, lui-même, avocat-conseil de la "Quebec Asbestos Corporation" et gérant du premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent.

M. O'Donnell est celui qui agit, en juin et juillet dernier, comme avocat-conseil du "groupe Timmins" impliqué dans "l'affaire de la silicose". Cette "affaire" avait commencé par mon article à *Relations*, LA SILICOSE, DE SAINT-REMI D'AMBERST A L'UNGAVA. Par la suite, *Relations* irait une "mise au point", des déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins" de la revue et le même. Cette prétendue "rectification", et le refus obstiné de publier ma réplique aux déclarations publiques ou privées du "groupe Timmins", ont été de tout autre. Le brio et l'habileté de cet avocat d'affaires sont d'ailleurs bien connus de toute la profession légale au Canada.



M. Hugh O'DONNELL, K.C.

de la santé et de la vie. On pourrait objecter que Joseph n'a qu'à poursuivre la Quebec Asbestos Corporation, en essayant de prouver la responsabilité conjointe de ladite compagnie. Mais le problème légal de Joseph devient infiniment plus compliqué que cela.

Lucien Nadeau est "l'employeur" de Joseph depuis peu de temps. Avant lui, il y eut Joseph Bégin et, avant ce dernier, Irène Roy. Depuis qu'il est "empêcheur" à la Quebec Asbestos Corporation, Joseph a travaillé pour trois de ces "employeurs"; avant de devenir malade, il aura probablement affaire à deux ou trois autres "employeurs" semblables. Par conséquent, la responsabilité légale des dommages subis par Joseph retombera sur Lucien Nadeau et sur quatre, cinq ou six "employeurs" de même nature, et peut-être davantage. Pour établir le bien-fondé de sa poursuite, Joseph devra mettre en cause tous et chacun de ses "employeurs" c'est-à-dire plusieurs personnes plus ou moins solvables. De plus, les hommes choisis par la Quebec Asbestos Corporation pour exercer la fonction d'"employeurs" sont généralement beaucoup plus âgés que les "empêcheurs" et les "pileurs"; et très souvent, ce sont des hommes qui sont devenus, comme Lucien Nadeau, incapables de faire un travail manuel. Il y a même l'un de ces "employeurs" qui est aujourd'hui gravement malade à East Broughton. De sorte qu'un et même deux des "employeurs" de Joseph mourront peut-être avant que celui-ci devienne assez malade pour intenter une poursuite. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est extrêmement difficile de faire un procès contre un mort; la cour, pour prononcer un jugement, doit entendre les deux parties...

On dira peut-être que, si Joseph tombe malade, il n'aura qu'à poursuivre conjointement la Quebec Asbestos Corporation et tous ses "employeurs". Mais cette idée est de nature à décourager n'importe quel avocat. La responsabilité pour les dommages que la respiration de la poussière d'amiante pourra causer à Joseph est tellement partagée que ses chances sont pratiquement nulles d'obtenir une indemnité des tribunaux établis pour protéger les droits fondamentaux de l'homme.

Conclusions

En résumé, les arrangements conclus entre la Quebec Asbestos Corporation et les "entrepreneurs" du genre de Lucien Nadeau aboutissent aux résultats suivants:

- 1) La compagnie évacue de l'argent en rejetant sur le dos d'un certain nombre d'"employeurs" fantoches, qui n'ont aucun moyen de l'assumer, la responsabilité de protéger contre la respiration de la poussière d'amiante les "empêcheurs" et les "pileurs".
- 2) La compagnie est presque entièrement à l'abri de toute poursuite en dommages que ses ouvriers pourraient lui intenter devant les tribunaux, car les difficultés légales, sans être insurmontables, sont telles qu'il faudrait des années de débats coûteux pour les tirer au clair.
- 3) Le droit inaliénable à une protection, que possède en vertu du droit commun chacun de ces "empêcheurs" et "pileurs" est violé et neutralisé.
- 4) Ces hommes sont complètement sans défense et cela sans que ce soit de leur faute.
- 5) Des hommes dignes, respectables et méritants comme Lucien Nadeau, sont utilisés comme des instruments inconscients pour imposer de tels abus à leurs compagnons de travail.

Un autre groupe d'hommes qui travaillent dans l'usine de la Quebec Asbestos Corporation et qui cependant ne sont pas des employés de la compagnie

Ce groupe de huit hommes désignés sous le nom de "chargeurs" travaillent pour un "employeur" spécial et choisi par la compagnie. Leur tâche consiste à manipuler les sacs remplis de fibre d'amiante, depuis le moment où ils sortent de la salle d'emballage jusqu'au moment où ils sont chargés sur des wagons ou marchandises. C'est un travail épuisant, et qui doit être classé parmi les plus dangereux dans l'usine. Ces hommes ne sont pas munis de masques ni d'autre protection contre la poussière, etc., mais il n'est pas besoin de redire cette lugubre histoire. Ce qui a été écrit plus haut au sujet des "empêcheurs" et des "pileurs" s'applique également aux "chargeurs".

V

EAST BROUGHTON, VILLAGE SEMI-FERME

La façon dans laquelle le village d'East-Broughton est administré fut établie il y a environ vingt-cinq ans par le gérant général de la Quebec Asbestos Corporation, M. E. E. Spafford. A ce moment-là, aucun des villages n'avait la moindre idée que les dangers de la poussière d'amiante qui descendait sur le village étaient dangereux pour la santé. Mais cette poussière était énerve et elle salissait les maisons, à l'intérieur et à l'extérieur.

Du chantage

Un digne citoyen du village, M. Eleuthère Groleau, avait construit sur sa propriété un petit édifice où il préparait du sirop et du sucre d'érable pour la vente. Lui et sa famille dépendaient en partie de cette petite entreprise pour leur subsistance. Mais même s'ils tenaient les fenêtres et les portes hermétiquement fermées, la poussière d'amiante s'infiltrait dans la bâtisse, se mêlait à son sirop et en gâstailait à pleines chaudronnées. Après avoir subi ces pertes pendant quelque temps, M. Groleau annonça que si cela continuait, il intentionnait à la compagnie une poursuite en dommages-intérêts. Sa déclaration se répanda dans le village et vint à la connaissance des autorités de la compagnie. Alors la

mine et l'usine cessèrent brusquement leurs opérations. Et parmi les villageois se répandit mystérieusement, ou autrement, la rumeur que la mine et l'usine ne seraient pas rouvertes tant que M. Groleau n'aurait pas renoncé à son intention de prendre une poursuite. La situation demeura ainsi pour quelques jours; puis un grand nombre des ouvriers congédiés se présentèrent en groupe à la porte de M. Groleau, exigeant qu'il retire sa plainte. Devant cette sorte de pression, M. Groleau accéda à leur demande. La-dessus la mine et l'usine furent rouvertes, les hommes retournèrent au travail, et M. Groleau continua à subir ses pertes du mieux qu'il le put.

Cette expérience eut un effet impressionnant et durable sur la mentalité des travailleurs et de leurs familles. Depuis, ils ont vécu dans la crainte paralysante de perdre leur emploi. Le geste de la compagnie fut si rapide et si décisif qu'elle n'eut jamais besoin par la suite de fermer effectivement la mine et l'usine pour imposer sa volonté à la population d'East Broughton. Des rapports à l'effet que la compagnie fermerait sa mine et son usine ont suffi pour tuer tout projet des ouvriers pour améliorer leur sort. Au moyen de la crainte inspirée par de tels rapports, la compagnie a pu gouverner le village de façon absolue, en autant que ses propres intérêts étaient en jeu.

L'aspect le plus surprenant de cette situation, c'est que jamais un chef politique, de quelque couleur qu'il fût, n'ait révélé aux gens d'East Broughton les faits suivants qui sont indiscutables: Cette Quebec Asbestos Corporation est la propriété de Philip Carey Mfg. Co., qui, pour poursuivre ses importantes opérations commerciales aux Etats-Unis et au Canada, a absolument besoin de l'amiante produite à East Broughton. Sans cette amiante, la Philip Carey Mfg. Co. — dont l'actif est actuellement de \$27,000,000 — n'aurait pas pu continuer d'accumuler les très gros profits annuels qu'elle a réalisés dans le passé; elle n'aurait même pas pu continuer ses affaires sur une vaste échelle, parce qu'elle n'aurait pas pu acheter l'amiante dont elle avait besoin d'autres producteurs dans le Québec, ou ailleurs, et tenir en même temps ses positions contre ses concurrents. Il n'y a jamais eu la moindre possibilité, durant ces années, que la Quebec Asbestos Corporation ferme sa mine et son usine pour plus d'une très courte période. C'est la même situation qui prévaut aujourd'hui. La fibre d'amiante est le sang essentiel de la vie de la Philip Carey Co. Toute menace de fermer sa mine et son usine, c'est du "bluff" pur et simple. L'exécution de cette menace, même pendant un très court temps, signifierait l'écroulement de la Philip Carey Co. La zone d'East Broughton est extrêmement riche en réserves encore inexploitées de ce produit minéral de grande valeur et qui est en très forte demande. Et il n'y a pas la moindre possibilité que l'exploitation de cette richesse fabuleuse soit arrêtée pour une période même d'un mois, ou deux.

Quelques lecteurs pourraient être portés à blâmer les gens d'East Broughton, puisqu'il est clair qu'une action déterminée de leur part aurait pu, dans un très court délai, mettre à la raison la combine Quebec Asbestos - Philip Carey. Mais personne n'a renseigné ces gens sur les faits qu'ils avaient besoin de connaître pour entreprendre une action intelligente. Et les journaux, les livres, les bibliothèques où ils pouvaient apprendre ces faits ne leur ont jamais été accessibles. Ces hommes ont à faire vivre des familles nombreuses, et la réalité qu'ils connaissent bien, c'est le spectre de la faim qui est apparu sur le seuil de tant de foyers du Québec durant les

dernières générations. Tout l'attirail de la démocratie — élections, représentation à la législature de Québec et au parlement canadien — les a complètement trompés, et cela sans qu'il y eut de faute ni de leur part, ni de la démocratie. Dans ces conditions, l'on ne pouvait pas s'attendre que ces gens isolés résolvent le problème social créé à East Broughton par la combine Quebec Asbestos - Philip Carey.



Les piétons et les automobiles laissent des traces de leur passage dans les rues recouvertes de poussière.

Signe avant-coureur de révolte (?)

L'anatomie de la révolution, depuis le commencement de l'histoire, a fait l'objet de plusieurs études scientifiques, et l'une des dernières conclusions qui en est résultée, c'est que les femmes sont ordinairement au fond de la révolution. Puisque les révolutions sont presque toujours le résultat d'abus qui menacent ou détruisent la vie de ceux qui en sont victimes, l'on peut s'attendre que les femmes jouent un rôle éminent dans l'inspiration de ces révolutions. Car c'est la fonction particulière des femmes de porter la vie nouvelle, et de protéger la vie existante. Elles sont naturellement poussées vers cette fonction. Et les femmes d'East Broughton ne font pas exception. Ces gens d'East Broughton ne sont pas au courant des dommages causés, directement et indirectement, par la poussière d'amiante. Mais ils soupçonnent que la poussière cause de graves dommages à la vie, et les femmes ont protesté bien plus que les hommes à ce sujet. Les soupçons des femmes ont suffi à provoquer une intervention qu'on peut qualifier de radicale, compte tenu des coutumes et des moeurs du Québec.

Ce fut tout un émoi dans East Broughton, le 7 mai 1945. Le conseil municipal devait tenir son assemblée mensuelle ce soir-là. Ces réunions sont ouvertes au public, mais jusque-là aucune femme ni aucun groupe de femmes n'y avait assisté à East Broughton. De bonne heure dans la matinée de ce jour, trois ou quatre femmes visitèrent leurs voisines immédiates, frappèrent aux portes, prièrent la femme de la maison d'assister à la réunion du conseil municipal, afin d'exiger l'application de mesures pour mettre fin au danger de la poussière d'amiante à East Broughton.

En une heure ou deux, des douzaines de femmes circulaient dans le village, pour gagner des recrues, et le mouvement prit le caractère de spontanéité toujours présent dans les révolutions. Le maire entendit parler de ce mouvement, qui, paraît-il, ne lui plut pas; il aurait, à ce qu'on dit, déclenché un contre-mouvement. L'on parvint à persuader un petit nombre de femmes de circuler dans le village pour demander aux autres femmes de ne pas assister à la réunion. Durant toute la journée, le mouvement et le contre-mouvement luttèrent l'un contre l'autre, pendant que le village était aussi rempli de rumeurs et de discussions que de poussière d'amiante.

Ce soir-là, environ soixante-quinze femmes entrèrent dans la salle du conseil municipal et y prirent des sièges. La plupart des épouses des

ouvriers étaient absentes, par crainte que leurs maris perdent leur emploi; mais les femmes qui y étaient savaient très bien que leur geste rencontrerait l'approbation de la très forte majorité des épouses d'ouvriers. Le maire ouvrit la séance, tous les conseillers de cette assistance en masse grandement surpris de cette assistance mécontente de cette sorte d'intrusion. L'une après l'autre, dix ou douze femmes se levèrent et s'adressèrent au conseil en termes non équivoques; et selon tous les récits, elles parlèrent fort bien. Tout se passa dans l'ordre, mais le débat fut animé.

Tard dans la soirée, l'un des conseillers présenta une résolution demandant à la Quebec Asbestos Corporation de faire connaître la poussière dans le village. La résolution fut approuvée par une majorité des conseillers, et des copies furent envoyées à la Quebec Asbestos Corporation, à la Philip Carey Mfg. Co., au ministre provincial de la Santé, et au bureau d'hygiène du comté. Après avoir chacun reçu un mécontentement de cette sorte d'intrusion, l'une après l'autre, dix ou douze femmes se levèrent et s'adressèrent au conseil en termes non équivoques; et selon tous les récits, elles parlèrent fort bien. Tout se passa dans l'ordre, mais le débat fut animé.

Envoyé en tournée plus tard, le maire d'East Broughton se rendit aux bureaux de M. Spafford. En revenant de cette entrevue, il rapporta (plusieurs personnes peuvent en témoigner), que M. Spafford avait dit en substance ceci: "Ces gens oublient-ils ce qui s'est produit quand Eleuthère Groleau a protesté contre la poussière? Ce que voulait dire: 'Retirez la résolution ou je ferme la mine et l'usine.' Peu de gens dans East Broughton n'avaient pas entendu cet avertissement avant la fin de la journée."

Le chantage continue

Le 21 mai, le conseil municipal reçut une lettre de M. Spafford, demandant quelle proportion de la population se plaignait de la poussière. Et le 24 mai, le conseil municipal reçut un ultimatum de M. Spafford, qui fut généralement interprété comme signifiant que la mine et l'usine seraient fermées si la résolution n'était pas retirée. En autant qu'on a pu savoir, le conseil municipal n'a pas officiellement répondu aux lettres de M. Spafford.

A la réunion suivante du conseil, les femmes s'assemblèrent de nouveau et se rendirent à la salle du conseil. Elles étaient une trentaine, le nombre des femmes qui assistent à leur œuvre d'encouragement et la peur ayant fait leur œuvre. Mais cette fois, les femmes étaient vraiment en colère, et le ton du débat fut beaucoup plus aigu. On leur demanda d'attendre; et le maire menaçait de démissionner si les femmes continuaient d'assister aux assemblées du conseil. Chacun entra chez soi fort mécontent. Mais avec le temps, le nombre des femmes qui assistent aux réunions fut de plus en plus faible, et tout le mouvement s'éteignit. Ce résultat fut aidé par une rumeur répandue à dessein, que la compagnie ne pourrait pas installer d'appareils pour éliminer la poussière parce que les gisements d'amiante étaient pratiquement épuisés, et que la mine et l'usine ne pouvaient continuer à fonctionner que pour un an ou deux au plus. La résolution fut enterrée sans cérémonie publique.

Ce serait une erreur grave que d'écarter cette intervention des femmes d'East Broughton, comme un incident de village, sans importance pour le reste de la province. C'est de cette façon que commencent les révolutions violentes. Que le mouvement spontané lancé par ces femmes se soit éteint, cela est assez ordinaire dans les étapes initiales de la révolution. En voici un exemple: les femmes de France avaient dû reculer

un certain nombre de fois avant d'inciter leurs hommes à démolir la Bastille pierre par pierre, et ensuite à mettre en mouvement les "sans culottes".

Si la situation se prolonge, ces femmes d'East Broughton ne se tiendront pas pour battues; elles reviendront à la charge.

VI

LES RESPONSABLES

Je ne puis pas dire exactement depuis combien d'années la combine Quebec Asbestos - Philip Carey, de même que le gouvernement de la province, connaissent les faits essentiels sur la situation à East Broughton. Si par hasard ils prétendaient qu'ils ont ignoré ces faits durant de nombreuses années, ils nous fourniraient une preuve si grave de leur incompétence qu'il faudrait alors retirer à la compagnie son permis d'opérer, et au gouvernement, son mandat.

Heureusement, j'ai en main une preuve irréfutable établissant au delà de tout doute que les dirigeants de la compagnie, de même que les chefs du gouvernement — libéral ou unioniste — connaissaient exactement la situation d'East Broughton depuis plus de quatre ans.

Depuis 1944 et jusqu'à l'échéance, les citoyens d'East Broughton ont individuellement ou en groupe de dix à quatre-vingts, ont littéralement bombardé de pétitions et la compagnie et le gouvernement provincial, pour se plaindre de la poussière qui infeste le village, la carrière et l'usine. On a répondu à ces plaintes par toutes sortes de détours et par la promesse de faire disparaître la poussière.

Mais durant tout ce temps, et jusqu'à la publication du présent article, on n'a rien fait de pratique pour mettre fin aux abus que nous venons de décrire. On n'a même pas tenté de corriger les plus criants. D'autre part, on a fait passer sur les gens d'East Broughton la terreur pure et simple, comme en fait foi le chapitre intitulé: "Signe avant-coureur de révolte (?)" du présent article.

La compagnie et le gouvernement

Au cours des années 1944, 1945 et 1946, les citoyens d'East Broughton qui s'étaient plaints recurent du gouvernement plusieurs réponses officielles portant la signature individuellement ou en groupe de dix à quatre-vingts, ont littéralement bombardé de pétitions et la compagnie et le gouvernement provincial, pour se plaindre de la poussière qui infeste le village, la carrière et l'usine. On a répondu à ces plaintes par toutes sortes de détours et par la promesse de faire disparaître la poussière.

Mais durant tout ce temps, et jusqu'à la publication du présent article, on n'a rien fait de pratique pour mettre fin aux abus que nous venons de décrire. On n'a même pas tenté de corriger les plus criants. D'autre part, on a fait passer sur les gens d'East Broughton la terreur pure et simple, comme en fait foi le chapitre intitulé: "Signe avant-coureur de révolte (?)" du présent article.

Du bourrage de crâne

Au cours des années 1944, 1945 et 1946, les citoyens d'East Broughton qui s'étaient plaints recurent du gouvernement plusieurs réponses officielles portant la signature individuellement ou en groupe de dix à quatre-vingts, ont littéralement bombardé de pétitions et la compagnie et le gouvernement provincial, pour se plaindre de la poussière qui infeste le village, la carrière et l'usine. On a répondu à ces plaintes par toutes sortes de détours et par la promesse de faire disparaître la poussière.

Mais durant tout ce temps, et jusqu'à la publication du présent article, on n'a rien fait de pratique pour mettre fin aux abus que nous venons de décrire. On n'a même pas tenté de corriger les plus criants. D'autre part, on a fait passer sur les gens d'East Broughton la terreur pure et simple, comme en fait foi le chapitre intitulé: "Signe avant-coureur de révolte (?)" du présent article.

(suite de la page 8)

L'AMIANTOSE

(suite de la page 7)

Le 1er août 1945, le Dr Jean Grégoire, sous-ministre au ministère de la Santé, commença à son tour des efforts pour apaiser les gens d'East Broughton. Il poursuivit la même politique que le Dr Tourangeau. Entre temps, les médecins du gouvernement, ainsi qu'un ingénieur-fonctionnaire du nom de Sarto Plamondon, visitèrent le village à plusieurs reprises.

Durant toutes ces tractations, les représentants du gouvernement provincial étaient en relations avec M. Spafford, gérant de la *Quebec Asbestos Corporation* et avec la *Philip Carey Mfg. Co.* De la correspondance que j'ai en main, il ressort que les représentants du gouvernement ont été les simples messagers de la combine *Quebec Asbestos-Philip Carey*.

En effet, leur politique fut de répandre le mélange ordinaire de promesses, mais cette fois, renforcées par une propagande cherchant à excuser le refus de la compagnie d'installer des appareils pour contrôler ou diminuer la poussière dans le village, la mine et l'usine.

Mais à la fin, les citoyens d'East Broughton se fatiguèrent de ce pot-pourri de promesses, de déclarations et de propagande en faveur de la compagnie. Les protestations et les plaintes se firent plus nombreuses, plus pressantes.

Durant les premiers six mois de 1947, le Dr Tourangeau garda la tâche de répondre aux requêtes que les citoyens d'East Broughton adressaient au gouvernement. Au cours de cette période, il envoya au moins douze lettres pour expliquer l'inaction du gouvernement. Mais comme ces lettres ne faisaient que ramener de vieilles promesses et de vieux détours, on leur fit dans le village un accueil très défavorable. Apparemment, ces deux lettres avaient épuisé toutes les ressources du Dr Tourangeau qui, après la douzième, se retira du débat.

Le bourrage de crâne continue

C'est alors que le Dr Jean Grégoire ainsi que le ministre de la Santé, le Dr Albini Paquette, et le premier ministre Maurice Duplessis assumèrent la tâche de répondre aux citoyens d'East Broughton.

Les docteurs Grégoire et Paquette suivirent la politique du Dr Tourangeau, tandis que M. Duplessis répondit de son côté par de médiocres discours politiques: éloges de l'Union nationale, condamnation des gouvernements libéraux qui avaient précédé le sien, compliments sur le dévouement de son ministre de la Santé, le Dr Albini Paquette.

Il faut dire, à l'égard des citoyens d'East Broughton, qu'ils ne se laissèrent pas impressionner par ces lettres, venant de personnages politiques importants. Plusieurs répliques solides et vigoureuses furent adressées à M. Duplessis.

Le 10 septembre 1947, le Dr Grégoire annonçait courageusement — mais dans l'intimité,

sans communiqués aux journaux — qu'il avait adressé un ultimatum à la *Quebec Asbestos Corporation*. Il avait, semblait-il, demandé à la compagnie de préciser, avant quinze jours, quelles mesures elle se proposait de prendre pour éliminer "la nuisance" que causait, à East Broughton, la poussière engendrée par son usine. A défaut d'une réponse, écrivait en substance le Dr Grégoire, tout le dossier de la compagnie serait soumis au procureur général pour intervention immédiate (le procureur général est le premier ministre, M. Duplessis lui-même).

Le 15 octobre 1947, le Dr Grégoire annonça (tousjours privément), que le dossier avait été soumis au procureur général. Pour des raisons que j'ignore, il n'en a rien fait de nouveau la même nouvelle, quelques jours plus tard.

Et voilà où en est le dossier aujourd'hui; peut-être est-il resté depuis lors entre les mains du procureur général, ou peut-être est-il déjà classé avec le désarmant fameux "Procès des veuves de Saint-Remi d'Amherst", enterré depuis huit ans.

On est habitué à voir les politiciens du Québec trahir l'intérêt général de leurs compatriotes. Mais les documents que nous venons de résumer sont beaucoup plus qu'un nouveau chapitre de cette pitoyable histoire.

Les informations et les plaintes dont les citoyens d'East Broughton ont inondé le ministère provincial de la Santé, traitaient d'abord de la poussière qui sévit dans le village, et en second lieu de la poussière dans la mine et l'usine. Les citoyens voulaient surtout protéger leurs propriétés qui la poussière endommageait. Ils voulaient aussi qu'on les débarrasse de cette saleté qui s'infiltrait dans leurs maisons. Mais il leur arriva à plusieurs reprises d'attirer l'attention des autorités sur le caractère malsain de tout cet état de choses.

Il faut nous rappeler qu'aucun de ces citoyens ne connaît suffisamment la médecine pour parler avec autorité de la poussière d'amiante et des dangers qu'il y a à la respirer. Et cependant, ils ont si bien décrit la situation que n'importe quel médecin pouvait comprendre à première vue toutes les implications de leur histoire. Et, qui plus est, les médecins spécialement chargés par le gouvernement provincial de protéger la santé publique sont allés vérifier sur place, et à plusieurs reprises, les données de cette histoire.

En d'autres termes, les Drs F.-J. Tourangeau, Jean Grégoire et Albini Paquette connaissaient, quant à l'essentiel, la situation qui existe à East Broughton; ils savaient que la poussière règne dans le village et dans l'usine; ils connaissaient enfin les effets mortels que produit à la longue l'inhalation de la poussière d'amiante.

Ce qu'ont fait les docteurs Grégoire, Tourangeau et Paquette

Dans toute leur correspondance avec les gens d'East Broughton, ces trois médecins se montrèrent préoccupés exclusivement de la poussière d'a-

Quand le premier ministre s'en mêle

CABINET DU PREMIER MINISTRE
Province de Québec
Québec, le 2 septembre 1947.

Monsieur Odilon Vachon,
East-Broughton,
Comté de Beauce.

Cher monsieur,

On me remet votre lettre en date du 27 août. Les mois de juillet et août sont la période pendant laquelle les employés du service civil prennent leurs vacances et, conséquemment, le service civil est forcément incomplet. A la fin de juillet et au commencement d'août j'ai pris quelques jours de vacances.

A mon retour on m'a remis une lettre qui m'avait été adressée par monsieur le procureur général d'East-Broughton, au sujet du problème que vous mentionnez dans la vôtre. J'ai répondu à monsieur le procureur général que le gouvernement continuerait à faire tout ce qui est raisonnablement possible pour remédier à la situation, conformément à son habitude, le gouvernement de l'Union Nationale est toujours heureux de rechercher, trouver et appliquer les réformes les plus salutaires et les meilleures et qui sont de nature à assurer le bien-être de la population de la province et sa prospérité.

Dans le cas que vous mentionnez, il y a déjà quelque temps que le gouvernement et le département de la Santé, en particulier, s'occupent de corriger la situation dont vous vous plaignez. Comme vous le savez, les gouvernements socialistes ont été au pouvoir quarante-cinq ans durant le dernier demi-siècle, dont quarante années consécutives.

Avec la meilleure volonté au monde il est impossible de remédier, du jour au lendemain, aux innombrables abus dont ces gens-là se sont rendus coupables, mais nous allons procéder avec toute la diligence raisonnablement possible et de la façon la plus appropriée et la plus conforme aux meilleurs intérêts de la province, en général, et d'East-Broughton en particulier.

M. M.-L. DUPLESSIS

M. M.-L. DUPLESSIS

miante déversée sur le village. Ils assurent les villageois qu'on s'efforcera de supprimer la "nuisance" que la poussière leur cause — à noter que dans un tel cas, le mot de maladie et de mort, le mot "nuisance" rend un son étrange.

Ce que les docteurs Grégoire, Tourangeau et Paquette n'ont pas fait

Dans leur correspondance ces médecins n'ont pas fait de distinction entre la situation du village et celle de l'usine et de la mine. Au surplus, ils ont failli à leur tâche qui était de renseigner ces gens mal informés sur les dangers mortels de la poussière d'amiante.

Ce que les docteurs Tourangeau, Grégoire et Paquette auraient dû faire

Ces médecins auraient dû prévenir les gens d'East Broughton que la présence presque continue de poussière d'amiante dans la partie ouest du village constituait une menace sérieuse à la santé des habitants, surtout des enfants. Ils auraient dû ajouter que cette poussière hâtait la mort de tous ceux qui souffraient déjà d'amiantose ou d'autres maladies pulmonaires.

Ils auraient dû faire le tour de ce village et condamner certaines maisons, de même que cer-

tains lieux de rassemblement, comme des foyers de contagion, qu'une population déjà trop exposée à des affections pulmonaires mortelles, devait fuir comme la peste.

Ils auraient dû interdire, il y a longtemps, la maison d'école malsaine, sur laquelle tomba la poussière déversée par l'usine. Ils auraient dû, en fait, déclarer toute la partie ouest du village inhabitable pour les humains ou pour les bêtes.

Ces médecins auraient dû dire aux gens d'East Broughton que la poussière d'amiante, dont l'atmosphère de la mine et de l'usine est saturée, constitue pour leur bien-être un danger infiniement plus grand que la poussière en liberté dans le village. Ils auraient dû renseigner tous ces gens, surtout les ouvriers, sur l'essentiel du danger que présente pour l'homme l'inhalation prolongée de la poussière d'amiante.

Ils auraient dû dire aux ouvriers que les conditions de travail à la *Quebec Asbestos Corporation*, tant dans la mine que dans l'usine, engendrent l'amiantose et la tuberculose pulmonaire à un rythme terrible.

Ils auraient dû encourager ces ouvriers, paralysés par une peur bien compréhensible et par le manque de connaissances suffisantes, à prendre immédiatement des mesures radicales pour protéger leur santé et celle de leurs familles.

Toutes ces choses auraient dû faire l'objet de déclarations publiques. On aurait dû les répéter et les répéter, en mots simples et clairs, dans un langage accessible aux gens d'East Broughton. Les Drs Tourangeau, Grégoire et Paquette étaient adroitement placés pour accomplir une telle œuvre: ils avaient l'autorité, le prestige, les privilèges et les responsabilités de ceux qui détiennent de hauts postes. A défaut de s'en acquitter eux-mêmes, ils auraient dû tout au moins confier cette tâche à d'autres professionnels de la médecine aussi bien renseignés qu'eux-mêmes.

Ces médecins, dont le premier devoir est de protéger la santé publique, auraient dû renseigner de la même manière, officiellement et en termes précis, le Conseil municipal d'East Broughton, de même que les officiers et le personnel entier de la Fédération de l'amiantose.

Nous n'avons pas l'intention de juger la conduite des médecins qui ont chargé d'administrer le ministère provincial de la Santé publique. Mais voici un fait que personne ne peut éluder: l'une des causes de la tragédie d'East Broughton, c'est un ensemble de négligences médicales.

Le dilemme est clair: ou bien des médecins ont réellement trahi leur devoir, ou bien des influences politico-financières les ont empêchés de l'accomplir. C'est le Collège des médecins qui devrait juger la question, après une enquête minutieuse, immédiate et publique.

LA COMBINE QUEBEC ASBESTOS CORPORATION — PHILIP CAREY MFG CO.

La *Quebec Asbestos Corporation* est entièrement la propriété de la *Philip Carey Mfg. Co.*, de Lockland (près Cincinnati), Ohio. Les rapports officiels sur les profits exacts résultant des opérations de la mine et de l'usine à East Broughton, par la *Philip Carey Mfg. Co.*, sont inaccessibles au public. Néanmoins l'on peut formuler les conclusions suivantes, avec l'assurance qu'elles ne peuvent pas être infirmées.

La *Philip Carey Mfg. Co.* a tiré d'énormes profits de la mine et de l'usine qu'elle possède à East Broughton. Cette compagnie a commencé sa carrière avec un capital relativement faible. Ses actionnaires ont reçu de forts dividendes en actions nouvelles, et aussi des versements extrêmement généreux en espèces, sur les profits réalisés. De plus, l'actif de cette compagnie a constamment et fortement augmenté en valeur, et il atteint maintenant la somme de \$27,000,000. Les profits annuels nets sont restés à un niveau élevé pendant toute la guerre, en moyenne \$775,000.

En 1946, le profit net atteignit le montant prodigieux de \$2,149,411; et l'année suivante il grimpa jusqu'à \$2,806,692. C'est donc une compagnie très prospère.

Les profits déjà distribués à ses actionnaires et obligataires par la *Philip Carey Mfg. Co.*, et les profits de capital qui font maintenant partie de l'actif de cette compagnie, ne proviennent pas tous de ses opérations à East Broughton. Mais une grande part, peut-être la plus grande part, de ces deux catégories de profits provient directement de la fibre d'amiante produite à East Broughton. Il nous semble que peu de personnes dans Québec, voire au Canada ou aux États-Unis,

s'opposeraient à l'idée que la *Philip Carey Mfg. Co.* tire des profits de ses opérations à East Broughton. Mais là n'est pas la question; la question est en est une de proportion. Car dans leur recherche d'un profit, les dirigeants de la compagnie ont perdu tout sens d'une proportion décente. Sans aucunement compromettre sa propre existence, ou même ses très considérables profits nets annuels, cette compagnie aurait pu aisément dépenser l'argent nécessaire à la protection de la santé et de la vie des hommes qui ont travaillé dans ses établissements à East Broughton. Aveugle et averse, la compagnie a rejeté une telle idée. Cela n'est pas un phénomène étranger dans les relations humaines. Qu'il agisse seul ou en groupe, l'homme revient à la sauvagerie s'il n'est pas retenu par une loi clairement définie et appliquée. La loi québécoise, en dépit de graves insuffisances, aurait permis au gouvernement de mater cette combine *Quebec Asbestos — Philip Carey*. Mais la loi n'a pas été, et n'est pas appliquée. Par conséquent, la responsabilité pour la situation hideuse étudiée ici retombe autant sur le gouvernement provincial de Québec, que sur la *Philip Carey Mfg. Co.*

Dans la littérature où l'on critique la conduite des compagnies incorporées au Canada et aux États-Unis, on se sert à profusion des termes: "compagnie anonyme" et "corporation sans âme". Le premier est un terme légal, l'autre est émotif, et leur usage nuit aux efforts tentés pour corriger des situations comme celles dont il est question ici. Cette *Quebec Asbestos Corporation* est une façade légale, derrière laquelle opère un certain groupe d'hommes peu nombreux et éclairés; leurs activités sont en outre retranchées derrière une autre façade légale: la *Philip Carey Mfg. Co.* Si l'on veut corriger la situation à East Broughton, il ne faut pas s'attarder à ces façades légales mais il convient de porter la lutte directement aux hommes qui administrent et contrôlent les deux compagnies. En d'autres termes ces deux corporations sont les instruments d'un groupe d'hommes connus, et pour Québec le vrai problème ne réside pas dans ces vulgaires instruments, mais dans les hommes eux-mêmes. Mais alors, qui sont-ils?

Les hommes qui dirigent la *Philip Carey Mfg. Co.* constituent un groupe d'industriels hautement respectés aux États-Unis. Ils sont reconnus comme de grands hommes d'affaires compétents et éclairés; leurs activités et leurs intérêts sont bien au-delà de la *Philip Carey Mfg. Co.* Ils sont associés à plusieurs importantes entreprises industrielles et éducatives dans l'Ohio, et dans d'autres parties des États-Unis.

L'association entre la *Philip Carey Mfg. Co.* et *Proctor and Gamble*, l'un des deux ou trois principaux fabricants de savon aux États-Unis, est particulièrement étroite: quelques-uns des plus notables et des plus influents dirigeants de la *Philip Carey Co.* occupent depuis plusieurs années des postes d'égal importance à la direction de *Proctor and Gamble*. *Proctor and Gamble* est renommée à travers les États-Unis pour l'humanité avec laquelle elle traite ses employés.

Mes renseignements sur la *Philip Carey Co.* sont moins clairs touchant ses opérations aux États-Unis. Mais l'on peut dire ceci. Les usines exploitées par la *Philip Carey Co.* dans l'Ohio manipulent une très grande quantité de fibre d'amiante, et cela comporte certainement des risques sérieux d'amiantose pour ses employés. Or, pour ce qu'on peut savoir, les opérations de cette compagnie dans l'Ohio n'ont profité à aucun cas d'amiantose — et cela doit signifier que la direction prend des mesures pour protéger ses employés américains contre cette maladie.

En résumé: Un groupe d'hommes, peu nombreux et connus, a maintenu, dans les usines qu'ils dirigent dans l'Ohio, des conditions de travail qui suppriment le danger d'amiantose. D'autre part, ce même groupe d'hommes a maintenu, dans sa mine et son usine du Québec, des conditions de travail qui ont produit de l'amiantose et de la tuberculose pulmonaire sur une grande échelle. Pourquoi donc cette différence de conduite?

La réponse est simple comme A B C. Aux États-Unis, et particulièrement dans l'Ohio, le gouvernement et le peuple américains ont imposé leur volonté à ce groupe d'industriels, et l'ont contraint à maintenir de saines conditions de travail. La situation est différente dans le Québec, où ce groupe d'hommes a imposé sa volonté au gouvernement provincial. Pour corriger cette situation, il faudra que le peuple du Québec force son gouvernement à sortir de cette léthargie qui a permis l'existence d'un abattoir humain sur la colline d'East Broughton.

Burton LeDOUX



Le moulin vomit des tonnes de poussière d'amiante sur le village d'East Broughton.

Une nouvelle phase de la lutte contre le cancer

Un discours de M. Martin

Windsor, 12. (C.P.) — Le ministre de la Santé, M. Martin, a déclaré, hier soir, qu'un tournant décisif de la lutte contre le cancer avait été atteint au Canada. Le ministre parlait devant le *Kinsmen Club*. Il a ajouté que les Canadiens de toutes les provinces avaient construit un réseau, destiné à contrôler le cancer, "dont nous pouvons tous être fiers".

L'orateur poursuivit: "Jusqu'à présent, la lutte contre le cancer n'avait pas donné grand résultat au Canada par suite du manque de moyens financiers et faute de recherches scientifiques."

"Nous sommes maintenant décidés à engager le personnel le plus compétent et à lui fournir le matériel et les appareils les plus modernes. Ces mesures croissantes, aideront les malades atteints du cancer en même temps qu'elles préviendront de nouveaux cas."

Tous les efforts possibles seront tentés pour maîtriser le cancer. Faute de quoi, 1,500,000 Canadiens qui vivent en ce moment mourront de cette terrible maladie."

On sait que les principales réalisations, au cours des deux dernières années, dans le dom-

La campagne dans Nicolet

Assemblée libérale — Convention conservatrice

Trois-Rivières, 12 (D.N.C.) — La campagne libérale s'ouvrira dimanche prochain dans la ville de Nicolet lors d'un grand rassemblement en faveur de Me Paul-A. Trahan, candidat libéral officiel.

Le principal orateur sera l'hon. Joseph Jean, solliciteur général dans le cabinet fédéral et organisateur en chef des forces libérales pour la province de Québec. Il sera accompagné de M. Hughes Lapointe, député de Lotbinière, Gérard Cournoyer, député de Richelieu; G.-E. Lapalme, député de Joliette.

Le candidat, Me Paul Trahan, et plusieurs autres orateurs locaux prononceront aussi des discours.

Ce sera l'ouverture officielle de la campagne pour trouver un successeur à M. Lucien Dubois, décédé à la fin de l'année dernière. Aujourd'hui, les conservateurs auront leur convention à Nicolet et leur choix se portera vraisemblablement sur un jeune avocat de cette ville, Me Renaud Chappelaine.

Un troisième candidat, est sur les rangs. C'est M. Romulus Manseau, qui se présente comme libéral-indépendant.

Le missionnaire se porte bien

Un avion du C.A.R.C. a porté du vaccin au Père Ostran, à 200 milles à l'intérieur du cercle arctique, avant-hier

Winnipeg, 12 (C.P.) — Un Dakota du C.A.R.C. qui s'était porté au secours d'un missionnaire mordu par un chien esquimau, à Igloodik, 1,500 milles au nord de Winnipeg, est revenu à son point de départ, dans la soirée d'hier.

Un membre de l'équipage a déclaré que le voyage s'était fait par une température presque idéale. On a laissé tomber deux contenants de vaccin par parachute. Un message reçu par le C.A.R.C., à Winnipeg, dit que le R. P. Ostran, le missionnaire en question, a reçu la première série d'injections et qu'il se porte assez bien.

Peu de changements dans la température au Canada et aux E.-U.

Froid sur les côtes est et ouest, sauf dans le sud des États-Unis — Le froid atteint les Maritimes

(Par l'Associated Press) — L'hiver est capricieux aux États-Unis. Alors qu'il traite durement la côte ouest, l'ouest du Texas et plusieurs États du *Middle West*, il caresse les États du Sud d'aimables brises qui déjà font bourgeonner les arbres et éclore les fleurs.

On prévoit de nouvelles chutes de neige dans le nord de la Californie. Les experts pensent toutefois que cette température ne se maintiendra pas. Le thermomètre est aujourd'hui à 25 degrés, une amélioration comparativement aux 19 degrés de lundi dernier.

Dans l'Oregon par ailleurs, à la suite des interruptions de service de nombreuses lignes électriques, les autorités ont demandé aux habitants d'économiser le plus possible le courant électrique jusqu'à ce que les choses se soient rétablies.

On s'attend à une hausse de la température dans le Missouri, le Kansas et l'Oklahoma. Les habitants de Joplin s'éclairaient à la bougie depuis lundi soir.

Sécheresse de trois ans terminée dans l'Ouest de l'Australie

Sydney, Australie, 12 (C.P.) — L'ouest de l'Australie se réjouit de constater aujourd'hui que la pluie qui ne cessait d'y tomber depuis Noël semble se ralentir car elle était en passe d'y provoquer une inondation générale, en plein contraste avec la sécheresse qui régnait depuis trois ans.

Même la grande ville de Sydney, située loin de la zone semi-désertique de l'ouest, a reçu 14 pouces de pluie durant les trois derniers jours. A Townsville, une localité de 35,000 âmes dans l'Etat de Queensland, la rivière Ross coule de nouveau à plein bord et le réservoir municipal d'une contenance de 40,000,000 de gallons d'eau, est maintenant rempli. Durant les trois ans de sécheresse à peine terminés, non seulement le réservoir mais la rivière elle-même étaient devenus entièrement à sec; et la population avait dû rationner sévèrement l'eau qu'elle recueillait dans huit puits voisins. On signale que, pendant les deux dernières semaines, l'herbe a beaucoup poussé dans les terrains de pâturage, provisoirement dénués, de l'ouest de ce Dominion situé au nord-est de l'Australie. La sécheresse avaient entraîné la perte de 5,000,000 de moutons et de 1,000,000 de bêtes à cornes.

Oppositions au bill

Deux autres conseillers municipaux montréalais expriment leur dissentiment

Deux autres conseillers municipaux montréalais ont exprimé leur dissentiment contre le bill que la Commission métropolitaine se propose de présenter à la prochaine session provinciale.

Il s'agit cette fois de M. Léonard Léger, un des trois représentants de l'Hotel de ville et de M. Marcel Lafaille. M. J.-M. Savignac a déjà manifesté son opposition à la mesure ainsi que M. Georges Guèvremont, celui-ci, en déclinant l'invitation que lui avait faite M. J.-O. Asselin de se constituer le parrain du bill à l'Assemblée législative.

M. Léger estime que certaines clauses du projet de loi sont contraires à l'autonomie de Montréal, au bénéfice des municipalités voisines, et il croit qu'il serait dangereux de donner plus de pouvoirs à la Commission des quinze municipalités de la région métropolitaine, au détriment de la ville de Montréal.

La clause 10, notamment, paraît à M. Léger renfermer un piège qui permettrait à la Commission d'ignorer le conseil municipal de Montréal. Il y est dit que "la Commission métropolitaine de Montréal est autorisée à participer et à collaborer aux initiatives de la sous-commission qui sera instituée par le Comité exécutif de la ville de Montréal et approuvée par le conseil de ville de la Cité de Montréal, sur rapport du Comité exécutif de la ville de Montréal et à son faire partie dans la mesure où elle y sera invitée par la ville de Montréal, à entreprendre, si elle le juge utile et du consentement de ladite commission, l'étude des problèmes de la région métropolitaine..." M. Léger redoute la phraséologie de cette clause.

Pour sa part, M. Lafaille croit que le bill en question constitue un premier pas vers le transfert à la Commission métropolitaine du gouvernement municipal de la métropole; sous ce régime, l'élément français de Montréal deviendrait en minorité et notre ville perdrait son caractère de

Renseignements au sujet de la loi nationale sur l'habitation

Un service hebdomadaire de questions et de réponses au sujet du financement et de la construction de maisons

Q. Je me prépare à financer la construction d'une maison sous le régime de la loi nationale sur l'habitation et je constate que les dimensions de la façade de mon terrain sont conformes aux exigences de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement mais aux normes de construction municipales. Comment dois-je réconcilier les exigences des deux parties en cause?

R. Lorsque la largeur minimum d'un lot établie par la Société centrale est moindre que celle exigée par l'autorité locale, les exigences de cette dernière doivent prévaloir. Si d'autres parties des normes de construction municipales sont moindres que celles de la S.C.H.L., ces dernières doivent prévaloir.

Q. Est-il nécessaire d'être propriétaire d'un terrain avant de faire une demande d'emprunt sous le régime de la loi nationale sur l'habitation?

R. Non. La meilleure ligne de conduite à suivre est d'obtenir une option sur un terrain que vous croyez convenable pour la construction, jusqu'à ce que le prêt soit approuvé. Vous devez toutefois être le propriétaire d'un terrain avant le début des travaux de construction. Les seuils de majorité française, dit M. Lafaille.

M. Lafaille, aussi bien que MM. Léger et Savignac, s'élève contre le fait que le conseil municipal montréalais n'a pas été consulté sur cette importante mesure de la Commission métropolitaine.

Inévitable? Non

Etes-vous sensible au rhume? Si vous voulez éviter le rhume, tenez-vous en bonne condition physique; vêtez-vous convenablement; lavez les courants d'air soudains ainsi que les pièces surchauffées et refroidies; et prenez suffisamment de sommeil. Les rhumes ne sont pas évitables et ils peuvent être dangereux.

Montréal: Edifice Confederation, 1253, av. McGill College Québec: Chambres 36-37, Palais Montcalm; Sherbrooke: Edifice Québec Central Railway, rue Wellington Nord.

LE ROYAL A FACILEMENT TRIOMPHE DES ROVERS AU FORUM

Le club de Frank Carlin a pris possession de la première position hier

Il a vaincu les protégés de Phil Watson par le compte de 6 à 2 pour devancer les Sénateurs dans la course au championnat de la ligue Senior de Québec — Gerry Plamondon réussit le tour du chapeau

Le Royal de Frank Carlin a pris possession de la première position de la ligue Senior de Québec hier soir lorsqu'il a vaincu les protégés de Phil Watson par le compte de 6 à 2 pour devancer les Sénateurs dans la course au championnat de la ligue Senior de Québec — Gerry Plamondon réussit le tour du chapeau

tances, Bob Fryday fut l'autre compteur des vainqueurs tandis que pour les New-Yorkais les points ont été obtenus par Manson et Préfontaine. La joute d'hier soir fut relativement dénuée de rudesse car à la manche initiale les arbitres Mullins et Munday n'eurent pas à sévir et 2 punitions seulement furent distribuées dans le 2ème engagement mais à la période finale les joueurs s'oublièrent et des punitions d'inconduite furent décernées à Lavell, Cox et Kavanagh.

Les Rovers ont compté les 1er et dernier points de la partie mais ils ne furent pas de taille à lutter contre les hommes de Frank Carlin, qui ont affiché un avantage dans tous les départements. Le club local s'est affirmé plus solide sur la défensive et plus agressif sur l'attaque mais c'est Gerry Plamondon qui s'est le plus distingué dans cette rencontre du circuit George Slater car cet ailier a réussi le tour du chapeau en déjouant trois fois le gardien Goddon avec 3 buts de suite, à la fin de la 2ème manche et au début de l'engagement final.

A la suite de la belle tenue de Plamondon hier, l'ailier droit du Royal a pu prendre la tête des compteurs de la ligue Senior devant son compagnon de jeu, Bob Pépin, par un point, Gerry a maintenant 32 points sur son crédit tandis que Bob a un total de 31 points.

Jimmy Haggerty et Cliff Malone ont également contribué à la victoire du Royal car Jimmy a réussi à enregistrer 2 buts tandis que Cliff a obtenu 3 assistances.

SEANCE DE LUTTE A LA PALESTRE

Vendredi prochain, le 14 janvier, aura lieu à la Palestre nationale, la 5ème séance de lutte depuis le début de la saison. Les professeurs des sept classes de lutte genre olympique.

Nous verrons des lutteurs d'expérience et de réputation des plus enviables tels que: Roy Biron, Roland Milford, Adrien Poliquin, Roger Robidoux, Camille Boisvert, et d'autres qui causeront des surprises aux champions. Nous invitons spécialement les parents et amis des lutteurs à venir constater les progrès de ces athlètes et tout le public en général est invité moyennant un léger prix d'admission. Vous verrez de la lutte scientifique où les coups déloyaux sont inconnus. Il y aura 12 combats sous la direction de l'instructeur, R.-H. Beaulieu.

CARTES D'AFFAIRES

DACTYLOGRAPHES

Réparations location, ventes de dactylographes, machines à écrire, etc. Assortiment complet de papier ordinaire et rubans. Accessoires de bureau.

Canada Dactylographe Enr. 44 ouest, rue St-Jacques, Montréal. Tél. H.A. 6988 R.T. Armand

ENCADREURS

Wisintainer & Fils 908, BOULEVARD ST-LAURENT LES ENCADREURS MANUFACTURIERS LANCÉS

IMPRIMEURS GRAVEURS

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée EDITRICE DU "DEVOIR" ROBERT PERREAULT 430 est, rue Notre-Dame, Montréal

REMBOURREURS-MATELASSIERS

BOYER LIMITEE Fabricants des meubles et matelas "BOYEX" Service de réparations sur vos demandes 3886 HENRI-JULIEN PL. 1112

REPARATIONS GENERALES

20 années d'expérience. Eng. Regd. ENTREPRENEURS GENERAUX PEINTURE ET DECORATION REPARATIONS GENERALES. CA. 1333 5822 CLARK

FLEURISTE

FLEURS Bien choisies - Bien présentées House of Flowers 1528, rue de la Montagne Près Sherbrooke Plateau 444



Les joueurs de golf de Halifax ont pu pratiquer leur sport favori en fin de semaine car le thermomètre indiquait une température de 70 degrés et les links furent empués par les adeptes de ce populaire sport. Ce n'est pas un nouveau record mais c'est un fait qui ne se présente que très rarement de jouer au golf au cours de la froide saison. (Photo P. C.)

LE CANADIEN L'EMPORTE SUR VICTORIAVILLE

LE TRICOLEUR A EU RAISON DES TIGRES HIER SOIR PAR LE COMPTE DE 4 A 1 — LES VAINQUEURS SE SONT RALLIES A LA DERNIERE PERIODE

Le Canadien de Sam Pollock a mis une autre victoire à son crédit, sa 15e de la saison, et s'est rapproché à un seul point de la place détenue par les Reds des Trois-Rivières. Il a triomphé de Victoriaville au Forum, dans la joute qui a précédé la partie Rovers-Royal, par le compte de 4 à 1.

Les deux équipes ont bataillé à chance égale dans les deux premières périodes, mais dans l'engagement final le Canadien a compté trois buts pendant que Victoriaville était tenu en respect.

Cette joute a fourni du jeu plus ou moins intéressant et Victoriaville a manqué d'adresse près des filets du grand Fraser O'Shaughnessy. Aucun but ne fut compté durant la 1ère période, mais Blais a donné une assist. de 1 à 0 au début du 2e engagement. Le jeune Denis Brodeur a ensuite affiché une tenue remarquable pour tenir ses rivaux en échec, mais il fut finalement déjoué durant la 19e minute de jeu quand son club jouait à court d'un homme.

Pendant que James purgeait une punition mineure, Gould a pris des passes de Pat O'Leary et Callaghan pour prendre le jeune Brodeur en défaut. Le joueur de défense Ernie Roche a compté le but décisif au bout de 8 minutes de jeu de la 3e période. Les jours de Roland Hébert ont été désespérés pendant la suite, mais ils ont été impuissants devant l'excitric O'Shaughnessy, qui a joué une belle partie dans ses filets.

A une couple de reprises également les joueurs de Roland Hébert ont lancé à côté des filets déserts.

Gordie Callaghan a porté le compte à 1 au bout de 12 minutes de jeu et Dollard St-Laurent a complété le pointage moins d'une minute avant la fin de la partie.

Composition des équipes: Canadien: O'Shaughnessy; Camdiex et Roche; McClellan; James et Ron Grigg; St-Laurent, Rochefort, Gould, Reg Grigg et Callaghan, McCreedy, O'Leary, Morrison et Hodgson. Victoriaville: Brodeur; Chabine et Lévesque; Béliveau; Gélinas, Mercier; Lindley, Moore, Hayfield, Blais, Haworth, Filion, Tremblay et Théberge.

Première période Aucune punition. Deuxième période 1. Victoriaville, Blais... 4.50 2. Canadien, Gould... 18.40 (O'Leary et Callaghan) Pun.: Chabine 2, Hodgson.

Troisième période 3. Canadien, Roche... 8.29 4. Canadien, Callaghan... 12.52 (Hodgson, O'Leary) 5. Canadien, St-Laurent... 19.04 (Ron Grigg, James) Pun.: Roche et Chabine.

LES COMBATS D'HIER SOIR

Les combats de boxe disputés hier soir aux États-Unis ont donné les résultats suivants: Los Angeles — Freddie Beshore, 197, El Monte, Calif., bat Joe Weiden, 212 1/2, Vienne, Autriche (10).

Miami, Fla. — Elmer (Violent) Ral, 205, Hastings, Fla., a mis hors de combat Tex Boddie, 194 1/2, Omaha (4).

Buffalo — Phil Muscato, 192, Buffalo, bat Ted Lowry, 177, New-Bedford, Mass. (10).

Salem, Mass. — Roy Andrew, 131, Lowell, Mass., a mis hors de combat Young Junior, 134 1/2, Springfield, Mass. (2).

Topeka, Kas. — Kenny Barton, 161, Topeka, a mis hors de combat Jimmy Watson, 162, Omaha (8).

Hartford, Conn. — Clem Custe, 134, Détroit, et Miguel Acevedo, 129 1/2, Havane, ont annulé (10).

Buffalo — Jack Dugan, 166 1/2, Toronto, gagne par K.O. technique sur Claude Flager, 160 1/2, Buffalo (7).

Roger Léger est rappelé des Bisons pour la joute de ce soir

Le joueur de défense du Buffalo remplacera Doug Harvey contre les Bruins de Boston — McPherson retourne à Edmonton — Détroit à New-York

Le Canadien jouera à Boston, ce soir, contre les Bruins de Boston et si le club montréalais l'emporte il pourra conserver seul la quatrième position de la ligue Nationale car il devancera les Leafs de Toronto par deux points et pourra se rapprocher des Eperviers de Chicago, qui ont actuellement trois points d'avance avec trois parties jouées de plus que les Habitants.

La lutte sera dure pour le Tricolore car les blessés sont nombreux chez le club montréalais et hier la direction du Bleu Blanc Rouge a décidé de rappeler Roger Léger des Bisons de Buffalo pour remplacer Doug Harvey, qui doit rester au repos, et comme Bud McPherson, qui avait été obtenu des Flyers d'Edmonton est retourné dans l'ouest canadien, le joueur de défense de l'Annunciation se rapprochera au Canadien ce soir et aidera Bill Durnan à bloquer les attaques contre les buts du Tricolore et l'on croit que Roger se fera valoir dans cette joute afin de revenir définitivement avec le club de Dick Irving.

Mardi on avait cru que Riopelle et Harvey pourraient jouer à Boston ce soir, mais vu qu'ils n'étaient pas encore complètement rétablis de leurs blessures, on a décidé de leur accorder un sursis repos.

Charles Lach et Lach ont patiné hier mais ils ne pourront probablement pas jouer avant la fin de la semaine.

LE BUT DECISIF PAR BISAILLON

GRACE A UN POINT COMPTE DANS LA MANCHE SUPPLEMENTAIRE, LE VALLEYFIELD A PU BATTRE LES LEAFS DE VERDUN PAR 4 A 3, HIER

Valleyfield, 12. — Les Leafs de Verdun, qui ont fait piètre figure cette saison dans les séries de la ligue Junior, ont donné beaucoup de fil à retordre aux Braves de Valleyfield hier soir dans une joute disputée en cette ville car les locaux ne l'emportèrent que par la faible marge d'un point, gagnant par 4 à 3 avec les Indiens.

Colton a compté pour le Verdun et Desoris Desrosiers pour le Valleyfield dans la première période. Un but de St-Pierre dans le deuxième engagement donna l'avance aux Leafs.

Chaque fois que les chances au début de la troisième période plaça le Valleyfield en avant, Langill égalisa de nouveau les chances à la 15e minute de jeu. Finalement, Bisailon compta le point décisif dans la manche additionnelle après 4 minutes et 40 secondes de jeu.

VERDUN: Lécuyer; Langill et Labelle; Lapointe; Saint-Pierre, Davis; Colton, Casavant, Fraser, Gouldson, Shepard et Dutton. VALLEYFIELD: Morrisette; Viau, Franklin; Clermont; Picard, Lecompte; Guerrier, Grenier, Chasle, Bisailon, Joannette, Campeau, Desrosiers, Théorêt et Rider.

Arbitres: Reynolds, Latulippe. Première période 1. Verdun, Colton (Davis) 3.05 2. Valleyfield, Desrosiers. 19.53 (Lecompte et Picard) Pun.: Langill, Lapointe.

Deuxième période 3. Verdun, Saint-Pierre... 19.50 (Lapointe, Casavant) Troisième période 4. Valleyfield, Chasle... 13.40 (Joannette, Campeau) 5. Valleyfield, Desrosiers... 14.20 (Chasle, Campeau) 6. Verdun, Langill... 15.40 (Lapointe) Pun.: Franklin 2, Davis.

Période supplémentaire 7. Valleyfield, Bisailon... 4.40 (Desrosiers, Joannette) Aucune punition.

Le Chicago vainqueur

Ottawa, 12. — Dans une joute d'exhibition à l'Auditorium hier soir, les Eperviers de Chicago ont eu raison des Sénateurs d'Ottawa par le résultat de 11 à 7.

Roy Conacher a compté 4 buts et les représentants de la Ligue

WASHINGTON EST VAINCU PAR PHILADELPHIE

LES ROCKETTS ONT EU RAISON DES LIONS HIER SOIR PAR 5 A 4 DANS UNE JOUTE DES SERIES DE LA LIGUE AMERICAINE DE HOCKEY

Washington, 12. — Les Lions de Washington, qui n'ont remporté que sept victoires depuis le début de la saison, dans la ligue Américaine, ont subi une autre défaite, hier, au compte de 5 à 4 contre les Rocketts de Philadelphie.

Les Lions ont pris les devants deux fois puis ensuite voir le Philadelphie égaliser et finalement s'assurer la victoire dans la troisième période. Frost compta pour Washington après 15 minutes de jeu dans la première période mais Defelice égalisa aide de Mahaffy une minute plus tard.

Dans la deuxième période, Burns redonna l'avance aux Lions mais Prentice égalisa. McAttee plaça encore une fois le Washington en avant mais Hergesheimer égalisa les chances à 3-3 vers la fin de l'engagement.

Dans la troisième période, des buts de Mahaffy et Woehy assurèrent la victoire au Philadelphie. Duggan compta pour les Lions.

PHILADELPHIE — Buts: Peras; défenses: Waldriff, Brodeur; centre: Stefaniew; ivants: Hergesheimer, Prentice; substituts: Bush, Killea, Woehy, Mahaffy, Mulholland, Defelice, Kraiger, Pihlirny, Archambault.

WASHINGTON — Buts: Crowdis; défenses: Dick, Foy; centres: McAttee; ivants: Mousseau, Burns, Schultz, F. Porteous, Munnick, Brencley, Duggan.

SOMMAIRE

1—Washington: Frost, (Schultz-F. Porteous) 15.28 2—Philadelphie: Defelice, (Mahaffy) 17.36 Punitions: Mulholland.

Deuxième période 3—Washington: Burns, (Brencley-Vitale) 5.35 4—Philadelphie: Prentice, (Stefaniew-Bush) 7.42 5—Washington: McAttee, (Frost-Vitale) 11.43 6—Philadelphie: Hergesheimer, (Archambault-Stefaniew) 13.15 Punitions: Wilson, Brodeur, Archambault, Dick.

Troisième période 7—Philadelphie: Mahaffy 8—Philadelphie: Woehy, (Mahaffy) 14.59 9—Washington: Duggan, (Burns-Brencley) 16.19 Punitions: Waldriff, Wilson, Pihlirny, Defelice, Dick, Stefaniew, Mahaffy.

LES BRAVES RECEVRONT LES SENATEURS

LE CLUB DE VALLEYFIELD FERA L'IMPOSSIBLE POUR VAINCRE LES REPRESEN-TANTS DE LA CAPITALE DANS LA SEULE JOUTE DE LA LIGUE SENIOR

La seule partie au programme dans la ligue Senior de hockey ce soir mettra aux prises les Sénateurs d'Ottawa et les Braves de Valleyfield qui se rencontreront pour la troisième fois consécutive. On se souviendra que les Sénateurs ont défait les Braves à deux reprises en fin de semaine dernière par 6-3 et 4-3.

Les Braves ont été faible sur la défensive dimanche contre les Sénateurs et l'absence de Kitoune Joannette et Raymond Ledue s'est fait ressentir considérablement. Joannette a été blessé aux yeux il y a dix jours et Philbin espère qu'il sera suffisamment rétabli pour reprendre son poste entre Corriveau et Bisailon ce soir contre Ottawa.

Raymond Ledue a la cheville droite dans la plâtre depuis dix jours et tout laisse croire qu'il ne pourra revêtir l'uniforme des Braves avant la fin de janvier.

La joute de ce soir est d'une grande importance aux deux équipes en lice. Ottawa voudra à tout prix augmenter son avance dans le classement tandis que les Braves de Valleyfield ont besoin d'une victoire s'ils veulent devancer les As de Québec par plus d'un point.

Les trois meilleurs artilleurs dans la ligue Senior seront à l'oeuvre ce soir pour Valleyfield. Connie Brown, Marcel Bessette et Larry Kwong se seront assurés de surveiller de près par les Dartnell, Robinson, Tremblay, Emberg et cetera autrement "Kangaroo" Fraser se fera déjouer à plusieurs reprises.

Une foule record assistera à cette joute à Valleyfield ce soir qui commencera à 8 h. 30. Deux arbitres seulement officieront à cette joute, comme la chose s'est passée dans tout le circuit en fin de semaine dernière.

Ils passeront à l'Internationale

New-York, 12. — La ligue Internationale a annoncé, hier, l'achat de trois arbitres des ligues mineures.

Les nouveaux venus dans le circuit Frank Shaughnessy sont Joe Panacione, de la South-eastern League; Leonard Wolf de Philadelphie et James O'Connor de Baltimore. Ces deux derniers ont arbitré dans la ligue Eastern l'été dernier.

WASHINGTON EST VAINCU PAR PHILADELPHIE

LES ROCKETTS ONT EU RAISON DES LIONS HIER SOIR PAR 5 A 4 DANS UNE JOUTE DES SERIES DE LA LIGUE AMERICAINE DE HOCKEY

Washington, 12. — Les Lions de Washington, qui n'ont remporté que sept victoires depuis le début de la saison, dans la ligue Américaine, ont subi une autre défaite, hier, au compte de 5 à 4 contre les Rocketts de Philadelphie.

Les Lions ont pris les devants deux fois puis ensuite voir le Philadelphie égaliser et finalement s'assurer la victoire dans la troisième période. Frost compta pour Washington après 15 minutes de jeu dans la première période mais Defelice égalisa aide de Mahaffy une minute plus tard.

Dans la deuxième période, Burns redonna l'avance aux Lions mais Prentice égalisa. McAttee plaça encore une fois le Washington en avant mais Hergesheimer égalisa les chances à 3-3 vers la fin de l'engagement.

Dans la troisième période, des buts de Mahaffy et Woehy assurèrent la victoire au Philadelphie. Duggan compta pour les Lions.

PHILADELPHIE — Buts: Peras; défenses: Waldriff, Brodeur; centre: Stefaniew; ivants: Hergesheimer, Prentice; substituts: Bush, Killea, Woehy, Mahaffy, Mulholland, Defelice, Kraiger, Pihlirny, Archambault.

WASHINGTON — Buts: Crowdis; défenses: Dick, Foy; centres: McAttee; ivants: Mousseau, Burns, Schultz, F. Porteous, Munnick, Brencley, Duggan.

SOMMAIRE

1—Washington: Frost, (Schultz-F. Porteous) 15.28 2—Philadelphie: Defelice, (Mahaffy) 17.36 Punitions: Mulholland.

Deuxième période 3—Washington: Burns, (Brencley-Vitale) 5.35 4—Philadelphie: Prentice, (Stefaniew-Bush) 7.42 5—Washington: McAttee, (Frost-Vitale) 11.43 6—Philadelphie: Hergesheimer, (Archambault-Stefaniew) 13.15 Punitions: Wilson, Brodeur, Archambault, Dick.

Troisième période 7—Philadelphie: Mahaffy 8—Philadelphie: Woehy, (Mahaffy) 14.59 9—Washington: Duggan, (Burns-Brencley) 16.19 Punitions: Waldriff, Wilson, Pihlirny, Defelice, Dick, Stefaniew, Mahaffy.

De nouveau, Tony Demers se signale pour Sherbrooke

L'ancien joueur du Canadien a compté deux buts hier contre les Cataractes pour permettre au Saint-François de l'emporter par 6 à 2, chez les seniors

Sherbrooke, 12. — Le Saint-François de Sherbrooke n'a pas encore dit son dernier mot dans la course au championnat de la ligue du président George Slater et les clubs Royal et Ottawa devront maintenir leur allure pour pouvoir l'emporter sur les joueurs d'Yvan Dugré car, hier soir encore, les représentants de la reine des Can- ont fait preuve de leur supériorité sur les Cataractes de Shawinigan en l'emportant par le compte de 6 à 2.

Tony Demers a de nouveau dirigé l'offensive des vainqueurs en comptant deux buts et fournissant une assistance tandis qu'Herbie Carnegie, Osie Carnegie, Gilles Dubé et Kelly Burnett ont été les autres compteurs.

Le Sherbrooke a pris une avance de 4-0 avant que le Shawinigan enregistre son premier but vers la fin du deuxième engagement.

Burnett enregistra le seul but de la première période. Des buts de Dubé, O. Carnegie et Herbie Carnegie dans le deuxième engagement assurèrent la victoire au Sherbrooke, Ralph Buchanan compta ensuite le premier point des perdants. Irwin et Webster purgèrent des majeures dans

cette période pour s'être battus. Demers compta deux fois dans la troisième période pour rendre la victoire de son club plus certaine. Webster réussit le seul but du Shawinigan dans cet engagement.

SHAWINIGAN — Buts, Murphy; défenses: McIntosh, Galbraith; centre, Riopelle; avants: Lamoignon, Théberge, Subs.: Bonin, Buchanan, Lamoureux, Deslongchamps, Delveccio, Webster, Bergeron.

SHERBROOKE — Buts, Leclerc; défenses: Heindl, Roy; centre, Dubé; avants: Demers, Dubé, Subs.: Goupille, Burnett, H. Carnegie, Vinet, O. Carnegie, Barry, Filion, Irwin, Metcalfe. Arbitres: Storey, E. Munday.

PREMIERE PERIODE

1 Sherbrooke: Burnett... 6.12 (Filion, Barry) Aucune punition.

Deuxième période 2 Sherbrooke: Dubé... 0.57 (Côté, Demers) 3 Sherbrooke: O. Carnegie 2.37 (H. Carnegie) 4 Sherbrooke: H. Carnegie 4.35 (Vinet, Filion) 5 Shawinigan: Buchanan... 18.29 (Riopelle) Pun.: Irwin et Webster (maj.).

Troisième période 6 Sherbrooke: Demers... 7.23 (Côté) 7 Shawinigan: Webster... 14.34 (Lamoureux, Deslongchamps) 8 Sherbrooke: Demers... 15.00 (Côté, Dubé) Pun.: Roy.

CARTES PROFESSIONNELLES

ASSURANCE Horace Labrecque et Fils Ltée COURTIERS D'ASSURANCES

AVOCATS W.F. MERCIER B.A., LL. B. AVOCAT 515, rue Charrier

Trudeau, Beaugrand, Beaulieu & Ethier AVOCATS ET PROCUREURS

ANATOLE VANIER, s.r.l. GUY VANIER, s.r.l. AVOCATS

BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE

MARION & MARION Raymond-A. Marion, J.-Alfred Bastien

Le Manuel de l'Inventeur 1000 brevets d'invention

COMPTABLES Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie

MEDECIN Dr Maxime Brisebois L.G.M.C. F.R.C.S.C.

OPTOMETRISTES-OPTICIENS J.-A. MESSIER, o.p.

ASSURANCES Compagnie d'Assurance sur la Vie

NARCISSE DUCHARME, Président

